

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DE  
LA NIEVRE**

**REUNION DU 25 JUIN 2018**

Présidence de M. Alain LASSUS

---

*Le lundi 25 juin 2018, à 9 heures 22, M<sup>mes</sup> et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis en séance publique à l'Hôtel du Département, salle François Mitterrand, sous la présidence de M. Alain LASSUS.*

**OUVERTURE DE LA SEANCE**

**PAR M. LE PRESIDENT**

*M. le Président :*

Le quorum est atteint. Je vous propose de commencer.

Mme Julien donne pouvoir à Mme Augendre

Mme Verin donne pouvoir à M. Bazin

M. Barbier donne pouvoir à M. Mulot

M. Flandin donne pouvoir à Mme de Mauraige

M. Legrain donne pouvoir à Mme Delaporte

Nous devons désigner un secrétaire de séance. Il s'agit de Patrice Joly.

Vous disposez sur table d'un rapport relatif à la RN7.

Le dernier rapport, n° 19, concerne la contractualisation avec l'Etat, et non pas, au niveau de l'intitulé, les contrats de territoire régionaux. Vous aurez la dernière mouture du rapport sur table puisque nous avons attendu jusqu'au dernier moment le résultat d'éventuelles négociations avant de prendre une décision.

Au niveau des motions, une motion sur Vallourec a été déposée par le groupe « Vivre la Nièvre ».

## **Approbation du procès-verbal de la session du 14 mai 2018**

Je vous propose d'approuver le procès-verbal de la session du 14 mai 2018.

Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ?

Je sou mets le procès-verbal aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

A 11 h 30, nous aurons la diffusion d'un film court sur le handicap.

## **DISCOURS DE M. LE PRESIDENT**

*M. le Président :*

Mesdames et messieurs, chers collègues.

Nous sommes de nouveau réunis aujourd'hui pour la quatrième session de notre assemblée départementale. Bien qu'elle ne soit pas thématifiée, nous allons aborder un certain nombre de sujets liés à la solidarité, compétence majeure de notre collectivité, mais également pour se positionner sur un sujet non moins majeur, le contrat que l'Etat nous propose de signer, en application de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

Je voudrais toutefois souligner, en préambule, combien la solidarité, l'émancipation et la démocratie sont les bases de notre engagement, les éléments clés de notre action publique dans ce département de la Nièvre, et que les Nivernais, sur leurs territoires, en attendent beaucoup, et notamment pour ne prendre qu'un exemple, celui de leur future mutuelle départementale.

Je peux vous annoncer officiellement que le processus de mise en concurrence, que vous aviez souhaité, est clos. Deux dossiers de candidature nous ont été remis. Après analyse, c'est la mutuelle MOS qui se révèle la plus performante au regard du règlement de la consultation que nous avons fixé. Je reviendrai bien évidemment en détail sur ce dossier au cours de l'examen de l'ordre du jour de notre session.

Nièvre Santé est donc en bonne voie. Nous restons sur le calendrier de déploiement prévu, nous pouvons nous en féliciter. Les Nivernais pourront commencer à adhérer à partir du mois de septembre prochain. J'ajoute que l'ensemble des permanences initialement envisagées seront mises en place.

En matière de solidarité, les Nivernais nous attendent aussi sur une mesure phare que nous voulons expérimenter dans la Nièvre : le revenu de base.

Le Département a participé, le 6 juin dernier, à Bordeaux, à la journée qui lui était consacrée, à l'invitation du Département de la Gironde, et en présence des onze autres Départements porteurs du projet.

La démarche est désormais bien avancée, et nous appelons de nos vœux une loi d'expérimentation dès la rentrée prochaine. Mes 12 collègues et moi-même avons saisi en ce sens le Premier ministre. Notre ambition, par cette loi d'expérimentation, est d'obtenir le budget pour financer l'équivalent de 20 000 revenus de base sur l'ensemble de nos 13 départements.

Je voudrais rassurer les plus sceptiques : il ne s'agira pas d'une distribution de revenu de façon universelle, mais selon des conditions précises. Nous aiderons ceux qui en ont le plus besoin !

D'une façon plus générale, je regrette d'ailleurs la façon assez cavalière, voire stigmatisante, dont fait preuve le gouvernement dans le traitement de la pauvreté en France, sujet qui prend, hélas, une importance toujours plus grande...

La pauvreté et la précarité dans notre pays sont des phénomènes qui progressent, contrairement à ce que l'on peut parfois lire ici ou là dans la presse : j'en veux pour preuve l'augmentation regrettable du nombre de bénéficiaires du RSA depuis le début de l'année dans les départements. Et la Nièvre ne pas fait exception !

Ce qui nous permet de dire que, s'il y a une amélioration, manifestement, elle n'est pas vraie pour tout le monde ! Et cela implique que nous réaffirmions notre devoir de solidarité !

Il me semble que le gouvernement ne se rend probablement pas compte que la pauvreté est le cancer de la société, et le médecin que je suis voit se développer des métastases multiples, faute de traitement efficace. Le traitement du Dr Macron me semble inefficace, car ses potions sont de la poudre de perlimpinpin.

Autre sujet de solidarité que nous allons aborder aujourd'hui et sur lequel nous sommes attendus : la pérennité des services d'aide à domicile.

Nous faisons le constat qu'ils ont de plus en plus de difficultés à équilibrer leurs budgets avec des tarifs horaires supportables et, en toute responsabilité, je pose la question de leur avenir... Très probablement, le temps du regroupement des services d'aide à domicile est venu. Il faut qu'avec ces services nous inventions autre chose.

Je me permets de saluer l'expérimentation qui va être menée sur la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain. Nous avons signé l'ordre de mission pour qu'un bureau d'études étudie les meilleures conditions possibles de fusion de services d'aide à domicile (SAD) et de services infirmiers d'aide à domicile (SIAD).

Nous suivrons avec beaucoup d'attention l'installation d'un guichet unique à la hauteur d'une communauté de communes, qui pourrait préfigurer ce qui se fera demain dans toute la Nièvre.

En matière sociale encore, je voudrais vous redire que les services travaillent d'arrache-pied pour fixer les tarifs le plus tôt possible dans l'année et pour co-instruire les CPOM avec nos partenaires. Il faut bien admettre que c'est un travail ingrat, qui n'avance pas toujours aussi vite que nous le souhaiterions.

Par ailleurs, je vous annonce que les premières réunions sur la reconstruction de la MADEF se sont déroulées, et je veux réaffirmer que j'en fais toujours, personnellement, un sujet majeur de notre mandat.

Enfin, je ne peux pas conclure sans évoquer devant vous la contractualisation avec l'Etat. L'échéance est prévue dans quelques jours, et je vous annonce que nous ne signerons pas. Vous savez ce que j'en pense : il s'agit d'un contrat imposé, qui est en fait une lettre de cadrage, et qui ne tient pas compte du fait que nous ne maîtrisons pas toutes nos dépenses de fonctionnement.

Ces dépenses, nous l'avons vu tout à l'heure avec l'exemple du RSA, qui nous est imposé par l'Etat sans compensation financière intégrale alors que cela fait indéniablement appel à la solidarité nationale, nous amène à construire un budget de rigueur. Ce qui, si ça continue, nous imposera de faire des choix cornéliens dans nos investissements, alors même que nous n'avons encore jamais autant maîtrisé notre fonctionnement !

Il est important que chacun puisse bien appréhender cette situation inédite pour notre collectivité. Dire à la cantonade, que le Département peut faire plus, ou ne porte pas suffisamment son attention sur telle politique par rapport à une autre, tel dossier par rapport à un autre ou tel territoire par rapport à un autre, et que donc s'il ne le fait pas, c'est qu'il ne le veut pas, n'est ni juste ni responsable. C'est de surcroît remettre en cause notre légitimité, et ce d'autant plus lorsque, comme cela nous arrive, plus fréquemment que d'aucuns ne voudraient le laisser à penser, nous décidons à l'unanimité au sein de notre assemblée, montrant ainsi notre capacité à nous retrouver collectivement, au-delà des considérations partisans, sur des sujets majeurs pour la Nièvre.

Pour finir, permettez-moi de souhaiter de bonnes vacances à chacune et à chacun d'entre vous. Je vous souhaite de revenir en pleine forme pour vous mettre au travail autour du projet politique du Département dès le premier jour de la prochaine rentrée. Vous pouvez compter sur moi pour y travailler cet été, même si, moi aussi, je prendrai quelques jours de congés.

Je vous remercie. Je vous estime.

## **DISCUSSION**

*M. le Président :*

Je vous donne bien sûr la parole avant que nous abordions l'ordre du jour de notre assemblée.

La parole est à Mme de Muraige.

*Mme de Mauraige :*

Monsieur le Président, chers collègues. Bien sûr, le rapport central de la session d'aujourd'hui est la décision modificative, qui se traduit par un apport de plus de 725 000 €. Toutefois, auparavant, nous aurons à examiner d'autres rapports qui ont également leur importance pour notre collectivité.

Bien sûr, nous prenons acte concernant le choix de la MOS, qui a su mieux répondre aux attentes formulées par l'institution. Nous nous réjouissons de constater que des dossiers ont été retirés, mais il est dommageable en revanche qu'aucune autre mutuelle ne soit allée au bout de la démarche, mais au moins il y a eu mise en concurrence, et c'est ce que nous souhaitons.

Vous avez évoqué les rapports qui concernent la solidarité. L'un d'entre eux concerne l'EHPAD d'Achun, qui rencontre des difficultés financières, liées à des impayés. Nous espérons bien sûr que cet établissement va faire les démarches nécessaires pour récupérer les sommes non perçues. Maintenant, il faut quand même être prudent, parce que, si cette démarche devait créer un précédent, nous aurions à faire face souvent à ce genre d'opérations. Mais on sait aussi que l'on ne doit pas laisser évidemment nos structures dans la difficulté.

En parlant de difficulté, en fait, ce rapport met encore une fois en évidence – et c'est là où je rejoins vos propos – les difficultés de nos établissements d'accueil des personnes âgées et les services qui sont les apportés à ces personnes. On peut s'inquiéter de la reprise des structures qui sont le plus exposées financièrement par une seule entité, ce qui risquerait peut-être à terme de créer un monopole, et d'accroître, de ce fait, le montant des prestations. Je pense qu'il faut être vigilant sur le devenir de ces services pour nos personnes âgées.

Je souhaite également soulever un point qui n'était pas dans l'ordre du jour, mais sur lequel nous avons déjà échangé. Concernant l'audit qui a été mené au sein du laboratoire départemental, nous aimerions connaître le contenu et le résultat, pour avoir une parfaite connaissance de ce dossier.

Pour enfin revenir au principal rapport de ce jour, nous ne pouvons que nous réjouir des sommes supplémentaires qui ont été attribuées à notre collectivité. Toutefois, certains éléments ont tendance aussi à ternir quelque peu ce constat, parce que l'on s'aperçoit finalement que beaucoup de sommes que nous attendions sont liées à des taxes relatives à la situation économique du Département. Elles sont nettement en baisse par rapport à ce que l'on avait finalement inscrit dans notre budget prévisionnel.

Cela met bien sûr en exergue l'absence d'attractivité économique du département. Nous constatons une fois de plus que l'activité économique est mise à mal par des fermetures d'entreprises, comme SELNI ces jours-ci.

On ne peut que souhaiter la réussite de la politique d'attractivité lancée par le Département au travers de la marque de territoire, mais a-t-on vraiment une idée du moment où celle-ci portera ses fruits ? Je pense que nous sommes là aussi dans l'expectative.

Vous avez évoqué le contrat avec l'Etat. Bien sûr, s'il nous apparaît nécessaire d'encadrer les dépenses de notre collectivité, parce que nous savons que notre dette est importante, nous admettons que ce contrat que souhaite le gouvernement n'est finalement rien d'autre qu'une remise en question des lois de décentralisation, ainsi qu'une ingérence dans la gestion des collectivités et de leur autonomie. Ce choix gouvernemental résulte de la volonté de faire des économies, je pense, sans que l'Etat ait à en porter le poids.

Cette idée de contractualisation avec l'ensemble des collectivités n'est peut-être pas forcément la meilleure solution qui pourrait être prise. L'Etat devrait établir des critères, afin de faire du cas par cas, parce que certaines collectivités ont besoin d'être encadrées, mais d'autres non, et d'autres plus ou moins.

Voilà, Monsieur le Président, chers collègues, quel est aujourd'hui notre état d'esprit dans le groupe par rapport aux dossiers qui nous seront présentés lors de cette session.

*M. le Président :*

La parole est à Patrice Joly.

*M. Joly :*

Lors de notre dernière session, nous avons traité de la solidarité territoriale, au travers notamment de notre nouveau règlement d'intervention auprès des collectivités, et donc auprès des territoires, avec un soutien maintenu aux communes, *via* la dotation cantonale d'équipement et *via* notre nouvelle contractualisation, avec les nouveaux territoires intercommunaux. C'était notre première vocation, qui nous est confiée par la loi NOTRe d'assurer cette solidarité territoriale, c'est-à-dire faire en sorte qu'il y ait une forme de péréquation qui fonctionne à l'échelle de notre territoire, sous l'égide de notre collectivité.

A l'occasion de cette session, vous nous invitez à traiter de la solidarité sociale, qui est aussi notre seconde vocation, un deuxième pilier sur lequel nous fondons nos actions au regard des compétences qui nous ont été confiées par la loi.

Nous traiterons, dans les rapports que nous aurons à examiner, des différentes allocations de solidarité, et plus particulièrement du RSA, à travers notre politique de soutien aux dispositifs d'insertion, et en particulier à travers nos chantiers d'insertion, qui sont importants sur le territoire départemental, et qui permettent à de nombreuses personnes de remettre un pied dans l'activité, et donc de se donner des perspectives de réinsertion personnelle et professionnelle.

Il est également question, à travers le rapport concernant la Conférence des financeurs, de l'allocation personnalisée à l'autonomie, importante, là aussi, du point de vue humain, compte tenu des caractéristiques de notre population vieillissante, comme l'ensemble de la population française, mais également de l'enjeu économique, au regard de ce que cela génère en activité sur notre territoire, et de l'enjeu social, c'est-à-dire comment chacun, en

vieillissant, en étant confronté à la perte d'autonomie, existe dans notre communauté locale et nationale.

Certains diraient que tout cela génère beaucoup de charges, beaucoup de coûts. Il me semble même que certains ont pu dire que cela constituait « un pognon dingue » ; peut-être avez-vous entendu cette expression. Mais, au-delà de ces termes qui ne permettent pas de qualifier de manière satisfaisante une situation, même s'il est nécessaire, lorsqu'on met en place des allocations de solidarité, de faire en sorte qu'elles soient le plus utiles possible, regardons quand même de manière macro-économique. Nous pourrions alors constater que, grâce à ces allocations de solidarité, grâce à ces dispositifs de soutien, notre pays est un des pays européens où le nombre de personnes en situation de pauvreté est le moins élevé.

On fait souvent référence à l'Allemagne. Or, nous sommes, de ce point de vue, plutôt meilleurs que l'Allemagne, car on constate, et c'est beaucoup trop encore, qu'en France 13 % de la population peuvent être considérés comme vivant sous le seuil de pauvreté ; en Allemagne, ce sont 16 % qui vivent dans cette situation.

De la même manière, il est apparu, au cours de ces 10 dernières années, à la suite de la crise de 2008, que nos dispositifs d'intervention étaient des amortisseurs de crise qui ont plutôt bien fonctionné, et qui ont permis à notre pays et à nos concitoyens de s'en sortir plus facilement que dans d'autres pays.

La loi nous a confié ces missions de solidarité à la fois territoriale et sociale ; nous essayons de les assumer de manière la plus satisfaisante possible, et je dois dire que, lorsque l'on constate le chemin parcouru depuis le début des années 2000, au moment où ces dispositifs ont été confiés au Département, ou pour certains d'entre eux, renforcés, il nous a fallu faire un effort particulier en termes de gestion, puisqu'il a fallu que nous assumions le différentiel entre le coût des charges transférées et les ressources transférées. Si nous n'avions pas eu à assumer ce différentiel, ce qui témoigne des efforts faits en termes de gestion, nous n'aurions plus de dette, et nous aurions même un solde positif – je rappelle que la dette doit être d'un peu plus de 200 M€ –, et nous aurions les moyens de financer la totalité des Nivernais, quel que soit leur lieu de résidence, puisque c'est à peu près le montant global pour réaliser cette opération dans son ensemble.

C'est la raison pour laquelle, compte tenu des efforts réalisés, et compte tenu de la charge qui pèse sur les collectivités et qui est plus ou moins supportable selon les Départements, l'Assemblée des Départements de France avait fait des propositions au gouvernement, pour permettre aux Départements les plus fragiles, et notamment le nôtre, de pouvoir assumer leurs missions de solidarité. Il se trouve qu'il y a quelques jours le gouvernement a balayé d'un revers de main les propositions qui ont été faites, ce qui est d'autant moins acceptable que pour certains cela apparaît un peu comme une mesure de rétorsion, compte tenu du fait que l'essentiel des Départements aujourd'hui ont décidé de ne pas signer le pacte de solidarité, en tout cas les départements de gauche, mais que le rejet du gouvernement

concerne l'ensemble des départements. Punir des collectivités parce qu'elles ne sont pas d'accord avec le gouvernement, je trouve cela d'une autre époque ; en tout cas, cela ne témoigne pas d'un esprit démocratique prononcé.

On ne peut que constater que ce pacte financier, ce contrat, n'en est pas vraiment un, puisque c'est une décision unilatérale, avec des dispositifs particuliers qui visent à encadrer l'autonomie des collectivités. Limitation à laquelle on ne peut adhérer, pour plusieurs raisons. Parce que la philosophie de la décentralisation, avec les lois Defferre de 1982, inspirées des actions menées par ce Conseil départemental, visait à faire confiance aux élus, en pensant que la proximité permettrait de mieux être en adéquation avec les besoins des territoires, et donc permettrait une meilleure gestion des finances publiques. Et puis parce que l'autonomie des collectivités locales est aujourd'hui fondée sur la Constitution, qui croit aux élus locaux, qui les respecte, et qui considère que c'est un des éléments qui permettent de mieux gérer l'Etat dans sa globalité.

On ne peut que partager – et ce sera la position du groupe que je représente – le fait de ne pas signer ce pacte. Cette maltraitance des collectivités témoigne aussi d'une méconnaissance d'une vision globale des enjeux territoriaux qui ne sont pas au niveau de la finesse nécessaire. Maltraitance aussi de nos territoires ruraux, il faut le reconnaître, avec bien évidemment quelque chose qui peut apparaître anecdotique, la limitation de la vitesse à 80 km/h qui va s'appliquer le 1<sup>er</sup> juillet. Il n'est pas ici question, bien évidemment, au travers de cette mesure, de contester une politique qui vise à réduire le nombre de morts sur les routes en France. Bien évidemment que nous y adhérons tous. Quand on se rappelle que dans les années 70, il y avait 16 000 morts par an, nous sommes ici descendus à moins de 4 000. Et si nous pouvons encore faire baisser ce chiffre, ce sera tant mieux. Mais là aussi, un dispositif général qui ne prend pas en compte des situations particulières ne paraît pas adapté à la situation. Donnons déjà les moyens aux collectivités d'entretenir correctement leurs routes ! Faisons en sorte de disposer des moyens pour traiter les zones les plus accidentogènes. C'est aussi cela répondre aux enjeux de sécurité de la population.

Néanmoins, je voudrais rester sur des perspectives plus positives, avec notamment le rapport sur l'agriculture, et sur l'agriculture de demain, d'une certaine manière, dans ce département, à laquelle nous devons nous attacher, avec l'ensemble des personnels. Et je dois dire que là aussi, le symbole du rapport sur l'Agropole nous montre que des territoires ruraux comme le nôtre savent être à la pointe du progrès, et en tout cas, être contemporains aux enjeux de notre temps.

Je voudrais adresser un salut amical aux salariés de SELNI et de Vallourec de La Charité, qui aujourd'hui se trouvent confrontés à des plans de licenciement, dont une part de responsabilité est également à rechercher auprès de leurs dirigeants, qui n'ont pas su trouver les perspectives de développement qu'ils nous annonçaient, et je pense à SELNI en particulier, il y a encore quelque temps : une société fragile



depuis plusieurs années, et qui n'a pas su construire son rebond, lié, je le crois, à la défaillance de ses responsables.

Voilà ce que je voulais vous dire préalablement, Monsieur le Président. Merci.

*M. le Président :* La parole est à M. Morel.

*M. Morel :* Je n'ai pas grand-chose à ajouter sur ce qui a été dit. J'interviendrai simplement au fil des différents rapports, et en particulier sur la contractualisation avec l'Etat, pour laquelle notre position est une position contre, et nous nous en expliquerons plus longuement tout à l'heure.

*M. le Président :* Je ne vois pas d'autres interventions.

Par rapport aux questions qu'a posées Mme de Mauraige, au moment de parler d'Achun, nous parlerons des EHPAD. Nous allons parler des SAD aussi. La seule chose sur laquelle il n'y a pas de point à l'ordre du jour, c'est le laboratoire. La prochaine session verra le compte rendu de l'audit, qui n'est pas encore totalement fini, et qui n'a pas été vu par nos services. A la session de rentrée de septembre, nous aborderons donc la problématique du laboratoire, sous l'angle du compte rendu de l'audit.

Je propose que nous entrions dans l'ordre du jour. Cela nous permettra d'aborder un grand nombre de politiques menées par le Département, et d'essayer de montrer que, sur un certain nombre de sujets, nous avançons.

## **EXAMEN DES RAPPORTS**

### **RAPPORT N° 1 : SOUTIEN A L'ASSOCIATION AGROPOLE DU MARAULT : PROGRAMME D' ACTIONS 2018 ET PROJET DE CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT**

**Rapporteur : M<sup>me</sup> Guérin**

*M. le Président :* Le premier point de l'ordre du jour porte sur l'Agropole du Marault. Je donne la parole à Jocelyne Guérin.

Mme Guérin :

Merci, Monsieur le Président.

Ce projet avance bien pour le Département de la Nièvre. L'objectif est de rayonner aussi au niveau régional, voire national. C'est un projet d'un réel développement. Il est porté par l'association « Agropole du Marault », en étroite collaboration avec tous les partenaires que sont la Chambre d'Agriculture et d'autres partenaires du monde agricole.

La stratégie de développement s'est construite avec tous les acteurs. Près de 50 acteurs ont travaillé pour définir les axes de développement et les actions qui en découlent.

Trois axes forts ont été déterminés :

- L'aménagement de l'espace restauration, dégustation, animation, pour valoriser les produits du territoire, dont le Charolais évidemment. Les travaux avancent bien sur ce chantier. Vous aurez l'occasion prochainement de le visiter. Cela commence à être parlant. Les travaux portent sur la mise aux normes, l'aménagement d'un espace pour valoriser la production en termes de gastronomie, un espace traiteur et une salle de restauration repensée, avec du mobilier mettant en valeur la Nièvre avec, dans le bâtiment, un îlot dédié à la dégustation de produits et un autre pour exposer les produits phares de la région. Un appel d'offres a été lancé pour sélectionner les traiteurs qui pourront travailler en partenariat avec ce site, en lien avec les organisateurs d'événements, sachant que la volonté est vraiment de produire des repas avec des produits locaux.

- La mise en place de nouvelles productions sur ce site, à vocation de promotion, de test, de démonstration. Il s'agit de production, évidemment, autour de la race charolaise, de la production d'herbes, des grandes cultures, du maraîchage, de l'activité équine, avec des supports pour développer et tester toutes ces nouvelles technologies dans ces activités nouvelles. Le projet avance bien. Raphaël Sotty a réalisé un travail en six mois qui nous ouvre maintenant un grand nombre de perspectives et d'espoirs.

- Le développement d'un écosystème favorable au déploiement, au test et à la diffusion d'innovations liées aux AgriTech. Nous avons sur place aujourd'hui un démonstrateur, avec LBG Consulting qui travaille avec des partenaires nouveaux. Je pense que c'est le démarrage de l'activité de l'AgriTech. La réflexion se poursuit. Tout se construit autour de ces axes, avec des chantiers réunissant tous les partenaires intéressés. Il y a la réflexion autour de la construction d'un FabLab agricole et rural, un espace de coworking, etc.

Une convention a été signée par des partenaires, surtout autour du volet AgriTech. Il s'agit d'une sorte de protocole de collaboration. Il n'y a pas d'engagement financier autre que celui du Conseil départemental. C'est simplement un engagement pour travailler ensemble sur tous ces chantiers qui vont faire l'avenir du Marault. L'objectif est aussi d'aller chercher d'autres partenaires, agricoles, industriels, financiers. Il s'agit aussi d'un moyen de réunir des compétences pour se donner les chances de réussir. On trouve donc réunis autour de ce projet le Conseil départemental, en tant que propriétaire, avec son apport pour que le site fonctionne bien ; la

Chambre d'agriculture, qui a toutes les compétences techniques ; l'Agglomération de Nevers, pour la compétence autour du numérique, avec l'INKUB essentiellement ; la communauté de communes Loire et Allier, autour de la compétence économique, etc. C'est un peu l'objectif de ces premiers signataires de la convention, sachant qu'il y a d'autres partenaires autour de la table qui sont intéressants ; je pense au lycée agricole de Challuy, où les enseignants et les étudiants sont vraiment associés au projet. Je pense aussi à Nièvre Numérique, qui est aussi autour de la table, notamment avec l'accompagnement du Cabinet RETIS, pour le FabLab agricole et rural. C'est vous dire que le public est très large pour collaborer et vraiment faire avancer le projet, en apportant toutes les idées et les compétences, et surtout l'envie de travailler ensemble.

La convention associe le Conseil départemental et l'association du Marault, pour une subvention de fonctionnement de 80 000 € et une subvention de 85 000 € en investissement, pour pouvoir poursuivre en 2018 ce projet qui, je vous le répète, est écrit, et qui avance de manière très constructive.

*M. le Président :*

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

*M. Balleret :*

Je voudrais témoigner du fait que l'Agropole du Marault peut être, et a été il n'y a pas longtemps, un grand centre de conférences, d'organisation de manifestations de grande envergure qui dépassent le niveau uniquement agricole. Il y a eu, sans que cela soit prévu au départ, une utilisation à cette fin les 10, 11 et 12 mai où un club de voitures anciennes, « La Traction Universelle », fêtait ses 50 ans.

C'est un grand club français et européen, qui a 1 000 adhérents. Son vice-président, qui n'habite pas très loin de Magny-Cours, avait proposé que ce grand rassemblement, qui ne peut pas tenir dans des espaces qui ne soient pas suffisamment grands, surtout pour les expositions de véhicules, pour les conférences, pour les réceptions, se tienne là. L'équipe du Marault a fait un gros effort pour pouvoir les accueillir, alors que les travaux ne sont pas terminés. Heureusement, il a fait beau les deux jours. Il y a eu 450 véhicules, et 600 personnes qui ont pu déjeuner. J'y suis allée ; c'était véritablement très réussi. Ces personnes en étaient très heureuses. Dans la presse spécialisée, évidemment, cela n'est pas passé inaperçu qu'un lieu comme celui-là, au centre de la France, et surtout à côté d'un grand circuit automobile, puisse recevoir autant de participants à une concentration.

Il y a une synergie entre le Marault et le circuit de Magny-Cours. Les tractions, qui n'ont jamais été des voitures de course, l'ont démontré, puisque le vendredi soir, elles ont fait une parade sur la piste, après que les essais des voitures de course soient terminés. C'était assez spectaculaire de voir 450 Traction sur cette piste de Magny-Cours, et tout le monde, et évidemment les participants, était enchanté de ce qu'ils ont trouvé sur ce site. Certains ont pu aller faire du golf. Il y a donc véritablement une synergie très importante sur ce site entre les circuits, le Marault, et le golf, pour des activités hors activités

agricoles. Et heureusement, parce que les activités purement agricoles ne peuvent pas occuper absolument toute l'année, et il en faut d'autres. Cette proximité de Magny-Cours et du golf peut permettre à des organisateurs de faire de grands rassemblements, que ces locaux imposants permettent.

*M. le Président :*

La parole est à Blandine Delaporte.

*Mme Delaporte :*

Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais surtout souligner les efforts qui ont été faits dans le chantier du Marault sur les économies d'énergie, pour faire des bâtiments des structures moins énergivores. On peut saluer la coopération entre nos services Environnement, Agriculture, et Bâtiments, qui ont travaillé ensemble pour arriver à de tels résultats.

*M. le Président :*

Je vais donner quelques précisions sur ce sujet. 700 000 € de travaux en cours. Et nous avons obtenu 400 000 € de certificats d'économie d'énergie.

Les travaux seront terminés le 30 novembre. Nous ne manquerons pas d'organiser une réunion, Commission permanente ou session, pour que vous puissiez tous constater ce qui a été réalisé. Je m'engage par ailleurs à vous faire passer le Powerpoint que l'on m'a montré quand, avec Jocelyne Guérin, nous sommes allés voir l'état d'avancement des travaux il y a quelques jours. Vous recevrez donc le PowerPoint qui a été réalisé par Raphaël Sotty, et qui montre bien où nous voulons aller et les projets qui sont menés.

Le fait de travailler avec les organisations agricoles m'a beaucoup séduit. Le fait d'avoir des projets dans différents domaines agricoles m'intéresse aussi. Mais peut-être que ce qui m'intéresse le plus, c'est de viser à ouvrir au grand public 150 jours par an le Marault, de façon à ce que le grand public et les touristes puissent aller voir ce qui se fait de mieux dans le domaine de l'agriculture. J'espère aussi que l'ensemble de nos collégiens pourront aller faire un tour au Marault pour voir ce que peut être une autre agriculture. Je pense que cela sera aussi un point fort du Marault.

Nous sommes en discussion avec Équi Marault, de façon à faire un tout agricole, en lien avec Magny-Cours, entre le circuit, le golf, qui a été rénové. Il y aura maintenant une offre sur ce site qui sera assez exceptionnelle. Nous réfléchissons à d'autres évolutions. Tout cela appartient en totalité au Département, qui le gère au mieux, et sur toutes ces surfaces se développent des activités, qui, toutes, les unes après les autres, montrent qu'elles fonctionnent bien.

L'espace test de maraîchage à Nevers est une réussite. Le maraîcher que nous avons installé fonctionne très bien. Nous nous orientons vers la possibilité d'ouvrir un autre espace test et faire que successivement on puisse petit à petit aider, promouvoir l'installation de maraîchages bio. Nous avons été un peu obligés de faire évoluer nos règlements, de façon à pouvoir permettre au maraîcher de la Baratte, qui a trouvé son

modèle économique, de pouvoir rester sur Nevers, et nous pourrions aider éventuellement à l'installation de maraîchers sur d'autres endroits de la Nièvre, en procédant un peu de la même façon.

S'il n'y a plus d'autres prises de parole, nous allons passer au vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **RAPPORT N° 2 : EMPLOI INSERTION : INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (IAE)**

**Rapporteur : M. Bazin**

*M. Bazin :*

Deux rapports successivement sur l'insertion par l'activité économique.

Le premier vise à distribuer les moyens tels que le Programme Départemental d'Insertion puis le Pacte Territorial d'Insertion les ont identifiés sur les structures qui portent de l'insertion par l'activité économique. Les structures visées représentent 14 structures porteuses d'ateliers et chantiers d'insertion, 2 associations intermédiaires, 4 entreprises d'insertion, et 2 entreprises de travail temporaire d'insertion. Le rapport indique la liste des structures concernées.

Le montant total des subventions proposées s'élève à plus de 480 000 €. Nous sommes sur les cibles que nous nous étions fixées globalement, et nous avons maintenu à peu près la même cible pour la période qui s'ouvre aujourd'hui.

Bien sûr, l'ensemble des structures en question sont agréées par l'Etat. Il vous est demandé de délibérer pour attribuer ces différents montants.

*M. le Président :*

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **RAPPORT N° 3 : FSE 2014-2020 - PROGRAMMATION ET PLAN DE VISITES SUR PLACES 2018**

**Rapporteur : M. Bazin**

*M. Bazin :*

Nous sommes gestionnaires de l'enveloppe du fonds social européen, qui fonctionne par appels à projets. Les réponses nous ont été adressées. Nous avons 19 dossiers, dont l'un est une prolongation des actions qui n'avaient pas été réalisées en totalité. Vous en avez la liste en annexe.

Afin d'éviter les rejets éventuels d'un certain nombre d'imputations de financements, on procède à des visites sur place, de manière à mieux accompagner les porteurs de projets. Le calendrier figure en annexe. Le versement de l'aide intervient toujours très tardivement.

Aujourd'hui, nous n'avons pas encore identifié un partenariat bancaire qui nous permettrait de mieux accompagner ces structures, qui doivent faire l'avance de trésorerie. Les structures peut-être plus modestes sont, au fond, privées de l'accès à ces dispositifs puisqu'elles n'ont pas la colonne vertébrale financière qui leur permette de tenir pendant ce délai qui est en général de deux ans. Il y a un chantier à ouvrir sur l'accompagnement des bénéficiaires FSE.

*M. le Président :*

La parole est à M. Morel.

*M. Morel :*

Plusieurs remarques en ce qui concerne ce FSE. D'abord, la nécessité incontestable d'attribuer ce FSE à des structures qui sont effectivement porteuses et qui sont capables de réaliser des opérations.

Deuxième remarque : des structures qui sont capables d'absorber la charge financière de ce FSE, puisque pratiquement ce FSE est versé deux ans minimum après l'attribution.

Troisième remarque : la nécessité sans doute d'être plus présents au niveau de la Région, et sans doute de Bercy. C'est Bercy, de toute façon, qui effectue les redistributions. Il me paraît important que nous ayons une cellule extrêmement opérationnelle, avec toutes les difficultés que le système présente.

*M. Bazin :*

D'un mot. Je partage évidemment ce qu'évoque Philippe Morel. Nous avons eu cette discussion de manière totalement complice en commission. Tout cela renvoie à la difficulté, au fond, que nous rencontrons sur nos autres politiques, de disposer de moyens suffisants et nécessaires pour financer des cadres en capacité d'accompagner la cause nivernaise en région, et pourquoi pas d'ailleurs à Paris. Il y a un enjeu d'essayer de faire grimper la part attribuée à la Nièvre au titre notamment du FSE, mais cela vaut pour d'autres crédits européens. On a peut-être le début d'une solution avec le financement d'un poste au titre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, qui serait fléché justement sur l'accompagnement des associations ou de ces structures sur la recherche de financements. C'est le grand sujet de l'ingénierie financière, qui, par ailleurs, fait l'objet aujourd'hui d'inquiétudes. En effet, sur la pré-maquette des nouveaux crédits européens, ce sont à la fois les crédits PAC qui sont menacés d'une baisse importante de 5 % et les crédits de cohésion territoriale. Il va falloir être vigilants, et probablement, avec les

collègues des autres départements ruraux, adopter une position commune pour ne pas détricoter ce qui a été construit ces dernières années à destination des territoires les plus ruraux du pays.

*M. le Président :* Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

#### **RAPPORT N° 4 : DEMANDE DE REGIME FORESTIER POUR DE NOUVELLES PARCELLES AU SAUT DE GOULOUX ET AU MONT PRENELEY**

**Rapporteur : Mme Guérin**

Mme Guérin : Le Département de la Nièvre est propriétaire d'un patrimoine forestier de 358 ha qui est composé de 5 principales forêts : le Mont Préneley à Glux-en-Glenne (106 ha), le « Bois malade » à Vitry-Laché (92 ha), le bois « le Crot de la Vouavre » à Saint-Honoré-les-Bains (60 ha), la forêt « Le Briot » à Château-Chinon (46 ha), une peupleraie à Decize (32 ha) et de 2 petites forêts : celle de l'espace naturel sensible du Saut de Gouloux (10 ha) à Gouloux et le « Bois Bidault » à Sardy-les-Epiry (12 ha).

De nouvelles parcelles sont à rattacher au régime forestier dans les trois forêts ci-dessous :

- le Mont Préneley à Glux-en-Glenne avec une parcelle supplémentaire, faisant suite à une donation, d'une surface de 1,20 ha,
- le Saut de Gouloux à Gouloux avec l'ajout de deux petites parcelles pour un total de 0,78 ha,
- le « Bois Malade » à Vitry-Laché avec huit parcelles pour une surface de 17,45 ha.

De plus, la peupleraie située à Decize, d'une surface de 31,61 ha, peut être soumise au régime forestier. Les objectifs seront de mener une sylviculture durable pour engager sa conversion en peuplement irrégulier de feuillus.

Enfin, l'ouverture de quelques hectares en prairies pâturées est envisagée au profit de l'ESAT.

La surface totale à rattacher au régime forestier est donc de 51,04 ha.

*M. le Président :* S'il n'y a pas d'observations, je mets le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **RAPPORT n° 5 : VERSEMENT D'UNE DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT CPHU NIEVRE REGAIN – FINANCEMENT 2018**

**Rapporteur : M<sup>me</sup> Fleury**

*Mme Fleury :*

Il s'agit du versement d'une dotation globale pour Nièvre Regain.

Nièvre Regain a souhaité faire évoluer son offre d'accueil, en lien avec le Conseil départemental, car nous sommes engagés, comme vous le savez, dans une réforme de la politique Enfance.

Un travail en commun a été effectué, qui a débouché sur la réorientation du projet d'établissement de la MADEF, notamment s'agissant de l'offre de service aux parents. Le centre parental a fermé, pour permettre d'apporter de nouvelles réponses en matière de soutien à la parentalité.

Au cours de ce travail d'élaboration du projet, il est apparu nécessaire de proposer une réponse d'hébergement adaptée à un public familial migrant, en attente d'une prise en charge spécialisée, ce public n'ayant pas besoin d'un accompagnement aussi soutenu que les familles prises en charge en centre parental.

Pour répondre à ces besoins, le Département a demandé à l'association Nièvre Regain de faire évoluer son offre et de l'adapter à la prise en charge :

- des femmes enceintes et des mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, notamment parce qu'elles sont sans domicile,
- des enfants de moins de trois ans accompagnés de leurs deux parents quand ceux-ci ont besoin d'un soutien éducatif dans l'exercice de leur fonction parentale,
- des familles migrantes avec un enfant de moins de 3 ans en attente d'une prise en charge spécialisée type CADA, AVAL ou SHUDA.

La proposition transmise par l'association permet, sans modifier la capacité d'accueil (30 places), de proposer un hébergement et un accompagnement modulables selon le public. Les détails sont fournis dans le dossier.

Pour l'année 2018, il y a lieu de fixer le montant de la dotation globale à 777 485 €, versée en douzièmes.

*M. le Président :*

Y a-t-il des demandes de prises de parole ? La parole est à Mme de Mauraige.



*Mme de Mauraige :* Je souhaiterais que nous soient rappelées ce que sont les prises en charge CADA, AVAL et SHUDA.

*Mme Fleury :* Les familles migrantes qui ont déposé des dossiers de demande d'asile, de réfugiés, etc. et qui arrivent sur le sol national bénéficient d'un encadrement particulier le temps que leurs démarches administratives soient étudiées et que les décisions soient rendues.

*M. le Président :* Je pense que c'est l'équivalent du CAO, où les personnes adultes qui viennent ont une prise en charge le temps de l'examen de leur dossier.  
La parole est à Mme Boirin.

*Mme Boirin :* Concernant la fermeture de Garchizy pour les enfants très jeunes qui sont placés, où vont-ils ? Directement en familles d'accueil ?

*Mme Fleury :* La MADEF n'est pas fermée. Une restructuration est prévue, mais le site n'est pas fermé. Les enfants sont accueillis sur ce site, selon le choix de la collectivité, opéré il y a déjà quelques années, de confier les enfants placés à la naissance à des familles d'accueil. Pour répondre au mieux aux besoins de l'enfant, il est préférable qu'il soit accueilli dans une famille d'accueil plutôt qu'au sein d'une structure collective d'emblée.

*Mme Boirin :* Le montant de la dotation qui est attribuée à Nièvre Regain est-il stable, ou pas ?

*Mme Fleury :* Oui, cela représente la moyenne des trois dernières années. Il est stable. C'est en fonction de divers éléments, dont le nombre de journées, etc. La capacité d'accueil n'a pas été modifiée. Elle est répartie différemment, mais elle reste la même.

*M. le Président :* S'il n'y a pas d'autres questions, nous mettons le rapport aux voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **RAPPORT N° 6 : RENOUELEMENT CONVENTION FINANCIERE ENTRE LE DEPARTEMENT ET L'ASSOCIATION A DOMICILE**

**Rapporteur : M. Bazin**

*M. Bazin :*

Nous sommes là encore sur des sujets d'accompagnement, et notamment sur le travail mené par l'association « A Domicile » qui rencontre des difficultés au titre de son service d'emplois familiaux. Le Département procède toujours de la même manière. L'idée est d'accompagner au plus fin ces structures qui sont en construction de modèles un peu nouveaux, pour à la fois que le service puisse être rendu et que le développement de stratégies nouvelles puisse aboutir dans la durée.

En l'occurrence, pour ce qui concerne « A Domicile », la reprise du service Emplois familiaux en fin d'année nous pousse à renouveler une convention qui arrive à terme échu au 30 juin de versements anticipés au titre de l'APA et la PCA, ce qui permet de dépasser les problèmes de trésorerie.

Ce sont des sujets que nous allons rencontrer probablement régulièrement sur les EHPAD et les associations d'aide à domicile, puisque la perspective de mise en œuvre des SPASAD, ou en tout cas d'un outil plus pertinent d'accompagnement, doit être l'occasion de revisiter les modèles économiques de structures aujourd'hui qui ne sont pas adaptées à la demande, et qui, même si elles rendent le service tel qu'il le faut, n'ont pas de perspectives de stabilité financière, et donc mettent dans l'inquiétude les bénévoles de tous genres. On voit bien là aussi que cet outil SPASAD est surtout destiné à rééquilibrer le modèle économique, et à accompagner des transformations qui sont aujourd'hui inévitables.

*M. le Président :*

« A Domicile » est repris par la Mutualité, comme nous l'avons appris ensuite. Cela va être efficient au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Nous votons sur notre soutien à « A Domicile » qui est en grandes difficultés financières jusqu'à cette période.

Il n'est pas du tout de la volonté du Département qu'une entreprise reprenne l'ensemble des services d'aide à domicile du département ; ce n'est absolument pas notre objectif.

Notre objectif est que, sur chaque territoire, sur une pertinence géographique, se développent des outils permettant d'offrir un guichet unique aux personnes âgées en portant à la fois le service d'aide à domicile, le service infirmier d'aide à domicile, voire le portage des repas, voire les courses.

Pour ce faire, le Département et l'ARS sont prêts à financer des cabinets qui vont aider à mettre tout cela en place. Quand j'avais le dossier en charge, j'ai pu noter qu'il est extrêmement compliqué de

faire travailler ensemble les services d'aide à domicile. Nous avons essayé à de multiples reprises de le faire, et introduire une tierce personne dans la discussion peut être intéressant. Je remercie Mme de Mauraige, Thierry Flandin, Michel Veneau et Mme Chêne, car, sur le territoire de Cosne, nous allons être expérimentaux ; un cabinet a été choisi pour travailler à mettre ensemble sur le territoire de Cosne cinq associations d'aide à domicile et deux SIAD. L'idée, c'est de trouver un moyen qui va permettre de regrouper toutes ces structures, de garder leur caractère associatif, car personnellement j'y tiens, et je voudrais que cela soit ainsi. Et qui leur va leur permettre de faire un travail plus efficace. L'idée n'est pas de complètement recentraliser, mais qu'il y ait une seule structure en termes administratifs, et que l'on garde, sur chacun des anciens chefs-lieux de canton, des antennes de cette structure qui permettront probablement de travailler plus efficacement.

C'est l'objectif que j'ai envie de me fixer dans la période actuelle. Mais je suis très sensible aux problématiques démocratiques, et je ne veux rien imposer. Cela veut dire que je suggère et que j'aide, si les élus des territoires sont d'accord pour le faire.

On peut aussi envisager d'autres modèles. Plusieurs fois Fabien Bazin l'a suggéré ; on peut envisager des organisations autour d'un EHPAD. Si des territoires proposent d'essayer cette modélisation, nous sommes également prêts à l'accompagner. Comme je l'ai dit dans mon propos introductif, je pense que nous sommes au bout du modèle actuel, et qu'il faut que l'on réagisse vite, car si nous ne réagissons pas, visiblement, une association est en train de « faire son marché », et de récupérer tout le système associatif qui a été construit pendant des années.

Voilà un peu comment je vois les choses, et sur quoi je propose de travailler. Les conseillers départementaux ont toute leur place à prendre sur ce sujet, de façon à essayer de persuader sur le territoire qu'il faut réfléchir et qu'il faut agir, sinon cette fameuse association va « continuer son marché », et bientôt il n'y aura plus d'autre issue, sauf à considérer qu'elle aura l'entier monopole sur le territoire nivernais. Mais je pense qu'il faut conseiller d'aider « A Domicile », comme nous le faisons depuis, mais « A Domicile » sera reprise par la Mutualité après le 31 décembre 2018. C'est par votre intermédiaire que le travail de réunion de ces associations peut se faire.

S'il n'y a pas d'observations, je mets le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **RAPPORT N ° 7 : PROGRAMME D' ACTIONS DE LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE ET FINANCEMENT**

**Rapporteur : M. Bazin**

*M. Bazin :*

La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, présidée par le Conseil départemental et l'Agence Régionale de Santé, regroupe les caisses de retraite, la CPAM. Nous avons pu attribuer en 2017 près de 550 000 € sur projets au titre de la prévention de la perte d'autonomie. Ce sont des moyens supplémentaires qui sont fort utiles, et qui permettent d'accompagner des expériences d'innovation sociale.

Le dispositif fonctionne *via* un appel à projets. Il avait été lancé l'année dernière sur une période d'un mois, mais nous avons pu, avec le recul, le lancer cette année dans de meilleures conditions, et laisser aux acteurs le temps d'y répondre.

Les demandes se sont élevées à plus de 2 M€, ce qui prouve qu'il y a des acteurs dans ce département sur ces sujets, qu'il y a des idées et des projets. Mais, comme l'indiquait tout à l'heure Alain Lassus, il y a aussi quelques « carnassiers » nationaux qui souhaiteraient profiter de l'aubaine, et qui ont, en effet, répondu à cet appel à projets. Le Bureau de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie a fait le choix d'écarter tous les projets émanant de groupes nationaux, de manière à concentrer notre action sur des acteurs locaux, que l'on connaît, et qui ont fait preuve, jusqu'à présent et certainement après, d'efficacité.

Il faudra, une fois que la Conférence des financeurs réunie en plénière aura à son tour validé les propositions que lui aura faites le Bureau, que nous vous transmettions les dossiers retenus. Vous pourrez y voir des outils territoriaux que nous sommes en capacité de partager, voire de dupliquer sur les différents territoires, et qui font preuve d'une certaine forme d'efficacité. C'est le cas notamment pour le projet « Faire compagnie » qui a été initié sur le territoire de Lormes, et qui est en train d'essaimer sur une dizaine de centres sociaux aujourd'hui, et qui est un complément extrêmement intéressant de ce que l'on évoquait au titre des SPASAD, puisque nous faisons entrer le voisinage, la famille, les élus locaux dans des dispositifs de soutien au maintien à domicile.

Sur cette même enveloppe sont prélevés des moyens pour accompagner les résidences autonomie. Même si l'enveloppe augmente d'une année sur l'autre, tout cela reste notoirement insuffisant, mais cela démontre que la Nièvre a des idées, et que l'on ne peut pas être sous le règne du modèle unique.

Les actions menées sur le territoire, y compris sur l'agglomération ou sur les villes un peu plus importantes, sont le témoin du basculement que l'on est en train de vivre sur la question de l'âge et de la perte d'autonomie. Il faut maintenant arriver, et je pense que cela sera possible dans la durée, à mettre bien en adéquation les besoins et les moyens qui nous sont alloués.

Nous avons réussi à obtenir de la CNSA, qui distribue ces enveloppes, 60 000 € pour le recrutement d'une personne qui sera en charge de l'ingénierie financière de ces projets.

La Conférence des financeurs a souhaité recevoir l'ensemble des porteurs de projets que nous n'avons pas retenus pour pouvoir ouvrir avec eux une discussion permettant soit de retrouver des moyens de soutien sur des politiques plus sectorielles, soit de les accompagner dans la recherche de financements, de manière à ne laisser personne au bord du chemin.

*M. le Président :*

S'il n'y a pas d'observations, je mets le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **RAPPORT N° 8 : FORFAIT AUTONOMIE CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES RÉSIDENCES AUTONOMIE**

**Rapporteur : M. Bazin**

*M. Bazin :*

La loi sur le vieillissement nous permet de continuer à accompagner les 4 résidences autonomie de la Nièvre, sur la base d'un forfait. Il n'a pas connu d'évolution depuis l'année dernière.

*M. le Président :*

Je ferais une petite remarque, pour reprendre ce que j'ai dit en ouverture, sur les CPOM, et toute la difficulté que nous avons. Je rêve d'une collectivité où les CPOM auraient été signés avec tout le monde. Or, nous en avons encore énormément à faire et à signer. J'en suis très conscient.

Souvent on m'interroge sur cette problématique. C'est la même problématique que la tarification. On a des problèmes pour trouver des personnes compétentes travaillant sur ces deux problématiques, la tarification et les CPOM. Je vous promets que les services mettent tout en œuvre pour que cela fonctionne le mieux possible, mais je demande de l'indulgence. Nos services mettent cinq à six mois pour tarifier les structures, et ils ne peuvent pas faire autrement. Ils travaillent énormément, et il est très compliqué de faire des CPOM ; c'est plusieurs mois de travail avec les partenaires. Cela se fait petit à petit ;

on en signe de plus en plus. Nous avons allongé la durée des CPOM, mais cela met quand même un certain temps.

Je voulais faire cette petite remarque pour que vous puissiez la partager avec les associations qui, sur le territoire, s'interrogent sur notre difficulté à faire les CPOM aussi vite qu'elles le voudraient. Nous voudrions aussi que cela aille vite, mais nos moyens ne nous le permettent pas forcément toujours.

S'il n'y a pas d'observations, je mets le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **RAPPORT N° 9 : AVANCE DE TRÉSORERIE – EHPAD LES BLÉS D'OR ACHUN**

**Rapporteur : M.Bazin**

*M. Bazin:*

Le présent rapport est dans la suite de nos propos précédents sur ces structures qui rencontrent des difficultés financières, car le modèle ne correspond plus à la réalité économique du moment.

La structure d'Achun, comme celle de Millay, est une petite structure, avec 35 places. On sait aujourd'hui qu'il n'y a pas de modèle économique quand on a si peu de lits. Dès que se produit un impayé un peu lourd et que le comptable public se réveille un peu tard, très vite on se retrouve en difficulté de trésorerie.

L'idée aujourd'hui concernant l'EHPAD d'Achun, mais cela vaudra aussi pour la MARPA de Millay, c'est de travailler spécifiquement sur l'établissement, de construire avec lui une stratégie d'ici à la fin de l'année, probablement en se faisant accompagner d'un conseil – car cela devient un métier que d'identifier les modèles économiques –, de manière à accompagner de petites structures comme l'EHPAD d'Achun, qui est neuf, à taille humaine. En effet, ces structures sont totalement pertinentes dans la prise en charge de proximité des personnes âgées. Et à financer, en amont de cela, l'établissement. C'est un sujet sur lequel nous reviendrons au sein de l'assemblée.

*M. le Président :*

Dès que nous eu l'information, nous nous sommes dépêchés d'agir. A Achun, il y a deux résidents, relevant de l'UDAF, qui n'ont pas payé depuis un certain temps, à tel point que la dette est à hauteur de 75 000 €.

Nous sommes un peu navrés de l'avoir appris si tard, car je pense que nous aurions pu agir avant. J'ai signé un courrier à l'UDAF. Ce n'était pas forcément à moi de le faire, mais plutôt au directeur de l'établissement, mais pour essayer d'activer, je me suis adressé

personnellement à l'UDAF pour demander que cela soit rectifié au plus vite.

Je partage aussi l'idée qu'il faut que nous puissions continuer d'avoir des établissements comme Achun et comme Millay, car c'est nécessaire aux territoires, mais il faut aussi se re-questionner sur le modèle économique. Car, en théorie, aujourd'hui, le règlement nous impose de regarder à la fin de l'année combien cela coûte et de le dispatcher entre les résidents. Sauf que si aujourd'hui on faisait fonctionner les choses comme cela, les résidents d'Achun et de Millay se retrouveraient avec des factures probablement insupportables. Il faut que l'on y réfléchisse. C'est d'ailleurs le même problème pour les SAD, car si on tarifierait comme on devrait le faire en fonction des rentrées et des sorties, on aboutirait de temps en temps à des tarifs horaires assez improbables, à 25 ou 26 € l'heure.

Cela veut donc dire qu'il faut avoir des réflexions sur les modèles économiques. J'en ai parlé tout à l'heure pour les services d'aide à domicile. Il faut aussi que l'on se questionne sur le modèle économique des EHPAD à faible nombre de lits, et c'est ce que nous allons faire.

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

La parole est à M. Morel.

*M. Morel :*

Cela veut dire que l'on ira sans doute vers une forme de mutualisation avec d'autres établissements. La difficulté qui se pose, c'est que ces établissements ne sont pas forcément sur le territoire d'un même EPCI. Il faut que l'on ait à ce niveau-là une vraie réflexion.

Je considère que l'avance qui est faite des 120 000 € est un peu une avance très hypothétique, mais qu'il faut faire. Avant l'expiration de ce délai, il faut que nous trouvions une solution pour mutualiser cet établissement avec un autre.

*M. le Président :*

Je partage totalement ce propos, et il faut effectivement que l'on aille vers une mutualisation. Le problème qui est posé est que cette mutualisation risque de peser sur ceux qui financent aujourd'hui les établissements qui vont être le support de ceux que l'on a besoin de faire supporter par d'autres structures administratives. Si on fusionne Achun avec X, cela risque de peser sur le prix de journée des personnes qui sont dans l'établissement X. Cela veut dire qu'il faut effectivement une vraie réflexion sur le modèle économique.

Je vous appelle à voter cette aide. Je comprends que cela puisse être problématique, mais aujourd'hui nous n'avons malheureusement pas d'autre solution.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N° 10 : NIEVRE SANTE – CONVENTION DE PARTENARIAT – MUTUELLE DES ORGANISMES SOCIAUX (MOS)**

**Rapporteur : M. Lassus**

*M. le Président :* Ce point concerne la convention de partenariat avec la MOS. Je vous propose de ne pas revenir forcément sur le sujet. Par contre, je voudrais saluer M. Jean-Paul Pellerasse, et M. Pascal Martin, qui sont parmi nous, et qui sont administrateurs nivernais de la MOS. La MOS est la mutuelle notamment des personnels de la CPAM.

Si personne ne s’y oppose, je vous propose de leur donner la parole durant cinq minutes.

*M. Pellerasse :* Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers territoriaux.

En tant qu’administrateurs de la MOS, Monsieur Martin et moi-même, nous tenons à remercier Monsieur le Président et le Conseil départemental d’avoir choisi notre mutuelle, qui propose ses services à l’ensemble de la population du département qui ne possède pas une complémentaire santé. Notre mutuelle vient de fêter ses 70 ans d’existence sur le terrain de la complémentaire santé.

Notre mutuelle a un savoir-faire indéniable, puisqu’elle a couvert durant de nombreuses années le personnel et les retraités des organismes de sécurité sociale de la région Bourgogne Franche-Comté. Puis nous avons évolué en nous ouvrant à d’autres catégories sociales que le personnel de la Sécurité sociale (CPAM, URSSAF, CAF, CARSAT) : depuis 2015, notre mutuelle a signé des partenariats avec des communes, et la première de celles-ci a été Decize, et depuis, 80 communes du département proposent la MOS à leurs habitants.

La dernière étape est la signature avec le Département de la Nièvre d’un accord qui va permettre aux habitants de notre département de se tourner vers cette mutuelle.

Merci, Monsieur le Président, et Mesdames et Messieurs les élus, de votre confiance. Je dirais, comme l’a déclaré l’un des membres de cette assemblée, « la MOS est dite ! »

*M. le Président :* Un rapport et une expertise ont été réalisés par les services sur les deux candidatures. 7 dossiers avaient été retirés. Il y a eu ensuite deux réponses.

Demain je signerai la convention avec la MOS à Dijon. M. le Directeur de la MOS, avec lequel je travaille personnellement depuis longtemps, notamment sur le territoire de Decize, part en retraite à la fin du mois, et je trouve élégant de me déplacer demain à Dijon pour pouvoir signer la convention avec lui.



Techniquement, tout sera fait pour que les permanences se mettent en place, de façon à ce que, dès le mois de septembre, les Nivernais qui le souhaitent puissent adhérer à la MOS.

Sur les permanences, nous sommes en discussion pour les mettre sur nos sites d'action médicosociale, car il est important que nos travailleurs sociaux puissent de temps en temps faire des offres aux personnes qu'ils vont recevoir, et que nous puissions aussi recevoir sur nos sites des personnes qui ne seront pas forcément en difficulté sociale, ce qui amènera un éclairage nouveau par rapport au travail de tous les jours de nos personnels. Nous discuterons aussi avec les centres sociaux pour qu'ils puissent éventuellement accueillir des permanences. Tout va se mettre en place au mois de septembre ou d'octobre, car les résiliations se font deux mois avant la fin des contrats.

Y a-t-il des questions ?

La parole est à M. Morel.

*M. Morel :*

Monsieur le Président, lors de notre dernière séance, nous avons admis trois éléments : le principe d'une mutuelle départementale ; un appel d'offres aux différentes structures mutualistes ; et dans le cadre du panier de la mutuelle.

L'ensemble de ces éléments ont été réalisés.

J'ai vu que six dossiers avaient été retirés. Deux dossiers ont répondu à l'appel d'offres.

Il me semble que le processus a été parfaitement respecté, et que, dans ces conditions, nous pouvons parfaitement ratifier cette convention.

*M. le Président :*

La parole est à Mme Boirin.

*Mme Boirin :*

J'ai quant à moi un avis plus partagé, parce que, si on peut dire que « la MOS est dite », on peut aussi dire qu'elle était dite depuis le départ. Il me semble que nous n'avons pas laissé le temps de faire les choses. La précipitation avec laquelle la mise en concurrence a été faite me fait penser que, depuis l'origine, le Conseil départemental avait choisi la MOS et qu'il n'était pas possible de revenir là-dessus.

Il faut quand même un certain temps aux mutuelles pour réagir et pour donner un dossier sur les conditions et sur l'état des lieux de ce qu'il y a à faire. Ce temps n'a pas été donné. Nous ne nous sommes pas donné le temps. Si en apparence les choses ont été faites à peu près normalement, la mise en concurrence s'est faite par un simple appel à partenariats par deux supports, et cela a été très rapide, car l'édition date seulement du 18 avril 2018, pour *Le Journal du Centre*, et pour Internet. Nous sommes deux mois plus tard, et la célérité avec laquelle la décision a été prise montre qu'il n'y a pas eu véritablement de mise en concurrence.

Je m'abstiendrai donc sur cette délibération. Si je considère que les habitants du département doivent avoir évidemment une mutuelle, je pense que c'est une apparence de légalité, même s'il n'y avait pas d'obligation de mise en concurrence. Mais cela semble être de l'« amuse gogo ».

*M. le Président :*

La parole est à M. Joly.

*M. Joly :*

Je voulais juste demander si Mme Boirin croit à ce qu'elle dit. Cela me paraît assez surprenant comme propos et construction intellectuelle, et artificiel.

Tout cela paraît cohérent comme dispositif, néanmoins, pour des professionnels. Deux mois, cela me paraît quand même aller un peu de soi. C'est vrai que l'argumentation se déroule bien, mais, confrontée aux faits, cela ne tient plus.

*M. le Président :*

Il y a aussi une problématique technique. Si on avait mis plusieurs mois pour que les candidats répondent, cela veut dire que nous aurions reporté d'un an. Je ne suis pas sûr que cela aurait été favorable aux Nivernais. C'est un dossier qui nécessitait quand même un traitement en urgence, de façon à effectivement pouvoir être mis en place rapidement.

80 communes de la Nièvre ont fait le choix, avec pour beaucoup d'entre elles une mise en concurrence (Decize, Clamecy, La Charité...). Le délai a été à peu près celui-là, dans ces villes. Partout où des collectivités ont décidé de mettre en place ce dispositif, cela a été de cette manière. Cela a été un peu plus long à Decize, car c'est là que se sont construits les paniers de soins, puis ces paniers de soins ont été repris, car ils semblaient cohérents. Ils existent dans la Nièvre, et toutes les mutuelles les connaissent, depuis trois ans. Je n'imagine pas une mutuelle dans la Nièvre ne pas être au courant de ce qui se passe à Decize, et ne pas savoir qu'il y avait trois paniers de soins avec trois catégories d'âge. Cela semblait être logique, car travaillé avec la population.

C'est vrai que l'on n'a pas estimé qu'il y avait forcément besoin d'un grand délai pour réfléchir, car finalement la seule réflexion était au niveau de la proposition de prix que l'on apportait à un panier de soins qui était connu depuis longtemps. Je pense donc que le délai d'un mois pouvait permettre à tout le monde de répondre. J'entends vos arguments, mais j'ai essayé de répondre à la demande que vous aviez formulée de pouvoir donner un temps de réflexion. La demande du groupe de la majorité était que le dispositif soit opérationnel au 1<sup>er</sup> septembre.

La parole est à M. Rostein.

*M. Rostein :*

Je souhaiterais un éclaircissement concernant l'article 15 de la convention de partenariat. Il est précisé que le Département se réserve

le droit de résilier la présente convention à tout moment. Cette résiliation entraînera celle des adhérents. Je ne comprends pas très bien ce point, dans la mesure où je suppose que l'adhésion est individuelle, qu'elle ne passe pas par le Département. En quoi le fait que le Département résilie la convention entraîne-t-il immédiatement la résiliation de celle des adhérents ?

*M. le Président :*

Par rapport à ce que vous indiquez, nous proposons que la phrase soit retirée. L'administrateur de la MOS en est d'accord.

Sous réserve de cette modification, je soumetts le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté. Abstention de Mme Boirin.**

### **RAPPORT N° 11 : REGLEMENT D'INTERVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE BOURSE EN FAVEUR DES ETUDIANTS INSCRITS A L'INSTITUT DE FORMATION D'ERGOTHERAPIE DE NEVERS**

**Rapporteur : M<sup>me</sup> Bézé**

*Mme Bézé :*

Je vais vous présenter brièvement les principaux critères d'attribution de la bourse en faveur des étudiants inscrits à l'institut de formation d'ergothérapie de Nevers ainsi que le prévisionnel.

Les critères d'attribution sont de deux ordres : être titulaire d'un baccalauréat obtenu dans un lycée de la Nièvre et être bénéficiaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux.

Le montant de la bourse est de 500 € mensuels versés à terme échu, à partir de la rentrée académique jusqu'à la fin du 6<sup>ème</sup> semestre de formation. La contrepartie pour l'étudiant est de s'engager à exercer l'ergothérapie sur le département de la Nièvre pour une durée au moins équivalente à la durée de versement de la bourse, dans les six mois qui suivent l'obtention du Diplôme d'État d'ergothérapeute. Le Conseil départemental attribuera une bourse par année académique.

Au niveau du coût sur 5 ans, en 2018, il y aura un étudiant pour 4 mois pour un montant total de 2 000 €. En 2019, il y aura 2 étudiants, pour un montant de 8 000 €. En 2020, il y aura 3 étudiants pour 14 000 €. En 2021, il y aura 4 étudiants pour 17 000 €, et en 2022, 3 étudiants pour 17 000 €. Le budget prévisionnel sera d'un montant maximum de 17 000 € par an dès 2021, et pour chaque année suivante dans la perspective où chaque année un étudiant entrera dans le dispositif en 1<sup>ère</sup> année.

*M. le Président :*

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

La parole est à M. Rostein.

*M. Rostein :*

Je m'interroge sur les critères d'attribution qui sont deux ordres : être titulaire d'un baccalauréat. D'accord. Obtenu dans un lycée de la Nièvre ; or, cela, c'est nous priver éventuellement du soutien à donner à des étudiants qui viendraient d'autres départements et qui souhaiteraient s'implanter dans la Nièvre.

*M. le Président :*

Nous avons décidé cela pour cette bourse départementale, car, en règle générale, sur les deux premiers concours, il y a 130 candidats à chaque fois pour 30 places, et effectivement les candidats viennent d'un peu partout. A partir du moment où notre problématique est qu'il y ait un peu plus de Nivernais, nous avons mis dans le règlement le fait que nous souhaitons que ce soit un jeune qui ait passé le baccalauréat dans la Nièvre. Ce n'est pas que nous voulons nous priver des personnes venant de l'extérieur, puisque, de toute façon, elles viennent. Et d'ailleurs j'en suis très content, parce que c'était une interrogation de la Région et de l'ARS, car tous deux expliquaient qu'il n'y aurait pas assez de candidats pour intégrer l'école. C'est une erreur ; cela fait deux concours de suite où il y a 130 candidats pour les 30 places. L'idée est que cette bourse soit délivrée à un Nivernais. C'était le fond de notre discussion.

Effectivement, si aujourd'hui l'ensemble de l'assemblée décide qu'il faut enlever ce critère, je veux bien, mais il avait été mis volontairement pour que cette bourse finalement participe à ce que ce soit un Nivernais qui soit aidé, puisque, de toute façon, la bourse sera attribuée à quelqu'un qui a réussi le concours. Par définition, nous préférons qu'elle soit attribuée à un Nivernais en difficulté. Cela peut être discuté. Je veux prendre tous les avis, et je veux bien changer le règlement si tout le monde en est d'accord.

*Mme Guérin :*

A Luzy, par exemple, des jeunes passent leur bac à Autun, mais ils sont Nivernais.

*M. le Président :*

Tout à fait. Je suis d'accord pour que l'on modifie le terme d'un « établissement nivernais » pour indiquer qu'il suffit d'avoir une adresse de domicile située dans la Nièvre, de façon à ce que cette bourse aide un étudiant d'origine nivernaise. A Clamecy, il y a aussi probablement des jeunes qui vont au lycée à Auxerre. A Decize, il y en a qui vont au lycée à Moulins. Cela vous convient-il ? Les services vont procéder à la modification.

Après avoir fait ce changement, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Pour la deuxième promotion de l'école d'ergothérapie, nous avons eu 130 candidats. Il y a un pourcentage de Nivernais relativement

important, même si cela ne convient pas à l'ARS et à la Région, qui trouvent qu'il n'y en a pas assez. Nous sommes en re-discussion pour assurer la pérennité de cette école, qui est constamment remise en cause. J'en parlerai demain à Mme la Présidente de la Région.

Nous adoptons ce règlement, et nous suivons l'évolution de l'école d'ergothérapie. Nous suivons aussi la création de l'école de kinésithérapie et de psychomotricité, où, là aussi, on nous met quelques écueils au milieu du gué.

## **RAPPORT N° 12 : CONTRATS DE TERRITOIRES REGIONAUX 2018-2020 DES PTER NIVERNAIS**

**Rapporteur : Mme Guérin**

*Mme Guérin :*

Le présent rapport propose que le Département de la Nièvre soit cosignataire des Contrats de Territoire de la Région Bourgogne Franche-Comté du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Val de Loire Nivernais d'une part, et du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Nivernais Morvan, d'autre part, dans le cadre de la nouvelle politique territoriale votée à l'unanimité le 14 mai 2018.

Nous avons voté le principe d'une somme de 660 000 €, ce qui fait 330 000 € par Pays, sachant que la Région a confirmé elle aussi son niveau de soutien au développement des Pays à hauteur d'un peu plus de 7 M€ pour cette période 2018-2020 (1 932 868 pour le Pays Nivernais Morvan, et 5 069 091 € pour le Pays Val de Loire Nivernais, répartis à hauteur de 2 468 580 € pour Nevers Agglomération et 455 720 € pour la Ville de Cosne.)

Les engagements portent sur :

- l'intervention par un soutien à l'ingénierie de pilotage des structures porteuses afin de les conforter dans leur rôle de coordination et d'animation territoriale infra-départementale et supra-communautaire ;
- l'intervention par un soutien à l'ingénierie opérationnelle de développement afin de renforcer l'expertise et les approches stratégiques sur les 11 territoires ;
- une aide financière correspondante dans la limite de 330 000 € pour trois années budgétaires.

La stratégie de développement du Pays Nivernais Morvan est sur un axe principal dénommé « Sur la route des villages du futur ». Pour le Pays Val de Loire Nivernais, elle s'inscrit dans une stratégie globale d'accueil d'actifs et d'activités sur le territoire. Vous disposez des deux conventions qui nous lient à la Région et aux Pays, dont les présidents de communautés de communes sont également signataires.

*M. le Président :*

S'il n'y a pas d'observations, je mets le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **RAPPORT N° 13 : DECISION MODIFICATIVE N°1 2018 – RAPPORT GENERAL**

**Rapporteur : M. Bourgeois**

*M. Bourgeois :*

La décision modificative n°1 du budget proposée dans le présent rapport a été présentée en commission la semaine dernière. Elle prévoit de modifier le budget primitif de l'exercice 2018 afin de régulariser les prévisions de recettes suite aux dernières notifications reçues et d'ajuster les crédits prévus sur l'opération de rénovation du site d'action sociale de Clamecy.

La décision modificative proposée prévoit d'ajuster le montant des recettes en fonction des dernières notifications reçues et d'ajuster les crédits d'investissement prévus sur l'année concernant l'opération de relogement du site d'action médicosociale de Clamecy.

Concernant la section de fonctionnement, les recettes doivent être ajustées afin de tenir compte des notifications reçues pour les principales dotations.

Concernant la section d'investissement, l'échéancier des paiements prévisionnels pour l'exécution des marchés passés pour la réalisation des travaux de restructuration du site de Clamecy fait ressortir un besoin de crédits complémentaires de 348 577,35 € sur l'année 2018.

### **I. Section de fonctionnement :**

#### **1. Les recettes de fonctionnement : + 725 366 €**

Le Département est tenu d'inscrire dans ses sessions budgétaires le montant notifié de ses recettes d'équilibre. Le vote du budget intervenant avant la notification de certaines recettes, il s'avère nécessaire d'inscrire les ajustements correspondant à la différence entre les prévisions du budget primitif et le montant définitif notifié. Le fait marquant concernant l'évolution des recettes en 2018 est la stabilisation de la dotation globale de fonctionnement après quatre années de baisse, de l'ordre de 3 à 4 M€ par an. Le détail de la hausse des recettes à opérer figure dans le rapport.

Les principales modifications à enregistrer à la hausse par rapport aux prévisions concernent :

- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle à hauteur de + 724 416 €. Les simulations disponibles lors de la préparation budgétaire faisaient état d'une baisse de l'enveloppe globale de 10 % au niveau national. Avec l'intégration de la DCRTD des collectivités du bloc communal pour respecter l'enveloppe globale

des concours financiers de l'État aux collectivités, l'enveloppe du Département a été stabilisée.

- les allocations compensatrices : + 489 577 €. Ces recettes correspondent à la compensation des exonérations décidées au niveau national qui étaient jusqu'à présent compensées à l'euro près. Ces allocations sont également intégrées dans l'enveloppe normée, mais leur niveau est stable en 2018.

- la taxe sur le foncier bâti : + 356 630 €. Cet ajustement est à opérer en fonction des montants notifiés dans l'état fiscal n° 1253. Les bases prévisionnelles s'élèvent à 244,17 M€, soit une évolution forfaitaire de 1,012 % et une évolution physique de 0,665 %. Il y a lieu de rappeler que cette recette est la seule recette fiscale adossée à un pouvoir réel de taux et qu'elle est la plus dynamique (+ 1,51%) parmi les recettes qui composent le « panier » départemental.

- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : - 320 953 €. Cette recette est la plus volatile des recettes fiscales et le seul impôt économique affecté aux départements. Ce produit correspond à une dynamique de - 2,34 % par rapport au rendement de 2017.

- le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux : - 549 067 €. Ce fonds, mis en place en 2011, est alimenté sur stock et sur flux, c'est-à-dire en fonction du ratio « droits de mutation/habitant » par rapport à la moyenne et de la dynamique des droits de mutation entre les années N et N-1. Cette recette a été instituée afin de réduire les inégalités territoriales de rendement, sachant que certains départements sont à la fois contributeurs et bénéficiaires. En 2018, ce fonds est doté de 772 M€ contre 630 M€ l'an passé, soit son plus haut niveau depuis sa création. Un quart des départements sont contributeurs et trois quarts bénéficiaires. Mais les bénéficiaires ne percevront que 652 M€ cette année, puisque le CFL a décidé, en accord avec l'Assemblée des Départements de France (ADF), de mettre en réserve 120 M€, comme la loi l'y autorise, pour permettre un surcroît d'alimentation du fonds lors d'années de recettes moins volumineuses. Or, la prévision du BP 2018 avait été établie selon les simulations du cabinet « Ressources Consultants Finances » sans mise en réserve, ce qui explique l'écart. Pour mémoire, ce fonds est réparti entre les départements éligibles en fonction du revenu, du potentiel financier et du niveau de DMTO par habitant.

## 2. Les dépenses de fonctionnement :

Les ajustements nécessaires en section de fonctionnement sont destinés à alimenter les comptes 65 et 67 aux fins d'augmenter l'autofinancement des budgets annexes à hauteur de 36 000 € et de régler les intérêts de retard dus à la société Mazet en application du protocole transactionnel approuvé par l'assemblée départementale concernant le lot n°1 « Désamiantage, déconstruction » du collège de Clamecy (15 182 €).

En outre, différents virements sont proposés notamment au regard de la répartition des subventions (chapitre 65) et des partenariats sportifs (chapitre 011) en application de la délibération du 14 mai concernant le partenariat conclu avec l'USON Rugby.

## **II. Section d'investissement :**

### **1. Le Plan de Prévention des Risques Technologiques autour de l'établissement Antargaz Finagaz : 97 992 €**

Un protocole d'accord relatif à la convention de financement du PPRT autour de l'établissement Antargaz Finagaz à Gimouille est proposé après différents échanges entre les parties. Il s'agit de fixer la contribution de chaque acteur pour le financement des mesures foncières de délaissement prévues par le PPRT conformément à l'article L.515-19 du Code de l'environnement. Les financeurs des mesures sont les exploitants des installations et les collectivités et EPCI percevant tout ou partie de la contribution économique territoriale. Le Département est donc concerné au titre de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises. Le coût des mesures est estimé à 1 754 679 €, la part des collectivités est de 33 % répartie selon le taux de CVAE qui leur est affecté. La part de CVAE versée aux départements étant désormais de 23,5 %, cela porte le financement du département à 97 992 €.

Le protocole d'accord est joint au rapport. Son approbation vaut engagement sur le taux de participation. Cet engagement reste valable tant que le coût réactualisé ne dépasse pas de 10 % l'estimation initiale.

Il convient donc d'inscrire cette somme à la présente décision modificative.

### **2. Les besoins de crédits complémentaires pour clôturer l'opération de reconstruction du site d'action médicosociale de Clamecy.**

Dès 2012, dans un souci d'efficience et de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, le Département a engagé le regroupement de certains de ses services, notamment les services médicosociaux de Clamecy jusqu'à présent répartis dans divers locaux. Dans cette perspective, la réhabilitation de l'immeuble « Scherman », propriété du Département et jusqu'alors désaffectée, a été entreprise afin de regrouper les agents par métier et par niveau. Ces aménagements permettront d'optimiser le fonctionnement des services. La maîtrise d'œuvre a été notifiée à Quatro Architecture le 7 juin 2013 et le démarrage des travaux a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin 2016 pour une durée de 14 mois.

Des aléas de chantier ainsi que des intempéries ont porté le délai contractuel des travaux au 27 juin 2018, ce qui portera le solde des crédits à fin juillet 2018. Il y a donc lieu de mobiliser l'intégralité des crédits prévus sur l'année 2019 pour solder l'opération soit 348 577,35 €.

### **3. L'avance de trésorerie accordée à l'EHPAD d'Achun**

L'assemblée départementale propose d'accorder une avance de trésorerie à l'EHPAD d'Achun afin de pallier les difficultés de l'établissement sur les six prochains mois suite à des problèmes de recouvrement. Cette avance doit être inscrite budgétairement au chapitre 27 à hauteur de 120 000 € sur l'exercice 2018, le remboursement n'étant prévu qu'en 2019.

## **III. Les budgets annexes**



Lors du vote du budget primitif, les sommes inscrites sur le chapitre des dépenses imprévues en investissement s'avèrent dépasser le seuil maximum de 7,5 % des dépenses totales réelles prévisionnelles de la section. Suite à un échange avec les services de la préfecture, il est nécessaire de procéder à des virements, exposés dans le rapport.

Ces inscriptions n'ont aucune incidence sur les équilibres budgétaires. Les sommes inscrites sur les chapitres 21 pour les investissements seront engagées si de nouveaux besoins d'achat sont formulés.

#### **IV. L'équilibre de cette décision modificative**

Il est proposé d'équilibrer ces mouvements par autofinancement grâce à l'ajustement des recettes de fonctionnement et d'affecter le solde en dépenses imprévues de fonctionnement soit 107 614,65 €.

Il est proposé :

- d'adopter les inscriptions en dépenses et en recettes décrites dans les maquettes budgétaires pour le budget principal et les budgets annexes,
- de délibérer sur le protocole d'accord en vue du financement des mesures foncières établi dans le cadre du plan de prévention des risques technologiques autour de l'établissement Antargaz Finagaz à Gimouille.

*M. le Président :*

Vous avez la parole.

La parole est à Mme de Mauraige.

*Mme de Mauraige :*

Y aurait-il d'autres sites dans la Nièvre qui seraient concernés par ces opérations ?

*M. le Président :*

Je ne le pense pas ; non, il n'y a que celui de Gimouille.

La parole est à Mme Boirin.

*Mme Boirin :*

Je voudrais intervenir sur ce PPRT. Depuis trois ou quatre ans, la préfecture a travaillé sur ce PPRT sur le site de Gimouille, classé Sévés Haut, détenu par Antargaz Finagaz.

Le dépôt de produits pétroliers s'est installé à cet endroit malgré la présence d'une quarantaine d'habitations. 7 sont situées dans une zone très dangereuse, et il y a obligation de proposer le rachat des habitations. A ce jour, 6 particuliers ont accepté, et pour la dernière opération, la discussion est en cours. Le coût approximativement, si nous avons bien compris, est de 1,7 M€. C'est la procédure de délaissement.

23 habitations se situent dans une zone moins dangereuse, mais qui nécessite quelques aménagements (vitres recouvertes d'autocollants, portes en bois, et non en polyester, couverture de toiture en matériaux non inflammables, suppression de vérandas, etc.).

L'établissement du PPRT impose ces travaux, personne ne le conteste.

Reste le financement. A ce jour, la préfecture affirme que 10 % de ces travaux, au total de l'ordre de 10 000 € à 20 000 € en moyenne par maison, doivent être supportés par les particuliers, soit 1 000 à 2 000 € chacun, si nous avons bien compris. Ces habitants le contestent, puisqu'ils ne sont pas responsables de cette situation, et qu'on leur a imposé ce site sur place.

Il est très important que ces habitants n'aient pas à leur charge ces 1 000 à 2 000 €, d'autant qu'en ce qui concerne l'Etat, une partie de l'aide accordée pour les travaux se fait sous forme de crédit d'impôt. Donc, *quid* des personnes qui ne paient pas l'impôt et qui donc ne peuvent pas bénéficier de cette réduction d'impôt ? L'important est que les collectivités, qu'elles soient nationales ou territoriales, se mobilisent, et que ces personnes, qui sont dans une situation financière difficile et à qui on impose des travaux, n'aient pas à le faire, et qu'elles puissent ne pas avoir à leur charge les sommes qu'on leur demande de supporter, alors qu'elles sont dans un site potentiellement dangereux, et dangereux par nature.

*M. le Président :*

Je partage ce que vous dites, et je pense que le Département non plus ne devrait pas être censé financer ce genre de choses, d'autant que nous n'avons plus la compétence économique, et qu'Antargaz, c'est de l'économie. Par ailleurs, Antargaz doit bien avoir les moyens financiers de prendre en charge tous les inconvénients qui sont posés par son installation.

Je suis d'accord avec ce que vous expliquez, et j'ajouterais que le Département paie parce que c'est obligatoire. Donc, on ne peut pas s'y opposer ; mais, sur le fond, je ne suis pas d'accord.

*M. le Président :*

La parole est à M. Rostein.

*M. Rostein :*

Je partage totalement ce que vient de dire notre collègue Carole Boirin.

Il y a des choses qui sont anormales. Nous avons le malheur d'avoir cet établissement sur notre canton ; nous n'avons absolument pas été associés aux discussions concernant ce protocole de préservation.

La participation du Département est évaluée à 5,585 %, parmi les financeurs de ce protocole. Etes-vous certain que notre participation va être limitée à ces 5,585 % ? Car, si l'on calcule bien, 23,5 % de part de CVAE sur un financement des collectivités de 33 %, cela fait une participation du Département de plus de 7 %, proche de 8 %. Je voudrais que l'on vérifie quand même notre participation, qui serait bien supérieure à 97 992 €, ce qui remettrait en cause cette DM1, pour laquelle je n'ai pas d'avis particulier, et qui est purement technique. On peut se poser la question, lorsque l'on a un site dangereux pour l'environnement et les habitants : plutôt que de financer des mesures de protection, ne serait-il pas préférable d'envisager le déplacement d'Antargaz Finagaz ailleurs que dans une agglomération ?

*M. le Président :*

Notre participation a été définie par la DFIP, et donc elle est incontestable. Ils ont effectué les calculs, que nous avons vérifiés. Nous allons vérifier à nouveau.

Sur la deuxième problématique, il y a toutes les contraintes, mais je rappelle qu'Antargaz Finagaz, ce sont des rentrées financières pour l'Agglomération, pour la commune sur laquelle elle s'est installée. C'est vrai qu'il devrait y avoir une vraie réflexion pour savoir si l'on ne peut pas les déplacer, et si on ne peut pas aussi mettre cette participation à la charge de ceux qui ont les rentrées financières qui sont provoquées par le travail qui est fait là-bas et les impôts qui sont versés, pour que cela serve aussi au déplacement ou au paiement des problématiques qui sont posées par l'installation. Ceci plutôt que de demander cela au Département, qui, lui, *a priori*, ne bénéficie d'aucune façon des retombées financières et économiques de l'installation de cet établissement.

Aujourd'hui, il y a des collectivités qui ont des retombées financières. Il y a aussi de l'emploi. Et je pense que ce serait plutôt les collectivités qui bénéficient des rentrées financières qui devraient discuter avec Finagaz et Antargaz pour savoir si on ne pourrait pas mettre cette installation à un autre endroit. C'est mon sentiment, outre regretter de financer quelque chose qui ne fait aucune rentrée financière au niveau du Département, et alors que la compétence économique ne nous appartient plus. Cela me gêne. Mais c'est la loi.

*Mme Boirin :*

Je comprends votre position. En même temps, ces particuliers qui sont sur notre département doivent être aidés par les collectivités, y compris celles qui ne perçoivent pas de contributions financières, et ils doivent être aidés pour que ces travaux soient pris en charge. Ce n'est pas parce que l'on n'a pas de retombées financières que l'on ne doit pas aider ces particuliers dans leur combat, y compris contre Antargaz ou contre la communauté d'agglomération, mais on doit faire quelque chose, et que les collectivités se mobilisent, pour que ces personnes n'aient pas à supporter le coût de ces travaux.

*M. le Président :*

Je vous ai dit que je partage ce que vous me dites, et je pense qu'il est anormal que des particuliers aient à payer. Je trouve cela anormal. Mais je pense que les payeurs devraient être ceux qui profitent de la situation. Et ceux qui profitent de la situation, c'est premièrement Antargaz Finagaz, qui doit quand même bien dégager des bénéfices, en premier ; et, en deuxième, les collectivités, qui touchent des contributions, du fait de l'installation de cette entreprise. Ce sont ces deux entités qui, à mon avis, devraient financer la totalité des travaux qui sont nécessaires pour que ces particuliers puissent être à l'abri, ce qui ne les empêche sans doute pas d'être inquiets.

Y a-t-il d'autres questions sur la décision modificative ?

Nous allons passer au vote.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté. Abstention de Mme Boirin et de M. Rostein.**

## **RAPPORT N° 14 : POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES**

**Rapporteur : M. Mulot**

*M. Mulot :*

Le rapport présente la convention de mise à disposition d'un agent de la collectivité auprès du Pays Nivernais Morvan ainsi que des transformations de poste. Deux demandes de remise gracieuse de dettes sont également soumises à l'avis de l'assemblée départementale au regard des situations personnelles des agents concernés.

### I) Convention de mise à disposition d'un agent de la collectivité auprès du Pays Nivernais Morvan

Dans le cadre de la nouvelle politique de contractualisation du Département, la mise à disposition d'un agent auprès du Pays Nivernais Morvan est désormais (application au 1<sup>er</sup> janvier 2018) formalisée par une convention présentée en annexe 1 au présent rapport qui prévoit le remboursement du coût du poste par le Pays au Département.

### II) Transformations de postes

Vous trouverez en annexe 2 au présent rapport la liste des créations/suppressions de postes qui vous sont proposées au vu des recrutements intervenus ces derniers mois et de la nécessité d'adapter les postes budgétaires au grade exact des personnes embauchées.

### III) Remise gracieuse de dettes

1/ Un agent a repris son activité après une période de congé longue maladie le 4 janvier 2018 en temps partiel thérapeutique. Il a été victime, le 31 janvier 2018, d'un accident sur son lieu de travail qui a occasionné un arrêt de travail. Son salaire dans le cadre du temps partiel thérapeutique (plein traitement sans les primes) a été maintenu en février et mars dans l'attente de l'avis de la Commission de réforme sur l'imputabilité au service de cet arrêt et sur sa reconnaissance en accident de travail durant les mois de février et mars 2018. Or suite à l'avis de la Commission de réforme, l'agent a finalement été placé rétroactivement en congé de longue maladie à demi-traitement à compter du 1<sup>er</sup> février 2018. La collectivité doit donc récupérer l'indu de traitement versé qui correspond à deux mois de demi-traitement soit 1 261,14 € nets. Compte tenu de la situation sociale et financière particulièrement précaire de l'agent évaluée par le travailleur social dédié au personnel, il vous est proposé de voter une remise gracieuse de la totalité de la somme en question, à savoir 1 261,14 €.

2/ Un agent titulaire du Département a été admis, par décision de la CNRACL du 3 novembre 2016, à faire valoir ses droits à la retraite rétroactivement à compter du 18 décembre 2015. Un courrier lui a été adressé le 12 décembre 2016 l'informant que les salaires maintenus réglementairement entre le 18 décembre 2015 et le 30 novembre 2016

devaient faire l'objet d'un remboursement à hauteur de 8 738,05 €. La Paierie Départementale est en charge du recouvrement de la dette. Cet agent a cotisé peu d'années à la CNRACL et bénéficie de ce fait d'une retraite très faible, soit 184 € net/mois, montant très inférieur au salaire maintenu (en moyenne 766 € net/mois) par la collectivité pendant toute la durée de la procédure d'admission à la retraite pour invalidité (procédure réglementaire), ce qui explique d'ailleurs le montant de l'indu. Cependant, il est précisé que l'intéressée, malgré plusieurs relances de la collectivité (contacts téléphoniques et courriers recommandés), a fait preuve d'absence de réaction aggravant ainsi son indu. Au regard de la situation décrite, il vous est proposé de voter une remise gracieuse partielle de sa dette à hauteur de 5 000 €.

Accord unanime de la commission.

*M. le Président :* La parole est à Mme de Mauraige.

*Mme de Mauraige :* C'est un peu bizarre de nous présenter une convention qui part du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Comment a été rémunéré l'agent sans signature de convention avant ?

*M. le Président :* Je ne peux qu'être d'accord avec vous, mais il faut que l'on régularise. Cela nous arrive de temps en temps de voter sur des choses qui sont parties avant. Tout à l'heure, je vous parlais des CPOM et d'un certain nombre de politiques où nous n'allons pas assez vite. Là, nous y sommes confrontés. Mais notre bonne foi n'est pas en cause.

La parole est à Mme Boirin.

*Mme Boirin :* J'observe que la volonté de faire des économies pour le Département n'est pas à l'ordre du jour, puisque pour 23 départs nous avons 23 embauches, donc un nombre équivalent. Vous allez peut-être me dire qu'au niveau de l'indice, ce n'est pas le même niveau et que nous allons faire des économies de ce fait ; seulement, l'économie est très faible, et elle est très ponctuelle, surtout, puisque, lorsque l'on embauche quelqu'un, on l'a en principe jusqu'à la retraite, et que cette volonté apparente d'économies n'existe pas. D'autant que dans le secteur technique, on observe qu'il y a 9 départs pour 13 embauches. Si on peut admettre, à la limite, qu'un départ égale une embauche, dans le secteur technique, on en est loin, et on ne comprend pas la justification de ces embauches pour 9 départs.

Au surplus, et en ce qui me concerne, je trouve que la remise gracieuse de dettes est un mauvais signal, même si les sommes en jeu sont très faibles, j'en conviens. Dans la mesure où nous avons un nombre de salariés important au Département, si nous commençons à faire des remises de dettes lorsque le Département se trompe ou doit faire régulariser des décisions rétroactives, c'est un mauvais signal qui est donné à l'ensemble du personnel, ou au personnel qui fait en sorte de rembourser lorsqu'il a trop perçu.

*M. Mulot :*

Pour votre information, il y a très peu de remises de dettes.

*M. le Président :*

Sur les remises de dettes, quand on lit une note comme celle-là, on peut éventuellement être d'accord avec vous. Mais quand on est confronté aux personnes, et quand on voit leurs problèmes, on ne peut pas généraliser, mais on ne peut qu'individualiser. Je ne voudrais pas que l'on pense qu'il y a une règle générale ; je pense que c'est une discussion au cas par cas sur une remise de dettes, et qu'il faut toujours tenir compte de l'ensemble du dossier, et particulièrement des problématiques qui sont soulevées pour ces remises de dettes. Ce que je ne voudrais pas, c'est que l'on considère que c'est général ; je pense que cela doit se faire au cas par cas.

Sur les entrées et les départs de la collectivité, c'est sur une année que l'on verra comment le nombre d'agents évolue. On accueille régulièrement de nouveaux agents, et en particulier il y a trois jours ; or, il y avait essentiellement des familles d'accueil. C'est un espace sur lequel nous sommes en difficulté. Il va nous falloir plus de familles d'accueil, et forcément cela va se traduire par des dépenses. Si l'on a de plus en plus d'enfants à accueillir, je pense que nous allons être obligés d'avoir plus de familles d'accueil.

Il y a des politiques du Département sur lesquelles ces augmentations de personnels vont être inévitables. Sur une vingtaine de personnes que nous avons accueillies, je pense qu'il y avait quinze familles d'accueil. Nous avons deux mineurs non accompagnés qui arrivent toutes les semaines sur notre territoire. Contrairement à beaucoup d'autres Départements, nous déclarons un mineur sur trois en moyenne, et il faut que nous trouvions pour celui-là une famille d'accueil tout de suite après. Cela va nous faire de l'emploi supplémentaire et plusieurs centaines d'euros tous les jours, mais c'est notre mission, et nous devons la faire, sans état d'âme, et je fais cela vraiment sans état d'âme, car je pense qu'il faut que nous le fassions. Si nous ne le faisons pas, personne ne le ferait. Mais je reconnais que cela conduit à modifier nos effectifs, et il faut s'attendre qu'à la fin de l'année la balance en termes de familles d'accueil soit nettement supérieure à celle qu'elle était avant, avec des dépenses qui seront nettement supérieures. D'ailleurs, dans le contrat qui nous est imposé, cet élément n'est pas pris en compte.

S'il n'y a pas d'observations, je mets le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté. 11 abstentions (groupe « La Nièvre s'engage » et Mme Bertrand)**

## RAPPORT N° 15 : MEDIATION – RAPPORT D’ACTIVITE DES SERVICES 2017-2018

**Rapporteur : M<sup>me</sup> Delaporte**

*Mme Delaporte :*

Il s’agit du premier rapport sur la médiation. Installé en avril 2017, le médiateur fait pour la première fois cette année son bilan d’activité.

Je ne vais pas vous lire l’intégralité du rapport, mais seulement souligner quelques points importants.

Ce médiateur est sollicité pour des recours amiables et gratuitement, bien sûr. Il n’est intervenu que sur les compétences du Département : action sociale, handicap, routes, logement, environnement, dans le souci permanent de la stricte confidentialité des dossiers qui lui sont confiés.

La première mission du médiateur est l’accueil des personnes qui expriment le plus souvent des doléances par téléphone ou par courriel. Bien souvent, les appels que reçoit le médiateur ne concernent pas le Conseil départemental. Il est nécessaire d’orienter ou de réorienter les personnes vers d’autres services (CPAM, CAF, défenseur des droits...).

Il faut traiter les dossiers avec neutralité. Le médiateur doit se faire facilitateur, et avec neutralité trancher un conflit.

Le bilan d’activité est contrasté. 86 sollicitations ont été enregistrées au cours de cette première année de médiation, l’essentiel étant noté dans les 6 premiers mois après l’installation du médiateur. Peut-être serait-il nécessaire de remettre un coup de projecteur sur cette activité et sur ce service qui est offert aux citoyens nivernais.

86 sollicitations, auxquelles il convient d’ajouter 21 demandes émanant des agents de la collectivité.

Concernant la nature des demandes, on note les éléments suivants :

- 7 situations concernent la solidarité et/ou la santé, dont 1 demande transmise par la Préfecture.
- 6 demandes s’inscrivent dans le cadre de la gestion de notre politique logement/vie quotidienne.
- 4 interpellations relèvent de l’activité environnementale/service de l’eau.

Vous avez noté que 86 interpellations du médiateur avaient été enregistrées. Or, 27 concernaient véritablement la relation Département/citoyens. On peut imaginer que, quand même, le Département, dans ce cadre-là, apparaît, même s’il n’est pas finalement compétent pour résoudre le litige, comme un médiateur de proximité auxquels les citoyens s’adressent relativement facilement. Remettre un coup de projecteur sur cette activité serait peut-être une bonne idée pour la prochaine année.

Je vous invite à bien vouloir prendre acte du bilan d'activité de cette première année de médiation.

*M. le Président :*

Il n'y a pas de vote sur ce bilan d'activité, qui vous est proposé pour que vous puissiez en prendre acte.

Y a-t-il des remarques ?

**Il est pris acte du rapport d'activité.**

***PRESENTATION D'UN COURT METRAGE ATOUR DU HANDICAP ET DE  
L'AUTONOMIE REALISE PAR LES RESIDENTS DES FOYERS DE MOULINS-  
ENGILBERT ET DE BAYE***

*M. le Président :*

En avant-propos, je vous avais parlé d'un film dont le sujet était le handicap. Je propose à Fabien Bazin de nous en dire deux mots.

*M. Bazin :*

Nous allons pendant une demi-heure bouleverser un peu l'ordre du jour de l'assemblée. L'idée était d'essayer d'incarner au fond les projets et les initiatives qu'il y a dans ce département autour du sujet du handicap, ou en tout cas autour de l'autonomie, de manière générale.

On a tendance à jongler avec les millions quand on évoque ce sujet, et on ne se rend pas compte concrètement, forcément, du caractère exceptionnel du travail qui est fourni dans ce département à différents titres. Par exemple, une association « Défi Raid Aventure en Morvan » (DREAM) organise des rendez-vous sur plusieurs jours avec des équipes handi/valides sur des sports de pleine nature. Ce sont des initiatives d'associations que nous soutenons. Il peut être utile, à la fois pour nous et pour les Nivernais, de les mettre un peu en valeur. C'est un peu l'objet du travail qu'a mené Vincent Robert, qui est avec nous, et qui va nous présenter ce que l'équipe présente a voulu modestement faire, et le résultat remarquable qui en est ressorti.

*M. Robert :*

Bonjour. Je m'appelle Vincent Robert. Je suis scénariste, télévision et cinéma. En avant-propos du court-métrage de 9 minutes que nous allons vous présenter ce matin, je vais un peu vous expliquer d'où est née l'idée et quel en a été le principe.

Pascale est venue me trouver il y a deux ans, me disant que le souhait des équipes était d'aider les résidents à communiquer différemment, et surtout à créer une passerelle, c'est-à-dire éviter qu'il y ait ce « gap » avec les résidents et nous, tout simplement. Elle a évoqué l'idée d'un atelier scénario. J'étais très dubitatif, parce que je pensais que ce n'était pas forcément un moyen de communication ; j'ai sous-estimé un peu la portée du scénario. Cela a été une très belle aventure et une très belle découverte. A partir du moment où l'on a expliqué aux



résidents qu'écrire un scénario, faire un film, c'était avant tout envoyer un message, crier un message, s'adresser à l'autre, aller lui communiquer de façon assez efficace et directe ce que l'on a dans le fond du cœur, ils avaient plein de choses à nous dire, et ils ont crié cela, je crois, de la plus belle manière.

Le résultat que vous allez voir, c'est donc un court-métrage qui a entièrement été écrit par eux. J'ai juste été comme un tuteur qui a aidé la belle plante à pousser. Ils l'ont écrit de A à Z. Il y a une équipe de techniciens professionnels qui est venue m'épauler pour le tournage pour toutes les questions techniques et pour réaliser le DVD qui a été tiré du court-métrage. Il contient un making of, que je vous invite à aller voir, qui est une belle preuve de l'extraordinaire aventure humaine qu'a été ce tournage. Les résidents ont été techniciens, ils se sont occupés des costumes, des décors. Et surtout, c'est un très beau message qu'ils vous envoient, et qu'ils nous envoient. Je vous laisse regarder ce court-métrage, et je vous exposerai concrètement comment cette aventure a pu se mettre en œuvre.

*(Projection du court-métrage)*

*M. Robert :*

C'est sur ces belles vues du Morvan, tournées à Moulins-Engilbert, que se termine ce court-métrage. Le message qu'ils ont voulu adresser à tous, c'est « Effacez le mot handicap que vous nous mettez un peu trop facilement sur le front. Avant le handicap, il y a notre caractère, notre personnalité, ce que nous représentons. » Ils ont voulu raconter l'histoire de ce petit garçon, qui, lui, cherche un adulte, responsable, en qui il a confiance, pour partir en vacances. Le petit Kevin, dans le film, ne voit qu'une chose : qu'elle est rigolote, qu'elle a du caractère, et qu'elle est disponible ; il ne voit pas du tout qu'elle est handicapée. Et c'est ce qu'ils ont voulu dire.

Nous nous sommes appelés « l'équipe des imprévus ». Quand nous avons commencé à faire le travail ensemble, ils avaient un doute sur le fait qu'ils seraient capables d'inventer une histoire pour partager le message qu'ils voulaient faire passer. Je crois que l'on est tous capables d'inventer une histoire ; il suffit d'avoir des petites astuces professionnelles, qu'on leur a très vite données. Pour écrire une histoire, il faut avoir envie de dire quelque chose ; il faut avoir quelque chose sur le cœur, et c'est ce qu'ils ont. Pour écrire une histoire, il faut un personnage, un objectif, ce qu'ils avaient. Et pour qu'il y ait une dramaturgie, il faut qu'il y ait des imprévus. Et le plus grand imprévu qui puisse arriver dans la vie de Julie, qui aime la musique, c'est que quelqu'un ne voit pas son handicap. C'est cela, son imprévu, c'est-à-dire que quelqu'un ne voit que sa personnalité. « L'équipe des imprévus », car nous avons envie que, quand nous voyons le court-métrage, nous devenions tous, un à un, des imprévus, c'est-à-dire se poser la question réellement de quelle personnalité on a en face de nous.

L'écriture s'est déroulée sur à peu près un an, à raison d'une séance hebdomadaire tous les vendredis. Petit à petit, ils ont très vite compris

qu'ils pouvaient créer une histoire ; c'est ce qu'ils ont fait. Après, nous avons préparé ensemble le tournage, et ce fut une phase de responsabilisation assez importante : tout prévoir, tout imaginer, les décors, les costumes, les repérages. Ensuite, il a fallu se préparer, pour les comédiens, à interpréter l'histoire qu'ils allaient raconter. C'est en cela que nous avons été rejoints par la comédienne Isabel Otéro, qui est venue deux jours (un jour au foyer de Moulins-Engilbert, et un jour au foyer de Baye) leur donner ces petites astuces : gérer le trac, faire passer des émotions.

Ensuite, nous avons eu trois jours de tournage, un week-end en octobre, à Moulins-Engilbert le vendredi et le samedi, puis à dans une grande surface de Corbigny le dimanche. Une fois ce travail terminé, le montage a été réalisé, la musique, la gestion des droits... Pour arriver à projeter au moment du marché de Noël à Corbigny pour la première fois le court-métrage, où 500 personnes sont venues pendant toute l'après-midi. Nous avons réalisé à cette occasion que cette idée de « passerelle » fonctionnait : les personnes venaient, après le court-métrage, parler avec les résidents, et donc c'était gagné : ils pouvaient échanger sur leur expérience.

Je vais donner la parole à Frédéric, pour qu'il nous parle de son expérience.

*Frédéric :*

C'est la première fois que je faisais un tournage. J'ai fait perchman. Je ne m'en suis pas mal sorti. Au début, je trouvais ça dur, et après, pas mal du tout. J'étais aidé par Damien, l'ingénieur du son. C'était une bonne expérience. J'étais très content, et fier de moi.

*(applaudissements)*

*Julie :*

C'était très bien. Au début, c'était un peu la pression. Je suis quelqu'un d'angoissé, mais, de fait, ce film, cela m'a appris à moins douter de moi, et c'est grâce à toute l'équipe que l'on a fait ce film. Même si on est handicapé, on peut faire plein de trucs. Il faut arrêter de douter des gens handicapés. Vincent et toute l'équipe nous ont accompagnés. C'est une belle rencontre. C'est grâce à l'équipe qu'on a pu le faire.

*Jean-Christophe :*

J'étais ingénieur du son, et j'actionnais les boutons sur la table de mixage, en mettant « lecture », et c'était mon collègue Frédéric qui tenait la perche. C'était dur, mais on y arrivait quand même. Quand vous allez regarder le DVD, vous allez penser à nous. Je remercie tout le monde.

*M. Robert :*

Cela a été une passerelle, une fois que cela a été réalisé, mais aussi pendant le tournage. Clovis, qui a joué le personnage de Kevin, va vous parler de l'aventure humaine que le tournage a été pour lui.

*Clovis :* C'était une bonne expérience d'apprendre le métier d'acteur, et de savoir comment cela se passait sur les lieux de tournage, comment on arrivait à créer les choses. Comme l'a dit Julie, c'est grâce à tout le monde que l'on a réussi à créer ce court-métrage. Mercredi, nous aurons une rencontre football.

*M. Robert :* La « passerelle » a bien fonctionné, puisqu'avec son équipe de football, ils vont jouer contre les résidents, dans un tournoi. Cette expérience perdue dans d'autres domaines, et a permis de créer ce lien. La bonne expérience est que cela a vraiment permis de leur ouvrir le champ de leurs possibles. C'est cela qui est important dans une vie, pour chacun d'entre nous ; arriver à percevoir que l'on peut ouvrir les choses, que notre champ du possible n'est pas cantonné spécialement à ce que les autres nous disent, ou ce que nous-mêmes parfois, bloqués par nos peurs et nos angoisses, nous nous imposons. En fait, nous leur avons permis de dépasser ce champ de leurs possibles, et du coup de leur ouvrir plein d'autres fenêtres, des tournois interfoot, et plein d'autres choses. Je crois que c'est surtout la véritable valeur humaine qui se cache derrière.

Je vous invite à regarder le making of sur le DVD, car vous allez voir la belle humanité qui s'est dégagée pendant le tournage de ces trois jours. Ils vont vous distribuer le DVD. En mon nom propre, je vous remercie d'avoir pris le temps de regarder leur travail ; c'est important pour eux.

*Pascale :* Nous avons eu de la chance que deux associations, telles que la Sauvegarde 58 et la FOL puissent nous offrir la possibilité de créer, car cela nous a pris du temps, de l'énergie, mais c'est quelque chose de magnifique.

*M. le Président :* Je voudrais vous remercier. Et vous remercier pour le côté « émotion » parce que cela a été fort pour nous. En plus, je vous remercie de nous avoir rajeunis de 30 ans, puisque nous avons eu les années 80 pendant tout le film, en plus de nous avoir apporté de l'émotion. Nous pourrions peut-être organiser quelque chose pour que le film soit diffusé pendant 3 jours dans tous les cinémas de la Nièvre. Je vais demander au service Communication du Département de voir si c'est possible.

*M. Robert :* Merci beaucoup.

## **RAPPORT N° 16 : COMMUNICATION DES ACTIONS ENGAGEES SUITE A AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE POUR LA DUREE DU MANDAT DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Rapporteur : M. Mulot**

*M. Mulot :*

Ce rapport rend compte, pour l'année 2017, de l'exercice par le Président au Conseil départemental de sa délégation en matière d'actions contentieuses (actions en justice ou défense).

Afin de satisfaire à cette obligation, vous voudrez bien trouver pour information, le tableau de bord des actions contentieuses de l'année 2017. Il s'agit de l'ensemble des contentieux qui ne sont pas clos définitivement. Néanmoins, il est essentiel de retenir les éléments suivants :

- Le nombre de contentieux de toute nature a été, en moyenne annuelle, de 118 sur l'année 2017.
- Les contentieux au pénal représentent, sur l'année, 35% des contentieux, soit 35 dossiers. Plus particulièrement, le nombre de dossiers liés aux fraudes au RSA est de 23 dossiers. L'enjeu financier, c'est-à-dire, les sommes résultant de ces fraudes a été en moyenne annuelle de 144 103 € (400 000 € en 2013, 225 626 € en 2014, 126 163 € en 2015, 180 134 € en 2016), grâce à de meilleures relations avec la CAF.
- Les contentieux administratifs représentent, sur l'année, 67 % des contentieux, soit 90 dossiers. Il s'agit, essentiellement, des contentieux concernant les décisions prises par la collectivité en matière d'aide sociale.
- Les contentieux civils représentent, sur l'année, environ 7 % des contentieux, soit 10 dossiers.

Concernant les décisions de justice intervenues en 2017 et favorables au Département, elles ont été, en moyenne annuelle, de 41, réparties comme suit : 3 décisions au pénal, 38 décisions en administratif. Toutefois, ce chiffre doit être relativisé au regard du nombre de contentieux toujours en cours d'instance et donc non définitivement clos (par exemple, un jugement favorable au Département en première instance et qui fait l'objet d'un appel par la partie adverse). Néanmoins, il faut noter que dans plus de 70 % des cas, les décisions de justice définitives sont favorables au Département sachant qu'il n'y a pratiquement pas d'appel interjeté par la partie perdante.

*M. le Président :*

Merci. Cela appelle-t-il des commentaires ? La parole est à Mme Boirin.

*Mme Boirin :*

Deux commentaires. Le premier, c'est que votre tableau n'est pas forcément très à jour, parce que, si l'on observe des affaires qui sont supposées en cours alors que les plaintes datent de 2012, je pense qu'il y a eu des classements sans suite, car ce n'est pas possible d'avoir une plainte de 2012 encore en cours.

*Mme Boirin :*

C'est que vous n'avez pas le renseignement. Je vous assure qu'une plainte depuis 2012 est classée sans suite, mais c'est impossible qu'elle soit actuellement encore en cours. Vous vérifierez, mais, à mon avis, votre tableau n'est pas tellement à jour. Je ne vous incrimine pas, parce que je pense que vous n'avez pas demandé, et que le Parquet ne vous informe pas forcément des décisions qu'il prend. Mais depuis 2012, c'est impossible.

Deuxième observation. Votre première page parle du contentieux au pénal. Les sommes résultant de ces fraudes, évoquées page suivante, sont-elles liées au contentieux pénal, ou général, c'est-à-dire également civil ? C'est du contentieux pénal lorsqu'il y a une volonté de fraude de la personne. Au civil, c'est simplement que l'on demande à la personne de rembourser le trop-perçu. Si on considère, vu les flux financiers, que le montant du RSA versé ne cesse d'augmenter chaque année, il est un peu délicat de dire que le contentieux pénal diminue. Car c'est ce que l'on nous dit ; on nous dit que le contentieux ne cesse de diminuer puisque les montants à recouvrer au titre de la fraude ne cessent de diminuer. De deux choses l'une : ou le personnel affecté au contrôle des fraudes n'existe pas, ou est en diminution, ou alors la CAF recouvre civilement directement contre le bénéficiaire du RSA ce qu'il a indument perçu. Mais en tout état de cause, il y a quand même une difficulté et une contradiction à dire qu'en volume le montant du RSA versé augmente chaque année et dans des proportions qui ne sont pas moindres et de dire que le contentieux de la fraude diminue, et dans des proportions très importantes.

*M. le Président :*

Je propose que l'on donne un court moment la parole à Mme Gorget pour nous expliquer un certain nombre de choses.

*Mme Gorget :*

En ce qui concerne le RSA, on n'engage les procédures au pénal que lorsqu'il s'agit bien évidemment de fraudes. Lorsqu'il s'agit de RSA indument perçu, y compris lorsqu'il s'agit de déclarations qui ne seraient pas exactes, mais où il n'y a pas de fraude détectée, on n'engage pas de procédure au civil : soit l'indu est récupéré sur les prestations actives de la personne, soit on émet un titre de recettes pour pouvoir récupérer l'indu. On n'engage pas de procédure au civil.

*Mme Boirin :*

Vous ne répondez pas à ma question. J'ai indiqué la différence entre contentieux pénal et contentieux civil. Ce que je veux savoir, c'est pourquoi le montant des sommes à recouvrer diminue. Est-ce que c'est parce que nous avons des personnes qui ne sont pas affectées aux

fraudes, et qui donc ne s'en occupent pas ? Quels sont les flux de la fraude pénale ? Apparemment, c'est de la fraude pénale dont il s'agit ici ?

*Mme Gorget :*

Oui.

*Mme Boirin :*

Est-ce que d'un point de vue civil le contentieux augmente aussi ? Les sommes à recouvrer et qui n'étaient pas dues diminuent-elles aussi ? Ou augmentent-elles ? Le contentieux n'est pas seulement pénal, il est aussi civil, et normalement il devrait y avoir aussi des dossiers au tribunal d'instance contre les personnes qui ne fraudent pas, mais qui malgré tout reçoivent des sommes indues. Je m'inquiète un peu, parce qu'avant, au tribunal d'instance, il y avait beaucoup de sommes à recouvrer au titre de l'indu ; et maintenant, je n'en vois plus. Alors je me pose quand même la question de savoir si la CAF recouvre directement contre le bénéficiaire et diminue les prestations sur les mois suivants pour récupérer l'indu perçu, ou si l'on a complètement abandonné ce pan des prestations indues et versées et qu'on laisse aux gens les prestations indues. Le dossier est incomplet.

*Mme Gorget :*

En effet, nous travaillons avec la Caisse d'Allocations Familiales pour se coordonner sur la récupération des indus. Je maintiens le fait que le Département n'engage pas de procédures au civil pour récupérer les indus dès lors que ces prestations-là peuvent être récupérées déjà prioritairement par la CAF, sachant en plus que la récupération peut se faire y compris sur d'autres prestations que le RSA, puisqu'une fongibilité est permise dorénavant pour récupérer des indus RSA sur d'autres prestations. Et ce n'est qu'au moment où la CAF constate qu'il n'y a plus de prestations sur lesquelles récupérer qu'il y a ce que l'on appelle un transfert de créance vers le Conseil départemental, qui le conduit à émettre un titre de recettes pour pouvoir récupérer l'indu. Aujourd'hui dans le dossier, vous n'avez pas effectivement d'éléments financiers qui vous permettent de savoir si les indus augmentent et si notre procédure en recouvrement conduit à engager des sommes supplémentaires. On peut faire un état des lieux lors d'une prochaine session, mais l'objet du rapport n'était pas celui-ci.

*M. le Président :*

Je comprends que tout ce qui se passe à l'amiable et tout ce que la CAF récupère – ce qui fonctionne de mieux en mieux – n'est pas dans ce dossier.

*Mme Boirin :*

D'accord.

*M. le Président :*

Dans ce dossier, il n'y a que le pénal, quand les gens ont fraudé ou quand on n'arrive pas à récupérer les sommes.

Il s'agissait d'un rapport pour information.

**Il est pris acte du rapport d'information.**

## RAPPORT n° 17 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

**Rapporteur : M. Herteloup**

*M. Herteloup :*

Il s'agit de désigner la représentation du Conseil départemental à certains organismes, à savoir au sein du conseil d'administration de l'association TGV Grand Centre Auvergne et au Comité syndical de l'aéroport du Grand Nevers.

L'association TGV Grand Centre Auvergne a été créée en 2007. Elle avait pour objectif principal de défendre la réalisation du projet de la ligne TGV POCL (Paris - Orléans - Clermont - Lyon), cette ligne ferroviaire permettant notamment un désenclavement du centre de la France tout en préservant ses richesses actuelles. L'association regroupe actuellement plus de 700 membres (dont une vingtaine de parlementaires, des élus de tous bords politiques, mais aussi des acteurs économiques). Elle est présidée depuis l'origine par M. Rémy Pointereau, Sénateur du Cher.

L'association porte un regard le plus objectif possible sur la défense des territoires impactés, et son statut associatif « loi 1901 », dépassant tous les clivages, lui permet une grande liberté d'expression, tant vis-à-vis du maître d'ouvrage que vis-à-vis des décideurs.

Depuis que le projet a été repoussé, suite au rapport Duron, l'association a décidé de continuer les démarches avec, à l'avenir, la double préoccupation de délivrer une expertise technique sur les futures études présentées par la SNCF et de re-fédérer les élus sur le projet. Ceux-ci s'étaient en effet scindés en deux : les partisans du tracé médian, dont nous faisons ici partie, d'un côté et les partisans du tracé ouest de l'autre. Ces préoccupations étant partagées par notre collectivité, il paraît important de participer en tant qu'administrateur aux travaux du conseil d'administration de l'association.

Le deuxième point concerne la modification du tableau de représentation du Département au Comité syndical du syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre. Par délibération du 26 mars 2018, le Conseil départemental a délibéré, à la fois pour approuver la modification des statuts du syndicat mixte afin d'entériner l'entrée d'un nouveau membre (Communauté d'agglomération de Nevers), mais aussi pour fixer les 4 représentants titulaires et les 4 représentants suppléants pour siéger au comité syndical comme suit :

En titulaires :

- M. Philippe Morel – M. Alain Herteloup - Mme Delphine Fleury – M. Jean-Louis Balleret.

En suppléants :

M. Jean-François Dubois - Mme Vanessa Louis-Sidney – M. Alain Lassus - Mme Jocelyne Guérin.

Il serait nécessaire de modifier ce tableau afin de permettre la permutation entre M. Alain Lassus qui deviendrait représentant titulaire et Mme Delphine Fleury qui serait représentante suppléante.

Il vous est donc proposé :

- de désigner Monsieur Alain Herteloup en qualité de représentant du Département de la Nièvre au sein du conseil d'administration de l'association TGV Grand Centre Auvergne.

- de faire passer M. Lassus comme titulaire et Mme Fleury comme suppléante pour ce qui concerne l'aéroport.

Il vous est demandé d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du présent rapport.

*M. le Président :* La parole est à Mme de Mauraige.

*Mme de Mauraige :* N'aurait-on pas pu avoir une place de suppléant en ce qui concerne l'aéroport ? Il y a d'autres élus de Nevers. Je vois que notre collègue M. Morel a une place de titulaire. Il y a une place de suppléant.

*M. le Président :* Nous allons demander si éventuellement M. Dubois veut bien laisser une place de suppléant à...

*Mme de Mauraige :* A Mme Boirin.

*M. le Président :* A Mme Boirin.

*M. Morel :* Le problème de cette suppléance, c'est que nous sommes peu nombreux, qu'il faut être présent, et donc cela implique automatiquement que, quand l'un des titulaires n'est pas là, le suppléant soit représenté.

Je veux bien, dans un souci de coopération...

*Mme Boirin :* Je suis présente, en général.

*M. Morel :* Nous sommes, dans ces conditions, d'accord.

*M. le Président :* Nous sommes d'accord. Cela se passe en bonne intelligence. Et nous remercions M. Dubois de bien vouloir céder sa place à Mme Boirin.

*M. Morel :* Tout à fait, Monsieur le Président.



*Mme Boirin :* Merci.

*M. le Président :* Après cette modification, nous pouvons passer au vote.  
Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### **RAPPORT N° 18 : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN MENAGER DES LOCAUX**

**Rapporteur : M. Bourgeois**

*M. Bourgeois :* Ce rapport porte sur la constitution, l'adhésion et l'adoption de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de prestations de services pour l'entretien ménager des locaux du Département de la Nièvre, de la Ville de Nevers, de l'Agglomération de Nevers, du SDIS 58 et du SIEEEN.

Pour information, le marché actuel d'entretien ménager des locaux du Département en cours d'exécution concerne 47 sites différents pour un montant de prestations effectives d'environ 420 000 € TTC/an.

Sur cette proposition, nous allons comment, avec le groupement, nous pourrons faire des économies, ou non. Ce qui est sûr, c'est que l'on ne perdra pas d'argent.

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de prestations de services pour l'entretien ménager des locaux entre le Département de la Nièvre, la Ville de Nevers, l'Agglomération de Nevers, le SDIS 58 et le SIEEEN,
- d'accepter l'adhésion du Département de la Nièvre au groupement de commandes pour l'achat de prestations de services pour l'entretien ménager des locaux,
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestations de services pour l'entretien ménager des locaux,
- d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention ainsi que tous les documents afférents,
- d'accepter que le Département de la Nièvre soit désigné comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- de désigner M... comme représentant titulaire et M... comme représentant suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres créée spécifiquement dans le cadre de ce groupement de commandes suivant l'article 5 de la convention constitutive,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer le marché à intervenir et les pièces nécessaires à l'exécution du ou des marchés correspondants.

*M. le Président :*

Nous proposons M. Mulot. Nous proposons pour le deuxième nom que l'opposition nous présente un nom. Mme de Mauraige.

S'il n'y a pas d'observations, je mets le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **RAPPORTS SUR TABLE**

### **RAPPORT N° 19 : CONTRAT FINANCIER AVEC L'ETAT 2018-2022**

**Rapporteur : M. Lassus**

*M. le Président :*

Nous en arrivons à l'un des points essentiels de l'ordre du jour, qui est un geste politique important, et qui est la contractualisation avec l'Etat sur notre budget.

Si vous le voulez bien, je vais vous faire la lecture du rapport, de façon à ce que nous puissions échanger sur le sujet.

La loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 exerce une pression inédite sur la gestion locale *via* des contrats individuels proposés aux plus grandes collectivités, et fixant des objectifs stricts en termes d'évolution des dépenses de fonctionnement et de stratégie de désendettement.

La loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 fixe un cap aux collectivités les plus importantes pour s'inscrire dans l'objectif de maîtrise des dépenses et de désendettement des administrations publiques à horizon 2022. L'article 29 de la loi fixe trois objectifs au bloc territorial :

- Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- Un objectif d'amélioration du besoin de financement,
- Une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement si celle-ci dépasse les plafonds déterminés par strate de collectivités.

Sont concernés par ce contrat l'ensemble des régions et des départements ainsi que les communes et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement excèdent 60 M€ soit environ 340 collectivités représentant 70 % de la dépense locale.

L'Etat souhaite dégager 13 Md€ d'économies au niveau national sur la période 2018-2022. Afin d'atteindre cette trajectoire financière, ces 340 collectivités s'engagent à :

- Limiter l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement à + 1,2 % par an,
- Entamer un processus de désendettement.

En cas de non-respect des engagements, les sanctions consisteront en un prélèvement sur les recettes fiscales en N+1 (et non sur une réduction des dotations).

La mesure phare de ce contrat est le plafonnement du taux de croissance annuel des dépenses de fonctionnement à + 1,2 %. Il est néanmoins prévu de pouvoir moduler l'effort à la hausse ou à la baisse de 0,15 point en fonction de critères démographiques, de pauvreté et des efforts passés (évolution des dépenses de fonctionnement sur la période 2014-2016, comparé à la moyenne nationale de la catégorie). L'application de ces taux correcteurs fera varier le taux d'évolution maximal des dépenses de fonctionnement de + 0,75 % à 1,65 %.

Pour la Nièvre, l'ensemble de ces critères se neutralise : le taux imposé par les inscrits dans la proposition de contrat transmise par les services de l'Etat est de 1,2 %.

Le périmètre budgétaire retenu pour l'évolution de ces dépenses se limite au seul budget principal et exclut les reversements de produits (fonds de solidarité pour les droits de mutation, reversement de la taxe d'aménagement au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement par exemple). Par ailleurs, certains aménagements sont prévus : la part des dépenses liées à une hausse supérieure à 2 % des allocations individuelles de solidarité sera exclue du périmètre pris en compte pour apprécier le respect de l'objectif.

Le nouveau cadre financier impose également à la collectivité de prévoir une trajectoire de désendettement et donc de réviser sa programmation pluriannuelle d'investissement, car l'emprunt nouveau ne peut désormais dépasser le remboursement du capital de dettes. L'emprunt nouveau sur le budget principal doit donc évoluer entre 15 M€ et 16 M€. Dans la mesure où la collectivité ne peut dégager massivement une épargne supplémentaire, en raison des rigidités de ses dépenses et du faible dynamisme de ses recettes, il est donc nécessaire de réévaluer le plafond des dépenses d'investissement qu'il est possible de financer.

Dans ce contexte, la collectivité a dû mettre à jour sa prospective d'investissement à partir de l'hypothèse de financement suivante pour le budget principal :

- Emprunt nouveau limité à 16 M€,
- Recettes propres d'investissement à hauteur de 6 M€,
- Autofinancement de 5 M€

Soit une capacité de financement d'investissement de 27 M€ par an.

Le tableau mentionné dans le rapport présente le cadre de financement des investissements de la collectivité (y compris Magny-Cours) pour les années 2018 à 2021. Il tient compte des nouvelles contraintes financières pesant sur la collectivité.

Concernant le ratio de désendettement, qui mesure les capacités de remboursement du capital de la dette, celui-ci est fixé à 10 ans maximum pour les Départements dans le cadre du nouveau cadre contractuel imposé par l'Etat, sur la base du compte administratif 2016. Ce ratio se calcule en divisant l'encours de dette (le cumul du capital restant dû de chaque emprunt) par l'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement). Ce ratio mesure le nombre d'années nécessaires au remboursement de la totalité de ses emprunts s'il y consacrait toute son épargne.

Ce cadrage budgétaire, qu'il n'est pas possible de considérer comme une démarche contractuelle, conduit à remettre en cause l'autonomie financière du Département. La démarche imposée par l'Etat au Département n'engage que la collectivité, alors que l'Etat impose des dépenses supplémentaires sans les compenser ni les prendre en considération dans l'évaluation de l'augmentation des dépenses de fonctionnement. De plus, la méthode ne prend en compte que la seule dépense sans intégrer le volet recettes, ce qui est une logique purement mathématique déconnectée des réalités budgétaires.

Malgré nos demandes auprès de la préfecture, la proposition de contrat adressée au président ne prend pas en compte les spécificités de la Nièvre. De surcroît, les réponses apportées aux deux sujets les plus préoccupants pour un Département, que sont l'accueil des mineurs non accompagnés et l'évolution des trois allocations individuelles de solidarité, ne peuvent pas être considérées comme suffisamment satisfaisantes pour proposer à l'assemblée d'autoriser le président à signer le contrat.

Il vous est donc proposé de ne pas m'autoriser à signer le contrat entre l'Etat et le Département.

Je vous écoute. On vous a distribué la lettre du Premier ministre, qui est quand même assez salée et assez sévère, et que l'on peut presque apparenter à une forme de chantage ; je trouve cela très déplacé. Si ce n'est « chantage, » tout au moins « menace ». Je trouve cela très déplacé. Et je ne suis pas sûr que cela corresponde aux lois qui sont les nôtres aujourd'hui, et qui concernent la libre autonomie financière des Départements.

Monsieur Morel, je vous passe la parole.

*M. Morel :*

Monsieur le Président, il y a un certain nombre d'incertitudes qui règnent sur ce budget, et en particulier la prolongation de l'A 77, et de l'état actuel, qui n'est pas encore atteint, mais pour lequel nous avons déjà budgétisé un certain nombre de dépenses, jusqu'aux limites du département. Cette somme représente 12,5 M€. C'est une somme qui est impossible à absorber par notre budget.

Sans au moins une réponse significative et probante de l'Etat, qui devrait se traduire vraisemblablement par une mise en charge dans les futurs contrats Etat Région à la fois Bourgogne Franche-Comté et à la fois Rhône-Alpes, il me paraît totalement impossible d'accepter cette proposition. Ajoutons à cela qu'un certain nombre d'autres dépenses, comme les mineurs non accompagnés, semblent aussi totalement inabsorbables.

Dans cette condition, notre groupe, à l'unanimité, rejettera ce contrat et sa contractualisation.

*Mme de Mauraige :*

Je ne peux que répéter mes propos liminaires du début de session, en disant que, si, effectivement, ces mesures portaient d'une bonne intention, elles sont un peu trop coercitives, à notre appréciation, parce qu'elles ne prennent pas en compte véritablement une analyse de chaque département, et que c'est une appréciation qui est globale.

Néanmoins, cela ne doit pas nous faire perdre de vue que l'on doit tendre, en ce qui concerne nos finances départementales, vers une maîtrise des dépenses de fonctionnement, en essayant de garder quand même une capacité d'investissement qui soit de nature à générer une certaine économie sur ce territoire.

*Mme Boirin :*

A titre personnel, je voterai contre cette délibération. En effet, la France approche de la barre symbolique de 100 % d'endettement du PIB. Cette dette progresse de plus en plus rapidement. Les sondages montrent que 75 % des Français sont inquiets en ce qui concerne la dette publique et les déficits.

L'Etat, depuis François Hollande, qui a massivement augmenté les dépenses de l'Etat, se trouve dans une situation très compliquée. En effet, entre la loi de finances initiale de 2017 et celle de 2018, les dépenses de l'Etat ont augmenté de plus de 8 Md€, et elles sont notamment dues à des charges de salaires. La fonction publique d'Etat a vu ses effectifs augmenter de 20 000 emplois, soit 1 % selon les derniers chiffres disponibles. Ces chiffres datent de la fin 2016, puisque l'on a toujours une année d'écart, l'Etat calculant fin décembre de l'année précédente ses effectifs. On a donc augmenté de 20 000 fonctionnaires la fonction publique d'Etat fin 2016, sous la présidence de François Hollande, et on a par conséquent obligé le gouvernement actuel à augmenter les dépenses publiques, puisque les fonctionnaires ayant augmenté, on a augmenté aussi notre loi de finances de 8 Md€ en ce qui concerne les charges.

Parallèlement, il y a eu une augmentation du déficit public entre 2016 et 2017, faisant passer celui-ci de 51,3 Md€ à 65,9 Md€. Donc une forte augmentation du déficit public liée aussi à ces politiques d'augmentation toujours plus importantes de la dette et de la charge de l'Etat.

Cette augmentation est d'autant plus incroyable qu'alors que les recettes d'impôts et de taxes diverses se sont accrues de 4 % en 2017, contre seulement 1,4 % en 2016, dans le même temps nous avons une

augmentation de la charge publique, une augmentation de la dette publique, et une augmentation des impôts en tous genres, un matraquage fiscal en tous genres, qui date de la fin du quinquennat Hollande, et qui nous oblige aujourd'hui, malheureusement, à faire des économies très importantes. Economies que je ne cautionne pas forcément, mais qui sont nécessaires pour que notre pays puisse se relever et que la dette ne soit pas léguée à nos enfants et petits-enfants.

Je voterai contre cette délibération.

*M. le Président :* Voter contre, c'est-à-dire que vous voulez que le Département signe avec l'Etat ?

*Mme Boirin :* Oui.

*M. le Président :* Je voudrais vous rappeler que nous avons voté un budget, et que dans ce budget nous prévoyons que nous ne dépasserons pas les 1,2 % de dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, notre budget prévoit un emprunt qui est égal à ce que nous allons rembourser. C'est un budget qui s'en va effectivement vers le désendettement du Département. C'est la première fois qu'un tel budget va être mis en œuvre. Nous avons fait le budget dans l'idée qu'il était nécessaire pour cette collectivité effectivement d'entamer son désendettement, sans augmenter les impôts. Et je pense que nous l'avons fait.

Je pense, par contre, que ce contrat pose un vrai problème politique, parce qu'il est à la fois recentralisateur, qu'il dit aux collectivités ce qu'elles doivent faire, mais ce n'est pas comme cela que j'entends la politique. Je pense que les collectivités ont le droit de s'administrer elles-mêmes et ont droit à leur autonomie financière sans qu'on leur propose un contrat ; qui n'est pas un contrat, puisqu'il n'y a strictement aucune discussion. Donc, ce n'est pas un contrat, c'est une lettre de cadrage.

Rien que sur ces principes-là, je ne peux signer, parce que ce n'est pas la conception que j'ai de la démocratie et de la façon dont les collectivités ont le droit de s'autogérer. Sur ces problématiques-là, je ne peux pas signer.

Pour autant, je pense, et j'espère, qu'effectivement à la fin de l'année nous n'aurons pas de pénalités à payer, parce que nous aurons effectivement fait un budget qui va nous permettre d'être dans les clous. Voilà ce que je voulais dire sur le sujet. J'en fais effectivement – parce que de temps en temps il faut le faire – une question de principe et de pratique de la politique, qui ici n'est pas ce qu'elle devrait être. C'est pour cela que, moi, je ne veux pas voter pour la signature de ce contrat, comme d'ailleurs 77 % des Départements français, dont une énorme majorité de Départements de droite, qui, effectivement, ne vont pas signer le contrat. Je pense que les gens qui sont en gestion des collectivités aujourd'hui – qui ne sont pas effectivement les mêmes qui nous gouvernent, vous l'avez tous

remarqué – ne sont pas d'accord avec ce mode de fonctionnement. C'est cela que l'on critique aujourd'hui.

Pour répondre à M. Morel, depuis le début où M. le Préfet m'a parlé de ce contrat, dans une démarche de compromis, je lui ai dit que s'il y avait un engagement de l'Etat de reprendre les 13,5 M€ du dernier échelon de l'A 77, éventuellement, à ce prix-là, je voulais bien signer le contrat, parce que je me serais un petit peu assis sur mes principes politiques pour servir l'avantage des Français. Donc, depuis le début, j'ai fait part au Préfet de ce que, moi, je voulais mettre dans les négociations. J'y avais d'ailleurs ajouté la problématique des digues à Nevers, car là aussi je considère que le Département n'a plus la compétence pour intervenir sur les digues à Nevers. J'avais donc mis ces deux sujets-là dans la discussion, en disant que, sur ces deux sujets, l'Etat devait reprendre les financements à son compte. Je n'ai pas eu de réponse. Il n'empêche que cela aura un intérêt, à savoir faire remonter, et nous faire réfléchir sur la position que l'on doit prendre sur l'A 77. Et je pense que la délibération que nous allons prendre après met les choses extrêmement au clair, et vous propose une prise de position du Département particulièrement claire et translucide. Nous en parlerons après. Mais sur ce contrat, j'en fais un problème de principe.

Nous pouvons en débattre librement.

Je passe la parole à Patrice Joly.

*M. Joly :*

Quelques éléments de contexte complémentaires à ceux de Mme Boirin.

Tout d'abord, sur les éléments de contexte, on vient de connaître aujourd'hui les informations fournies par l'INSEE sur l'évolution du pouvoir d'achat des ménages, qui a diminué au cours de ce premier semestre de 0,6 %. On s'y attendait, puisque les économistes avaient à peu près identifié une charge supplémentaire de l'ordre de 5 Md€ pour les ménages. Donc cela explique cette baisse de pouvoir d'achat. Cela ne concerne pas tout le monde, puisque visiblement les plus riches des Français ont bénéficié d'avantages de 5 Md€, avec la réduction de l'impôt sur la fortune et la mise en place de la Flat tax, une imposition forfaitaire sur les dividendes.

Si l'on y ajoute comme éléments de contexte, là aussi annoncés ce matin, que le CAC 40 en 2017 a généré des résultats nets de 94 Md€, cela montre que là il y a des poids et des mesures différents. Même François Pinault, une des cinq premières fortunes de France, est en train de s'inquiéter du fait que ce gouvernement ne soit pas attentif aux plus modestes des Français. C'est dire ! Ce n'est pas nécessairement ma source d'inspiration habituelle, mais enfin c'est à relever.

Autre élément de contexte : sur le mandat précédent, et même si je n'ai pas apprécié l'ensemble de ce qui a pu être fait, on ne peut que constater que le déficit est passé de 5 % du PIB à 3 % du PIB, ce qui a permis d'ailleurs récemment au gouvernement d'accepter la reprise de 35 Md€ de dettes de la SNCF. S'il n'y avait pas eu cela, cela n'aurait

pas été possible, parce que nous aurions dépassé à nouveau le plafond d'endettement prévu dans la Zone Euro.

Il faut aussi rappeler que ce qui constitue une dette pour les uns est une recette pour les autres, et que cette recette permet de générer de l'activité, de créer de la valeur ajoutée, de créer de l'emploi. Il ne faut jamais, en économie, arrêter le raisonnement à un endroit particulier.

Ce sur quoi on peut être d'accord, c'est qu'il faut que la dette soit utilisée le plus efficacement possible – la dette publique en particulier, mais cela vaut aussi pour de la dette privée – pour répondre aux besoins de nos concitoyens. Mais vraiment, soyons très attentifs à cela. Ne soyons pas dans l'autocensure sur l'endettement. Un mauvais endettement est un endettement que l'on n'est pas capable de rembourser ; mais tant que l'on est capable de rembourser, la question peut... Effectivement, il y a des taux qui seraient déraisonnables d'atteindre, on en est tout à fait d'accord. Mais je ne crois pas que l'on en soit là aujourd'hui.

Voilà les éléments de contexte. Tout cela pour dire que je trouve que l'attitude responsable qui nous est présentée – on ne signe pas, c'est quand même une question de principe, mais en revanche, car nous ne sommes pas stupides et nous ne voulons pas être pénalisés et pénaliser les Nivernais, et nous respectons les critères qui ont été demandés – est, je pense, la meilleure solution possible.

*M. le Président :*

La parole est à Mme Boirin.

*Mme Boirin :*

Juste un petit propos liminaire par rapport à ce que vient de dire M. le Sénateur et néanmoins conseiller départemental. Je trouve que les propos très généralistes sur les riches et les pauvres ne vous honorent pas dans la mesure où ils sont hors sujet par rapport à notre délibération. J'entends bien que ces propos polémiques sont à dessein politiques, mais ils n'ont rien à voir avec la considération de cette délibération qui est actuellement en vote.

Ce qui est en cause ici, c'est l'endettement, et l'augmentation des dépenses des principaux conseils départementaux.

Je note, Monsieur le Président, que vous avez fait le choix de ne pas signer le contrat. En même temps, j'entends que vous respectez les règles qui nous sont imposées. On n'a pas tellement le choix, il faut dire. Mais vous respectez ces règles. Et je note aussi que vous auriez été prêt à le signer si l'Etat avait repris à son compte la charge de la 2X2 voies. Mais en tout état de cause, cela veut dire tout de même que chacun prend en considération qu'il faut absolument limiter le montant et l'augmentation des dépenses, et que ce n'est pas une mauvaise chose. J'entends bien votre position de principe ; néanmoins, il faut considérer que notre dette est très importante, et qu'il faut autant que faire se peut en limiter l'augmentation.



*M. le Président :*

Mais je crois que c'est que l'on a fait. La différence entre signer et ne pas signer : si on signe, nous serons pénalisés de 75 % du dépassement, et si on ne signe pas, c'est 100 %. La variable est quand même importante, et nous allons nous tenir effectivement à ne pas dépasser.

Mais je reste sur le fait qu'il paraît important d'être fidèle à ce que l'on pense de la politique, et je pense que ce n'est pas au gouvernement d'expliquer comment les Départements doivent faire pour essayer d'améliorer leurs finances. Je remarque d'ailleurs que l'échelon collectivités locales est celui qui génère le moins de dette dans la totalité de notre dette publique, et je pense que c'est là que c'est bien géré. J'aurais plutôt tendance à regretter que l'Etat, pour arriver au fameux 0 % ou en dessous de 3 %, demande à la Sécurité sociale et aux collectivités territoriales de faire des efforts, alors que lui, il ne les fait pas.

Je remarque aussi – circonstance aggravante pour le gouvernement – qu'il nous confie des politiques, qu'il les laisse complètement déborder (j'en veux pour preuve les MNA) et qu'il nous demande quasiment de les intégrer dans notre fonctionnement. C'est-à-dire que non seulement on ne doit pas dépasser 1,2 %, mais on doit admettre l'idée que l'on continue de prendre en charge des dépenses que nous demande l'Etat, qu'il devrait normalement compenser et qu'il ne compense pas.

Je voudrais aussi ajouter que, comme beaucoup de Départements, j'ai demandé aux services de commencer à travailler sur tout ce que le Département paie pour l'Etat et que l'Etat devrait nous rembourser et qu'il ne nous rembourse pas. Dans le domaine de la solidarité, nous avons par exemple, dans les EHPAD, des personnes qui relèvent du médical, et non pas du médicosocial, et qui devraient être aujourd'hui dans des maisons d'accueil spécialisées. Comme elles sont dans nos EHPAD, c'est nous qui payons, alors que c'est l'Etat qui devrait payer. Eh bien, je vais commencer de faire le tour des EHPAD pour savoir combien il y en a dans la Nièvre. C'est exactement la même problématique pour des enfants de nos maisons d'enfants qui devraient être en milieu psychiatrique, donc à la charge de l'Etat. Et il y a un tas de choses comme cela. Dans nos EHPAD, il y a 20 à 25 % de gens qui relèvent du soin et non pas du médicosocial, et qui devraient être dans des unités de soins de long séjour, à la charge de l'ARS et non du Département. Sur toutes les politiques, outre le médicosocial, on a cette problématique. Certains départements ont commencé de le faire. J'ai notamment discuté avec la Gironde, qui estime que l'Etat lui doit 82 M€ par an pour des dépenses qui sont prises en charge par le Département alors qu'elles devraient l'être par l'Etat. Je demande que l'on tienne compte de tout cela quand on nous demande de ne pas dépasser nos dépenses de fonctionnement. En réalité, si nous les dépassons, c'est parce que nous faisons des choses pour l'Etat, et qu'il ne nous rembourse pas. Or, de cela, on ne parle jamais.

Je regrette la position prise par le gouvernement la semaine dernière. L'ensemble des présidents s'étaient mis d'accord pour essayer de

parler péréquation, une péréquation verticale en partie à la charge de l'Etat, en partie à la charge des Départements, sur les allocations individuelles de solidarité, où les gros Départements peinent (la Seine Saint-Denis, la Gironde, le Nord, le Pas-de-Calais...). La péréquation verticale permettait effectivement de financer un fonds qui allait plutôt vers ces Départements-là. Or, presque tout le monde s'était mis d'accord, y compris l'Etat pour qu'il y ait aussi une péréquation horizontale, avec certes l'augmentation de 0,2 % des droits de mutation dans toute la France. Tout cela était mis dans un fonds de péréquation horizontale, et les principaux bénéficiaires étaient les 26 Départements les plus pauvres, et la Nièvre en faisait partie. Cela s'appelle le rapport Coste, qui est le président du Conseil départemental de Corrèze.

Le premier soir, on m'a expliqué que, dans ce fonds, la Nièvre recevait 7,9 M€. Mais le lendemain l'ADF a décidé globalement et très majoritairement de ne pas signer le contrat. Le gouvernement a ensuite dit qu'il refusait cette solution, pour nous punir, plutôt assez bêtement. C'est très perturbant pour le président que je suis, car j'ai eu une demi-journée d'espoir, et je trouvais très bien que pour la première fois il y ait eu une péréquation horizontale entre les Départements, et l'idée qu'il y avait effectivement des Départements plus riches que d'autres.

Cette bonne et généreuse idée a disparu, et malheureusement nous n'allons pas pouvoir en bénéficier. Mais, dans quelques jours, il y aura des discussions entre l'Etat et l'ADF, et j'espère que l'on reviendra sur cette décision et que nous pourrions en bénéficier. Mais en ce moment il y a vraiment des décisions politiques qui sont prises et qui vraiment sont méprisantes pour les collectivités territoriales, car je pense que nous essayons tous de faire notre travail du mieux possible, et vraiment nous avons l'impression de ne pas être aidés, de ne pas être compris.

Sur les MNA, en toute logique, aujourd'hui, nous avons effectivement les réseaux pour nous occuper de ces enfants, et c'est normal que l'on s'en occupe, et moi je dirais toujours qu'il est normal que l'on s'en occupe très bien, et je pense que l'on s'en occupe très bien, mais cela devrait être entièrement compensé par l'Etat, puisque cette politique est à sa charge, et pas à la nôtre. Donc, il devrait être normal que nos services prennent ces enfants en charge, mais, par contre, il serait normal que nous soyons entièrement compensés sur ces politiques, comme d'ailleurs nous devrions être entièrement compensés sur le RSA et sur l'APA, qui sont des politiques de solidarité nationale.

Donc, tout cela est un peu pesant, et quand, après, on vient nous rajouter le contrat tel qu'il est fait, c'est un peu décourageant.

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons voter.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**Rapport adopté à la majorité. Voix contre de Mme Boirin.**

## RAPPORT N° 20 : RN7 - 2X2 VOIES

**Rapporteur : M. Lassus**

*M. le Président :*

J'ai tenu à ce que ce rapport complémentaire soit mis sur table, car des élus, une partie de la population nivernaise s'interrogent sur ce qu'ils ont entendu sur notre soi-disant volonté d'abandonner la mise à 2X2 voies de la RN7 et de ne plus la prendre en charge. Ce n'est pas tout à fait cela ; ce n'est même pas du tout cela. J'ai souhaité que nous fassions un point réel de la situation, et un point réel de ce que nous allons demander à l'Etat.

*« Considérant que le dossier de la mise à 2X2 voies de la RN7 est ouvert depuis de très nombreuses années,*

*Considérant que le département de la Nièvre a accompagné l'État dans sa réalisation avec une contribution de près de 10 M€ depuis 2007 alors que cela relevait de sa seule responsabilité en cohérence avec l'acte II de la décentralisation,*

*Considérant que dans sa partie nivernaise, il reste à réaliser deux sections :*

*- la section Nord reliant la fin de l'aménagement à 2X2 voies au niveau de Saint-Pierre-le-Moûtier et l'entrée Nord de Chantenay-Saint-Imbert d'une longueur de 4 kms, d'un coût total de 34,55 M€, pour laquelle le Département est engagé dans le cadre du CPER 2015-2020, en report du PDMI 2009-2014, à hauteur de 15 % soit 5,1825 M€ (1,0773 M€ versés au 31 décembre 2017, 4,1052 M€ restant à verser),*

*- la section Sud reliant l'entrée Nord de Chantenay-Saint-Imbert à la limite du département de l'Allier d'une longueur de 6 kms, d'un coût total de 45 M€, pour laquelle le Département est engagé dans le cadre du CPER 2015-2020 à hauteur de 30 % soit 13,5 M€,*

*Constatant que, sur la section Nord, la DREAL Bourgogne Franche-Comté n'a pas obtenu du ministère de la transition écologique et solidaire les crédits nécessaires pour poursuivre l'opération en 2018, reportant la mise en service au mieux début 2021 alors qu'elle était programmée début 2020,*

*Déplore que, par voie de conséquence, la mise en service de la section Sud ne pourra intervenir qu'au mieux que dans le courant de l'année 2023 si l'État assure la parfaite continuité des financements annuels,*

*Considérant que, depuis la loi NOTRE précisant les nouvelles compétences des collectivités locales, le Département n'a plus vocation à financer ce type d'infrastructure dès lors qu'il ne dispose plus de la clause générale de compétence,*

*Considérant qu'aujourd'hui, le Département est contraint de revisiter sa programmation pluriannuelle d'investissements du fait des nouvelles règles s'imposant aux collectivités locales dans le cadre de*

*l'application des dispositions de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018,*

*Réaffirmant que la modernisation de cette infrastructure, au moins jusqu'à la RN79, dite Route Centre Europe Atlantique à Moulins-sur-Allier, est essentielle au développement de la Nièvre tant au niveau de son désenclavement, de son attractivité, de son tourisme ou encore bien évidemment de son économie, mais aussi à l'amélioration de la sécurité routière,*

*Considérant que la RCEA devrait être aménagée en 2X2 voies dans sa traversée du département de l'Allier en 2023, reliant ainsi la RN7 à l'A71,*

*Considérant que, lorsque la RN7 sera aménagée à 2X2 voies dans sa traversée des départements de la Nièvre et de l'Allier, il sera possible de relier Paris à Montpellier en 2X2 voies sans discontinuité en utilisant l'A6, l'A77, la RN7, la RCEA, l'A71 et l'A75, offrant ainsi une alternative au couloir rhodanien pour l'accès au pourtour méditerranéen,*

*Considérant que cette perspective est possible à l'horizon 2023 si l'État tient ses engagements dans la Nièvre et s'engage à finaliser la traversée de l'Allier dans le cadre du prochain CPER,*

*Après en avoir délibéré :*

*Les conseillers départementaux de la Nièvre :*

*Confirment leur engagement financier sur la section Nord et exigent qu'en contrepartie l'État tienne ses engagements en débloquent les fonds nécessaires à la poursuite de son aménagement sans délai,*

*Exigent que la programmation de la section Sud soit assurée dans l'immédiate continuité de la section Nord,*

*Exigent que les crédits annuels nécessaires à l'avancement des travaux de la section Sud soient attribués à la DREAL Bourgogne Franche-Comté,*

*Mandatent Monsieur le Président du Conseil Départemental pour conduire une négociation avec l'État visant à revisiter la participation financière du Département sur la section Sud à la tenue des engagements de l'Etat. »*

J'ajouterais que j'ai rencontré la semaine dernière à Paris mon homologue de l'Allier, et qu'il partage l'analyse que nous faisons de la situation, et qu'il est tout à fait d'accord pour entamer des discussions avec moi auprès de l'Etat. Nous serons probablement rejoints par le Député de la circonscription de Moulins. Nous souhaitons revoir l'Etat pour rediscuter du financement de la section Sud.

Aujourd'hui, la situation exacte est que nous avons mis 2,3 M€ à notre budget 2018, qui correspondent à des travaux que l'Etat devrait avoir commencés, qu'il n'a pas commencés, que visiblement il ne commencera pas avant janvier 2019, voire janvier 2020, puisqu'il n'a pas affecté les crédits. Le Département ne dit absolument pas qu'il se désengage. Les engagements qui ont été pris, et commencés de

financer, vont être tenus, mais, par contre, sur les 13 M€ qui correspondent à la section Sud, effectivement, nous souhaitons que l'Etat revoie sa copie, et qu'il se rende compte que cette route est stratégique, et qu'il prenne en totalité le secteur Sud, de Chantenay à la limite du département de la Nièvre, et ce que l'on appelle aussi le barreau de Trévol. Cela permettrait à l'horizon 2023, à l'heure où la RCEA sera à 2X2 voies, sur l'échangeur de Moulins, de pouvoir effectivement relier Paris à Montpellier entièrement par autoroute autrement que par l'A6 et le passage par Lyon.

Je pense que, comme cela, la position du Département est extrêmement claire. Si vous votez cette position, je pourrai en faire part à l'« Association RN7 2X2 voies » qui se réunit le 28 juin, à laquelle j'assisterai, et je pourrai ainsi amener la position exacte du Département, qui sera, je l'espère, la position prise par tout le monde. Cela nous permettra de donner aux habitants de la Nièvre une vision claire de ce que le Département pense de ce qui se passe sur la RN7 à 2X2 voies.

Je suis à votre écoute.

*Mme Fleury :*

Je suis membre du conseil d'administration, au titre du Département, pour l'« Association RN7 2X2 voies ». Il faut que l'on soit très clairs, car il y a beaucoup d'inquiétudes et beaucoup de choses entendues ou suggérées par rapport à l'engagement et à la tenue des engagements que le Département a pris par rapport à ce financement. La position ici prise par le Département est de dire d'accord pour les financements pour 2018. Or, nous sommes bien engagés dans le Contrat de Plan Etat Région qui couvre normalement jusqu'en 2020 pour des financements sur ces travaux ?

*M. le Président :*

Tout à fait. Sur la section Sud, nous remettons en cause cet engagement pour un tas de raisons. C'est d'ailleurs l'Etat qui ne remplit pas ses engagements, puisque, visiblement, ce qui va du Nord de Chantenay jusqu'à la frontière de l'Allier ne sera pas fait sur ce plan-là. Donc, cela veut dire qu'après il y a un contrat de plan Etat Région qui va s'étendre de 2020 à 2025, et nous souhaitons qu'il y ait une reprise du problème dans ce contrat de plan Etat Région, et que l'Etat prenne en charge la totalité des financements qui vont permettre d'aller du Nord de Chantenay jusqu'à Moulins, à savoir ces 6,5 km qui sont dans la Nièvre, et ce que l'on appelle le barreau de Trévol, qui doit faire 2 km. Et il y a la déviation de Villeneuve, dont le chantier est bien engagé, et qui à l'horizon 2020 devrait être finie. Donc, il restera effectivement les 6,5 km du Nord de Chantenay jusqu'à la frontière de l'Allier et les 2 km du barreau de Trévol. Il restera 8 km. Et là, nous demandons à l'Etat, nous co-démanderons, avec le Département de l'Allier, que l'Etat prenne en charge la totalité des financements, comme il doit le faire, s'il respecte la loi NOTRe, dans le prochain contrat de plan Etat Région.

*Mme Fleury :*

Mais l'Etat risque de quand même s'en tenir à ce qui était contractualisé dans le contrat de plan Etat Région, en disant qu'il poursuit et qu'il ne renonce en rien à ce qui avait été acté par rapport aux financements. Moi, encore une fois, pour que cela soit bien entendu, je souscris complètement au fait que, non seulement par rapport à la loi NOTRe, mais aussi d'une manière générale, l'Etat doit faire plus et mieux par rapport à ces financements ; j'entends parfaitement la légitimité de la demande, mais, après, on risque de se retrouver dans une discussion où cela va être encore : « nous, on a dit que », « nous, on a fait que »... Et donc, au final, comme l'Etat ne va pas pouvoir répondre favorablement probablement à l'ensemble des exigences, qui sont, encore une fois, tout à fait légitimes, que le Département pose à la condition qu'il puisse continuer les financements tels qu'ils étaient établis dans le contrat de plan Etat Région qui court jusqu'en 2020, il est à craindre que l'Etat prenne acte du fait que le Département ne participera plus aux financements, et que les travaux ne puissent pas être poursuivis. La crainte est là-dessus. Je souscris complètement à la démarche, mais je souhaitais indiquer ce point.

*M. le Président :*

Rien ne dit que l'on ne prendra plus part. Ce qu'il est dit, c'est que l'on veut qu'une discussion s'installe. On ne va pas dire ce que va donner la discussion avant qu'on ne l'ait. Mais aujourd'hui il n'y a aucun désengagement du Département dans ce que l'on écrit là. Simplement, nous demandons que, sur les 6,5 km qui vont de Chantenay jusqu'à la limite avec l'Allier, il y ait des discussions, ce qui est un minimum. Le fait de demander ces discussions repose sur un certain nombre d'éléments : cette route devient plus urgente, car il y a la RCEA. Le Département de la Nièvre, comme celui de l'Allier, est en difficulté financière, difficulté qu'il n'avait pas quand ces contrats ont été signés par mes prédécesseurs, mais je ne leur en veux surtout pas d'avoir signé ce contrat, mais la situation des collectivités n'était pas la même.

Tous ces motifs nécessitent que l'on rouvre des discussions. Mais aujourd'hui il n'y a aucun désengagement dans ce qui est écrit. Pourquoi les gens voudraient-ils que, parce que l'on discute, on se désengage ? On peut discuter en restant engagés. Je ne vois pas de désengagement. A aucun moment il n'est dit dans ce texte que l'on se désengage. Par contre, il est dit que l'on veut reprendre les négociations. Il est nécessaire de reprendre ces négociations du fait de la situation financière du Département, du fait de l'urgence de cette route.

On parle de désengagement du Département de la Nièvre, mais jusqu'à présent c'est plutôt l'Etat qui ne respecte pas ses engagements, car nous avons mis dans notre budget les financements liés à ce qu'il était prévu de faire cette année ; or, c'est l'Etat qui, lui, n'a pas mis l'argent. Donc, c'est l'Etat aujourd'hui qui ne respecte pas ses engagements. Et ce n'est pas parce qu'il y a eu des engagements de pris que l'on ne peut pas les rediscuter à la lumière d'éléments nouveaux ; or, je pense que nous avons beaucoup d'éléments

nouveaux. Et nous avons aussi un autre élément nouveau qui n'existait pas à l'époque où le contrat a été signé ; c'est la loi NOTRe.

La parole est à Mme Boirin.

*Mme Boirin :*

Ce qui me gêne dans cette délibération, c'est qu'il y a ce qu'elle dit et il y a ce qu'elle ne dit pas. Je trouve que dire que l'on mandate le président du Conseil départemental pour négocier, cela implique que vous disiez dans les discussions que vous ne voulez plus financer et que la prochaine fois l'Etat devrait payer. Je l'entends bien d'un point de vue général, et qu'il y a la loi ; mais que vont dire les Nivernais lorsqu'ils vont voir que vous avez tenu ce discours de dire que vous ne participez plus, car ce n'est plus votre compétence. Le résultat, c'est qu'ils vont dire que le Conseil départemental effectivement se désengage et qu'il ne veut plus payer. C'est cela qu'ils vont dire.

*M. le Président :*

Il serait bien que l'on ne me fasse pas dire ce que je n'ai pas dit. Je dis que ce n'est pas parce que je souhaite que l'on renégocie que je reviens sur ce qui a été signé. En plus, ce qui a été signé s'impose à moi, en théorie. Sauf que des choses ont été signées, mais que, depuis, il y a la loi NOTRe, il y a la situation financière du Département, il y a l'intérêt de cette route qui n'est plus le même que quand on parlait à l'époque de rejoindre simplement Paris à Roanne puis à Lyon.

Aujourd'hui, le point important, ce n'est plus le reste, puisque l'on sait très bien que l'Allier s'est désengagé complètement sur la 2X2 voies qui ira de Moulins jusqu'à Roanne. Sauf surprise, c'est remis aux calendes grecques. Cela veut dire qu'il ne faut pas imaginer aujourd'hui que beaucoup d'entre nous verront de leurs propres yeux une A 77 qui va aller jusqu'à Roanne ; cela, je crois qu'il faut se dire que c'est fini. Par rapport à cela, il y a une situation nouvelle. Et par rapport à cela, l'importance aujourd'hui de ce barreau, c'est de permettre de rejoindre par autoroute Paris à Montpellier en passant par un autre itinéraire. C'est aujourd'hui l'intérêt majeur.

Donc, on est devant une situation qui n'est plus du tout celle qu'elle était il y a quelques années. Et surtout je tiens bien à ce qu'il soit dit que le Département ne se désengage de rien ; la preuve, c'est que le Département a mis les financements qui étaient supposés lui être demandés cette année. Nous les avons mis en étant quasiment sûrs qu'on ne va pas nous les demander, puisque l'on paie que quand les travaux sont réalisés. Comme il n'y a pas un seul coup de pioche qui a été donné cette année, on n'aura sûrement pas avoir à payer l'argent que l'on a mis à notre budget. Donc, il n'y a, et je le redis, aucun désengagement.

*M. le Président :*

La parole est à M. Balleret.

*M. Balleret :*

Je voulais relier la problématique actuelle et la problématique qui a abouti à la création de la fameuse « Association RN7 2X2 voies ». A

chaque fois que l'on parle de cette 2X2 voies qui aurait dû être finie depuis 15 ans, je suis obligé de rappeler le rôle qu'a eu Martine Carrillon-Couvreur, députée de la Nièvre, car je l'ai vue agir au quotidien ; j'étais son collègue à la municipalité de Nevers. Elle en a fait pratiquement son grand sujet de mandat de députée en créant cette association dans l'idée de faire du lobbying, pour aller frapper aux portes des ministères pour obtenir que les engagements soient tenus, ce qui n'a jamais été le cas, par aucun gouvernement, sur cette 2X2 voies. Sinon, elle aurait dû être terminée depuis 15 ans.

Elle a fait un travail de lobbying qui est un travail important. Mais aujourd'hui elle n'est plus députée de la Nièvre. J'espère que les deux députés de la Nièvre, qui sont en plus de la même couleur politique que le gouvernement, ont repris le flambeau qu'elle avait si bien tenu pour faire redécoller ces travaux, parce qu'il n'y a qu'eux qui peuvent véritablement aller dans les ministères en espérant pouvoir être écoutés. Je pense que tous les autres, même les sénateurs qui ne sont pas du même bord que le gouvernement, seront moins écoutés que nos deux députés. Je crois qu'il y a pour eux un travail important à faire, le même qu'a fait Martine Carrillon-Couvreur à son époque pour que les ministères acceptent de tenir au moins les engagements qui ont été pris.

Je parle de la section Nord, car on a su que c'était programmé ; or, on a su que la DREAL n'avait pas les fonds. Voilà, c'est le système depuis 15 ans ; c'est programmé, mais on ne vous donne pas les fonds, donc on est bloqué. Donc, il n'y a que les élus, et les députés à mon avis, et en plus quand ils sont du bon côté, qui peuvent avoir peut-être un poids auprès des gouvernants. Donc, j'espère que nos deux députés sont dans cette perspective qui a été celle de Martine Carrillon-Couvreur.

*M. le Président :*

La parole est à Patrice Joly.

*M. Joly :*

Juste un mot pour m'inscrire en faux par rapport aux propos de Jean-Louis Balleret sur l'influence politique des sénateurs et de la couleur politique par rapport au gouvernement. J'ai remarqué que, dans toutes les instances auxquelles j'ai pu participer, que souvent ce sont ceux qui s'opposent qui sont plus écoutés que ceux qui accompagnent. C'est aussi vrai. Les deux versions sont possibles. Mais soyez assurés...

*Mme Boirin :*

A vous de jouer !

*M. Joly :*

Soyez assurés de ma détermination par rapport à cette voie qui est importante pas simplement pour la Nièvre. Bien évidemment qu'elle est importante, mais c'est un axe national. C'est assez surprenant qu'au niveau national – je ne fais pas le procès de ce gouvernement, pas plus que du précédent – on ne témoigne pas d'un intérêt particulier sur l'alternative que le Président a présentée tout à l'heure.



Il faut que l'on soit très clairs par rapport à ce qui s'exprime, et à la manière dont les Nivernais peuvent percevoir les choses. On voit très bien aujourd'hui que certains, de bonne ou de mauvaise foi, laisseraient imputer la faute du retard au Conseil départemental. Cela n'est pas vrai ! Aujourd'hui, si l'Etat avait réalisé l'opération selon le rythme qui était prévu dans le contrat de plan 2014-2020, le Département se serait organisé pour payer ce sur quoi nous nous étions engagés au cours des six années. Normalement, il était prévu que la dernière opération se termine de telle sorte que le Département soit amené à répondre à ses obligations à cette échéance de 2020. C'est la réalité ! Et les choses avancent un peu aussi en dynamique sur le plan de la manière d'envisager... Nous aurions sûrement au contrat nos moyens sur d'autres sujets. Mais c'est ainsi. Et nous aurions été satisfaits de cette réalisation.

Aujourd'hui on sait que seront appelés des fonds du Département qui seront à des niveaux inférieurs à ce qui avait été prévu, parce que l'Etat n'a pas mis les crédits à disposition. On va se retrouver en 2020, on va faire le compte. Effectivement, l'ensemble des moyens que le Département a envisagé de mettre n'aura pas été mis, mais parce que l'Etat n'aura pas mis les sommes en face non plus. Pour la période 2020-2026 du futur contrat de plan, on rediscutera, et on pourra alors rediscuter et ceci en enveloppes constantes : si l'Etat met plus d'un côté, il n'augmentera pas sa participation globale sur le futur contrat à une hauteur équivalente à ce que coûtera la prise en charge totale de l'A 77.

Donc, ce n'est pas la faute du Département. Si nous avons été obligés de le faire, nous aurions répondu à nos obligations. A partir de 2020, nous entrons dans un autre temps : si l'Etat met plus là-dessus, il mettra moins ailleurs sur notre territoire départemental.

*M. le Président :*

La parole est à Daniel Rostein.

*M. Rostein :*

Le dossier de la prolongation de la 2X2 voies est essentiel pour la Nièvre à la fois sur le plan économique et sur le plan de la sécurité. Entrer en négociation avec l'Etat ; oui, mais l'Etat est dans une situation financière incroyable, voit ses dépenses dérapier. Quels sont nos moyens de pression ? Quels sont nos arguments pour faire fléchir l'Etat ? Si l'on dit que c'est à l'Etat de prendre les 13 M€ à sa charge, très bien et que l'on dit que l'on n'est plus d'accord pour financer la partie départementale, quelque part c'est un désengagement. C'est dit explicitement en disant que l'Etat doit prendre à sa charge l'intégralité de la prolongation de cette 2X2 voies. L'Etat va avoir beau jeu de dire « vous n'en voulez pas, nous allons mettre l'argent ailleurs ».

*M. le Président :*

Non, ce n'est pas cela qui est marqué : « *Exige que la programmation de la section Sud soit assurée dans l'immédiate continuité de la section Nord.* » C'est-à-dire que l'on ne s'arrête pas. Et « *Mandate le Président pour conduire des négociations.* » On ne dit pas que l'on

demande à l'Etat de payer la totalité sinon on ne paie pas ; on dit que l'on veut discuter. Et je pense que c'est légitime de discuter.

En plus, si vous me mandatez pour discuter, je pense que tout le monde a bien compris que la section Sud Chantenay - limite de l'Allier, c'est un début des travaux pour 2023-24 ; donc on a bien le temps de négocier. Les 4 km qui vont de Chantenay jusqu'à l'autoroute ne sont même pas commencés. Mandatez-moi pour aller discuter ; ensuite, il y aura d'autres élus, mais d'ici là ce ne sera pas commencé. On peut entamer une discussion.

Je suis assez pragmatique ; si vraiment il faut payer, c'est l'assemblée départementale qui en 2022 et 2023 fera le choix de mettre 6 M€ par an pour payer ce que va demander l'Etat, et à la place il devra réfléchir au fait que cela revient à abandonner ou non l'entretien des routes départementales. Finalement, l'enjeu est là : discute-t-on pour essayer de dépenser moins d'argent, ou bien se contente-t-on de la situation actuelle ? La discussion va être menée ; si elle échoue, il y a toujours les engagements de payer les 13 M€, et à ce moment-là l'assemblée départementale aura le contrat de l'Etat (27 M€ d'investissements par an) et en même temps il aura la demande de payer 6 M€ par an pendant deux ans sur l'A 77. Ce que je me dis, c'est que c'est peut-être le moment d'essayer de discuter avec l'Etat pour s'éviter cela.

Si tout le monde pense que ce n'est pas la peine de discuter, que c'est très bien, et que l'on peut se préparer en 2022 et 2023 à mettre 6 M€ sur la table deux ans de suite... Mais je pense quand même que cela vaut le coup de discuter. Si nos discussions n'aboutissent pas, eh bien on paiera deux fois 6 M€, mais il faut que tous les Nivernais sachent ce que cela fera de payer 6 M€ deux années de suite sur le budget du Département, et sur un budget contraint dans lequel on a droit à 27 M€ d'investissements. Effectivement, cela va être serré.

Je pense utile d'aller discuter pour expliquer cela. Avec nos députés, on doit expliquer cela ; les conditions financières actuelles n'existaient pas quand on a signé le contrat avec l'Etat ; on empruntait autant qu'on voulait. Deux ans de suite le Département va mettre un quart de son investissement total (collèges, routes...) sur l'A 77. Si tout le monde dit que c'est très bien et qu'on laisse comme cela, je n'ai pas de soucis.

*Mme Boirin :*

Ce n'est pas comme ça !

*M. le Président :*

Le résultat va être comme ça.

*Mme Boirin :*

Je suis d'accord pour que vous négociiez. C'est différent de dire « mandatez-moi pour aller négocier » ; ce n'est pas de la fermeture, c'est « chacun défend ses billes ». Oui. Par contre, si vous dites en assemblée départementale qu'à partir de 2020 vous ne voudriez plus vous réengager pour financer la section Sud et que vous avez un discours de fermeture, c'est tout à fait différent. On peut négocier et

accepter, à la limite, de participer, mais c'est différent de dire qu'à partir de 2020 on ne paie plus rien et que c'est à l'Etat de payer.

A ce moment-là, on serait vraiment dans une politique de désengagement puisque l'on se dirait que de toute façon on ne paierait pas. Si on est dans un discours positif de dire que l'on essaie...

*M. le Président*

Mais ...

*Mme Boirin :*

Mais ce n'est pas ce discours que vous aviez tout à l'heure, vous avez un peu ajusté le discours, mais tout à l'heure vous avez indiqué « moi je ne veux pas payer à partir de 2020, et je veux que l'Etat prenne en charge la partie Sud ». Alors, là, je suis un peu moins d'accord, et c'est pour cela que je suis intervenue. S'il s'agit de négocier, on peut effectivement négocier, mais tout dépend du discours qui sera tenu.

*M. le Président :*

Je ne suis pas en situation de dire « je ne veux pas payer », car on général on ne peut pas dire cela quand des engagements sont pris.

A la limite, on peut dire « je ne peux pas payer », et à ce moment-là on se met en faillite. Cela on peut le dire. « Je n'ai pas l'argent pour payer, ou autrement il y a des choses que je ne pourrai pas faire » ; cela, on peut le dire. Mais l'engagement est pris de payer, car nous avons signé. Sauf qu'aujourd'hui, compte tenu de nouveaux éléments que sont la loi NOTRe, l'encadrement des budgets des collectivités par l'Etat, le retard, qui fait que tout va être comprimé et être fait en une fois, je considère qu'il va être extrêmement difficile pour le Département de décaisser deux années de suite un quart du budget de la collectivité pour payer la mise en 2X2 voies de l'A 77. S'il faut le faire, il faut le faire, mais il est bien écrit dans le délibéré : « *Mandate le Président du Conseil départemental pour conduire une négociation avec l'Etat visant à revisiter la participation financière du Département sur la section Sud à la tenue des engagements de l'Etat* », et je ne dis rien d'autre, et je ne veux pas que l'on me fasse dire autre chose.

Par contre, permettez-moi quand même de continuer à dire que je demande à tous les Nivernais de bien réfléchir et de savoir si cela leur semble logique de mettre un quart de leur budget annuel dans l'A 77 si jamais, dans la situation actuelle, on nous le demande, conformément aux engagements pris. Ce qui n'était pas le cas lorsque nous avons signé il y a quatre ou cinq ans, où l'on empruntait autant que l'on voulait et où l'on ajoutait la somme à l'endettement du Département. Manifestement, on est dans une autre trajectoire. Il faut regarder la situation du Département sur le long terme, et si jamais on a à payer, cela sera extrêmement dur.

La parole est à Delphine Fleury.

*Mme Fleury :*

Je crois que c'était important que nous ayons toutes ces précisions, car il y a beaucoup d'inquiétudes qui se sont fait jour. Je rappellerai, pour

compléter les propos de Jean-Louis Balleret, que le combat pour l'A 77, tel qu'il a été mené dans la Nièvre, est un combat assez exemplaire. Martine Carrillon-Couvreur a su fédérer, et elle n'était pas toute seule, car je rappelle que le rôle du Département a été extrêmement déterminant. La création de l'« Association RN7 2X2 voies » date de 2004. Si la collectivité départementale ne s'était pas engagée aux côtés de Martine Carrillon-Couvreur dans ce combat, nous n'en serions pas là où nous en sommes aujourd'hui. Le Département peut s'enorgueillir de cela. Mais ce n'est pas un combat que de parlementaires !

Au sein de l'« Association RN7 2X2 voies », il y a l'ensemble des communes qui sont concernées par la traversée de ce tronçon. Martine Carrillon-Couvreur en est la présidente. Des contacts très réguliers ont lieu avec le Président. Des discussions existent avec les parlementaires. C'est vraiment l'affaire de tous, et la poursuite d'un travail qui concerne tout le monde. Martine Carrillon-Couvreur a été parlementaire sous des majorités gouvernementales où elle s'est retrouvée dans l'opposition, sous des majorités gouvernementales où elle s'est retrouvée dans la majorité, et, comme l'a dit Patrice Joly, ce n'est pas parce que l'on est dans la majorité que l'on obtient plus de choses, et parfois on est mieux entendu quand on s'oppose.

*M. le Président :*

Je voulais rappeler deux choses. Vous avez vu que de 2004 à 2018 le Département a décaissé 10 M€, avec certaines difficultés. Devant nous, c'est 13,5 plus 4, donc 17 M€ à décaisser peut-être sur trois ans. On imagine que cela peut être compliqué.

Je pense que, si les Nivernais doivent s'inquiéter, ils feraient mieux de s'inquiéter sur le désengagement de l'Etat, car aujourd'hui ce n'est pas le Département qui se désengage, c'est l'Etat. Aujourd'hui, si les travaux de mise à 2X2 voies de l'A 77 sont à l'arrêt, ce n'est pas à cause du Département. Nous avons déjà payé 1 M€ sur la section qui va de l'arrêt jusqu'à Chantenay. Nous avons mis les 2,5 M€, et il ne restait plus que 1 M€ que nous étions disposés à mettre l'année prochaine en 2019 pour que l'autoroute aille jusqu'à l'entrée de Chantenay, 4 km. Sauf que qui n'est pas là ? C'est l'Etat. Aujourd'hui, c'est l'Etat qui se désengage sur la mise à 2X2 voies. Il faut que cela soit clairement dit. Ce n'est pas le Département.

Je vous propose plutôt de réfléchir sur la réalité de l'engagement de l'Etat. Je ne suis pas convaincu que la DREAL trouve, à un moment où il est dit qu'il est nécessaire de faire des économies, rapidement l'argent nécessaire pour entamer des travaux que l'on a commencé de payer, car nous avons déjà donné 1 M€ sur une route qui n'est pas commencée, hormis les infrastructures qui ont un peu commencé. Mais la situation réelle aujourd'hui est que, si l'A 77 est à l'arrêt, c'est la faute de l'Etat, et pas la faute du Département. Il faut que cela soit dit, et c'est ce que j'irai dire le 28 juin. Il faut accuser les bonnes personnes, et il faut aussi que les Nivernais se représentent de payer de 17 M€ sur trois ans si jamais on les appelle à partir de 2020.

Il était important de dire les choses clairement, en resituant l'intérêt de l'A 77 jusqu'à Moulins, et en disant la position du Département, qui a le droit de se poser la question, à la lumière de nos budgets, de savoir comment nous ferons, ce qui va poser des problèmes si on nous demande l'argent sur trois ans, comme cela n'est pas impossible. Nous pouvons d'ailleurs négocier sur la durée.

*Mme Boirin :*

Je pense que, pour mettre tout le monde d'accord, on pourrait supprimer la phrase « exige que les crédits annuels nécessaires à l'avancement des travaux de la section Sud soient attribués à la DREAL Bourgogne Franche-Comté » ; cela vous laisse la possibilité de négocier tout en disant que pour la suite vous ne vous opposez pas au paiement d'une quelconque participation. Cela laisse la possibilité de négocier sans avoir une attitude...

*M. le Président :*

On peut peut-être écrire « de la section Nord », car ce sont ceux-là qui nous manquent. Car aujourd'hui la vraie problématique de l'A 77, c'est que les crédits de l'Etat ne sont pas là. Et ce qui bloque, c'est que la DREAL n'a pas l'argent. Et nous ne payons que lorsque les travaux sont faits. On pourrait écrire que les crédits annuels nécessaires à l'avancement des travaux soient attribués, et supprimer « section Sud » et « section Nord ». Ce qu'il faut, c'est que l'Etat mette l'argent. Et aujourd'hui, c'est l'Etat qui ne met pas l'argent. On peut mettre « à l'avancement des travaux de la RN7 à 2X2 voies », car l'Etat doit mettre l'argent sur la totalité du linéaire.

La parole est à Mme de Mauraige.

*Mme de Mauraige :*

J'aurais rajouté un élément dans le considérant sur la loi NOTRe. Après « *Considérant que depuis la loi NOTRe précisant les nouvelles compétences des collectivités locales, le Département n'a plus vocation à financer ce type d'infrastructures dès lors qu'il ne dispose plus de la clause générale de compétence* », je propose d'ajouter « *et que cela impose des renégociations pour faire aboutir ce dossier de façon positive* ».

*M. le Président :*

Je veux bien. Nous sommes d'accord.

Il était important, même si vous pouviez considérer qu'il est peut-être tardif, que nous ayons ce débat pour que les choses soient précisées.

*M. Rosteïn :*

Avons-nous connaissance du pourcentage de participation de l'Allier à la poursuite de la RCEA ?

*M. le Président :*

Sur la RCEA, c'est une concession ; donc, c'est zéro. La déviation de Villeneuve ne coûte rien au Département de l'Allier. Le problème, c'est que c'est dans une négociation globale, et que l'Allier a payé ailleurs. Mais la déviation de Villeneuve, c'est un coût de zéro pour le

Département de l'Allier ; 100 % de l'Etat. Je ne vois pas pourquoi la déviation de Villeneuve, c'est 100 % Etat, et que le reste de l'A 77 ne pourrait pas être de 100 % Etat.

*M. Rostein :*

Cela confirme ce que je disais, c'est-à-dire qu'il faut aller avec cette négociation avec des billes pour pouvoir faire pression, sinon cela ne fonctionnera pas. Si effectivement dans d'autres départements, on peut constater que l'Etat prend à sa charge 100 % de la poursuite d'une 2X2 voies ou d'une autoroute, à ce moment-là cela vous donne un argument massif. Il y a des tas de projets en cours, de prolongements d'autoroutes, et il faudrait voir comment participent les Départements dans le cadre de ces travaux et de ces projets.

*M. le Président :*

C'est la raison pour laquelle mon homologue de l'Allier, M. Riboulet, est prêt à venir avec moi pour réclamer la même chose sur le barreau de Trévol. Il faut aussi que nos parlementaires des deux départements s'en préoccupent et fassent de ce sujet un sujet majeur. J'espère que nos députés, qui veulent faire « une autre politique », vont sortir des arguments qui, à moi, me semblent assez clairs et précis, pour que cela soit pris en charge.

Etes-vous d'accord sur le texte de cette délibération ? J'irai à l'assemblée générale de l'« Association RN7 2X2 voies » avec elle. Vous pouvez m'accompagner à Chantenay, pour que nous expliquions de façon très claire la position du Département.

La parole est à M. Morel.

*M. Morel :*

Une petite remarque, pour reprendre la chronologie des choses.

Lorsque François Rebsamen a signé le contrat de plan Etat Région, il a signé avec un pourcentage de 15 % à la charge du Département. Six mois après, il y avait les élections régionales, et là le pourcentage est passé, avec une modification totale des règles, à 30 % ; alors qu'un certain nombre de tronçons existant sur le territoire de Bourgogne Franche-Comté, et en particulier en Franche-Comté, ont été réduits à 12,5 %. Donc, à mon avis, la négociation est tout à fait ouverte, parce que les règles ont considérablement changé en fonction des circonvolutions politiques, et à mon avis il faut remettre à plat l'ensemble du dossier.

*M. le Président :*

La parole est à M. Balleret.

*M. Balleret :*

Une remarque de forme. Je crois qu'il ne faut pas mettre « Nord, Sud », il faut mettre « Nord de Chantenay-Saint-Imbert », « Sud de Chantenay-Saint-Imbert » dans la délibération.

*M. Joly :*

C'est bien noté.

*M. le Président :*

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Je vous remercie, car c'est important pour les habitants de la Nièvre, et notamment ceux du Sud Nivernais, et vis-à-vis de l'Etat, et vis-à-vis aussi de nos parlementaires, qu'il y ait un positionnement très clair de l'assemblée départementale sur ce sujet.

Je vous propose de suspendre la séance, et de la reprendre à 15 h 15 pour l'examen des motions.

*(Suspension de séance de 13 h 36 à 15 h 15)*

## **EXAMEN DES MOTIONS**

*M. le Président :*

Nous avons à examiner plusieurs motions. Une motion sur les fonds européens présentée par « Vivre la Nièvre » et « Nièvre pour tous ». Une motion « Asile et Immigration », proposée aussi par « Vivre la Nièvre » et « Nièvre pour tous ». Une motion « Projet de loi sur l'évolution du logement et l'aménagement numérique », à propos du projet de loi ELAN, déposée par « Vivre la Nièvre » et « Nièvre pour tous ». Le projet sur quatre fermetures de trésorerie dans la Nièvre, présentée aussi par « Vivre la Nièvre » et « Nièvre pour tous », et une motion au sujet de l'entreprise Vallourec de La Charité.

Y a-t-il d'autres motions ?

*Mme de Mauraige :*

Non, il n'y a pas d'autres motions, et nous allons vous simplifier les choses en disant qu'il y a trois motions sur lesquelles nous sommes d'accord et pour lesquelles nous voulons bien nous associer aux deux autres groupes. Cela concerne les fermetures de trésoreries, les fonds européens et Vallourec. Il y a une restriction, concernant Mme Chêne, pour les fermetures de trésoreries, qui voudrait ne pas participer au vote.

*M. le Président :*

Puisque tout le monde est d'accord sur ces trois motions, je vous propose que nous considérons comme adoptées les trois motions suivantes :

**Motion - Projet de fermeture de quatre trésoreries dans la Nièvre**  
***Adoptée à l'unanimité de l'assemblée départementale (Mme Chêne ne participant pas au vote)***

*« Les restructurations au sein de la Direction départementale des finances publiques de la Nièvre se poursuivent. Après la suppression*

*des trésoreries de Saint-Benin-d'Azy, Dornes, Pougues-les-Eaux et Tannay en 2016, Châtillon-en-Bazois et Pouilly-sur-Loire en 2017, les prochaines fermetures envisagées concerneront Dornes, Lormes, Luzy et Varzy.*

*Pour le gouvernement, la proximité du service public passe au second plan face à une volonté de centraliser à l'excès les services pour pallier la réduction des effectifs et diminuer les dépenses.*

*La centralisation des trésoreries et des services aura des conséquences sur la gestion des budgets des communes, sur les administrés et sur les entreprises de la Nièvre.*

*Il sera difficile aux trésoreries restantes de rendre les services qui sont dus. Elles devront gérer plus de budgets sans les apports nécessaires en personnel. Les administrés pâtiront de ces disparitions et ne pourront pas bénéficier des conseils de proximité avec la trésorerie de leur territoire.*

*Il est dommage de constater que la Direction des Finances Publiques considère qu'un accès Internet pour un administré, un élu ou une entreprise sera la solution pour l'efficacité et la proximité du service public.*

*Les conseillers départementaux admettent que la modernisation de l'action publique soit nécessaire. Cependant, ils demandent que tout projet de restructuration ou de réorientation d'établissement se fasse dans la concertation avec l'ensemble des élus des territoires nivernais.*

*Alors que les usagers ont de plus en plus besoin d'écoute et sont confrontés à la déshumanisation (plates-formes), les services publics ouverts à la population ne font que se raréfier.*

*Enfin, pour les élus il n'est plus possible que l'Etat se désengage de nos territoires. S'ils admettent les possibilités d'adapter les services publics aux évolutions des besoins et aux nouvelles technologies, ils considèrent que globalement les moyens de l'Etat doivent rester constants sur le territoire départemental et faire l'objet d'une réaffectation, quel que soit le domaine, en concertation avec les élus locaux.*

*Les conseillers départementaux demandent au gouvernement :*

- un moratoire sur la suppression des quatre trésoreries concernées,*
- qu'avant tout projet de modification ou de fermeture de services publics soient pris en compte les réalités du territoire, sa géographie, la mobilité de ses habitants, les besoins de la population et des élus. »*

## **Motion - Fonds européens : non au coup de rabot !**

***Adoptée à l'unanimité de l'assemblée départementale***

*« En France, toutes les trois minutes, un projet est cofinancé par les fonds européens. Plusieurs dizaines de milliers de projets sont*



*soutenus financièrement par l'Union européenne dans le cadre des politiques de cohésion et de développement rural.*

*La proposition de la Commission européenne pour le prochain cadre financier pluriannuel 2021-2027 fait naître des inquiétudes. En effet, il est question de réduire drastiquement le financement de la politique agricole commune (PAC) et de la politique de cohésion, à hauteur d'au moins 5 % pour chacune d'entre elles en euros courants, mais 16 % en euros constants. Pour la seule politique agricole commune, cela se traduira, pour le premier pilier, par une diminution des crédits de 14,7 % soit 16 milliards d'euros et, pour le deuxième pilier, par une diminution des crédits de 27,3 % soit 18 milliards d'euros.*

*Ces diminutions drastiques auront de lourdes conséquences pour les territoires ruraux qui seront ainsi fortement pénalisés : que ce soit au niveau de la viabilité de nombreuses exploitations agricoles, déjà en situation précaire, ou pour certaines de nos régions ou collectivités qui recourent aux crédits du fonds européen de développement régional (FEDER), qui vont voir leur possibilité d'accompagnement financier fortement impacté.*

*Enfin, l'Europe, dès 1957 c'est le charbon, c'est l'acier, mais c'est aussi la PAC, et nous y sommes fondamentalement attachés. Cette politique doit bien sûr être modernisée et simplifiée pour protéger les agriculteurs face aux aléas climatiques et à la volatilité des marchés mondiaux, libérer le développement des entreprises agricoles et agroalimentaires et accompagner la nécessaire transition environnementale de l'agriculture.*

*Parce que la baisse drastique de la PAC proposée par la Commission est inacceptable, nous exigeons le maintien des financements à la hauteur de ces enjeux.*

*Parce que la politique de cohésion permet à nos territoires de financer de nombreux projets au moment où l'État se désengage de ses obligations envers la décentralisation (transfert de compétences sans financement, suppression de la taxe d'habitation, baisse des dotations), nous réclamons une politique de cohésion allant dans le sens d'une modernisation, d'une simplification et au bénéfice de l'ensemble des territoires.*

*Parce que les territoires ruraux ne doivent pas être les grands oubliés de la « nouvelle architecture budgétaire » de l'Union européenne, nous demandons un rééquilibrage des propositions de la Commission européenne pour le prochain cadre financier pluriannuel 2021-2027 au bénéfice des territoires ruraux. »*

**Motion - Entreprise Vallourec**

**Adoptée à l'unanimité de l'assemblée départementale**

*« Nous prenons acte de la décision de Vallourec Bearing Tubes de se séparer de son unité de production de La Charité-sur-Loire et de la mise en œuvre d'un plan social.*

*Si nous pouvons nous réjouir que le site de Cosne-sur-Loire de Vallourec Drilling, fermé par le groupe, ait trouvé une solution de reprise par le groupe Altifort, nous déplorons qu'à La Charité, aucun repreneur ne se soit encore manifesté. Ce sont près d'une vingtaine de familles qui se trouvent dans l'incertitude, alors même que les salariés sont souvent implantés depuis très longtemps sur le territoire et qu'ils ont accompli l'essentiel de leur carrière dans l'entreprise.*

*Nous prenons note que les services de l'État, en particulier la DIRECCTE, doivent reprendre le dossier en main, notamment pour ce qui relève de l'accompagnement, du reclassement, de la continuité et de la réorientation professionnelles. Comme les salariés eux-mêmes, nous souhaitons que cette procédure soit engagée le plus rapidement possible.*

*Les conseillers départementaux seront vigilants concernant les mesures d'accompagnement des personnels. En effet, du fait de leur grande ancienneté dans l'entreprise ceux-ci pourraient s'avérer éloignés des procédures de recherche d'emploi.*

*Nous enjoignons par ailleurs l'État à faire preuve de la même attention portée au site de La Charité-sur-Loire qu'à celui de Cosne-sur-Loire et nous exhortons à continuer à chercher d'éventuels repreneurs, tout en s'assurant du sérieux de ces possibles acquéreurs. »*

*M. le Président :*

Deux motions sont à mettre en débat : « Asile et Immigration » et « projet de loi ELAN ».

Je donne la parole à Patrice Joly et à M. Morel, puisqu'ils sont coprésentateurs, pour présenter la première motion, puis le débat s'installera.

*M. Joly :*

Lorsque cette motion a été élaborée il y a quelques jours, elle était surtout fondée sur la perspective de cette loi « Asile et Immigration » qui est en débat au Parlement, et qui devrait être passée au vote du Sénat demain. C'était donc dans ce cadre-là qu'il paraissait utile d'évoquer cette question, même si elle peut paraître un peu éloignée des préoccupations départementales.

Derrière la question des flux migratoires, qu'ils soient transnationaux ou infranationaux, il y a des enjeux de populations, des enjeux de démographie. Depuis, il s'y est ajouté des choses qui nous concernent en tant que citoyens nationaux, et je dirais même citoyens du monde, avec le périple de l'Aquarius et avec en ce moment même le périple du Life Line, qui doit battre pavillon néerlandais ou allemand, et qui aujourd'hui a 250 réfugiés en son sein et qui ne sait toujours pas où il va pouvoir accoster.

Il paraissait surtout utile, dans cette instance, de remettre un peu les pendules à l'heure, c'est-à-dire de définir quel est le cadre et quels sont les enjeux de cette problématique, notamment en termes quantitatifs. On nous parle de submersion, mais la réalité, et nous le verrons à travers les chiffres qui sont présentés dans cette motion, montre que l'on est quand même assez loin de cela. Il n'y a pas que moi qui dis cela, mais des personnes plus autorisées que moi, et j'y reviendrai. Dire qu'il n'y a pas de submersion, c'est une évidence, puisqu'aujourd'hui la question des réfugiés représente 0,3 % de la population mondiale. Ces réfugiés viennent de pays où il y a de vrais problèmes politiques, économiques, de la violence ; il s'agit notamment de la Syrie, de l'Afghanistan, de l'Irak. Ces personnes cherchent à fuir des situations où leur vie est en jeu.

Il faut aussi prendre la mesure de ce que représentent les ressortissants étrangers dans l'Union européenne. L'Union européenne, c'est plus de 500 millions de personnes, et aujourd'hui il y a 34 millions de ressortissants étrangers, mais il faut préciser que, parmi ces 34 millions, 14 sont des ressortissants d'un autre pays de l'Union européenne. Les personnes qui sont ressortissantes de pays hors de l'Union européenne représentent donc un peu moins de 20 millions de personnes.

Aujourd'hui, les pays qui enregistrent les plus fortes demandes sont l'Allemagne, puis l'Italie, puis seulement la France, puis la Grèce. Nous sommes aujourd'hui, à l'échelle européenne, en valeur relative, le 16<sup>ème</sup> pays pour l'accueil. On peut se poser d'ailleurs des questions : qu'est-ce que fait que nous ne soyons pas plus attractifs ? Que le pays des droits de l'homme, le pays qui a une image – qui avait, en tout cas, pour qui a voyagé – assez exceptionnelle ne soit pas plus attractif ? Ne pas être attractifs, cela devrait plus nous inquiéter que nous réjouir.

Sur 70 millions de Français, on délivre chaque année 260 000 titres de séjour. Cela représente 0,34 % de la population française.

Au regard des données que je viens d'évoquer, les idées sur une submersion et sur un nombre important de réfugiés sont clairement fausses. Jacques Toubon, le Défenseur des Droits, lui-même dit que ce n'est pas un sujet aussi aigu qu'on veut bien aujourd'hui l'instrumentaliser, et j'ose le mot d'« instrumentalisation ». En gros, au cours des 30 dernières années, on serait sur un solde relativement nul entre les départs d'étrangers et leur arrivée.

En face de cela, nous avons 30 000 migrants qui sont morts depuis les années 2000 dans leur périple pour migrer, dont une partie en Europe. Les causes sont diverses. Il faut aussi bien prendre en compte ce que représente l'arrachement à son territoire d'origine lorsque l'on a l'obligation d'émigrer. Toutes choses égales par ailleurs, pour la migration des Morvandiaux il s'agissait d'aller en région parisienne seulement. Or, quand on écoute les chansons qui ont été écrites dans l'après-guerre notamment, ou dans l'entre-deux-guerres, avec cette nostalgie, ce presque désespoir parfois d'avoir quitté son pays, ses racines, et ce qui constituait le seul capital dont ils disposaient, qui était le capital social et relationnel, le fait d'appartenir à une communauté, imaginez ces personnes qui non seulement s'arrachent à

leur pays, mais vont vers un territoire qui est encore plus éloigné de leur vécu, de leur langue, de leur culture, etc. Il faut vraiment que nous ayons cette part d'humanité lorsque l'on réfléchit à ces questions-là au-delà de l'aspect quantitatif que je viens d'évoquer. Quand on est confronté à des personnes qui fuient la mort, soit économique, soit politique, etc., il est difficile quand même d'envisager que la répression, l'expulsion soient suffisantes pour décourager ces personnes qui essaient de survivre.

La question qui se pose, c'est donc comment on accompagne de manière sérieuse, raisonnable, cette situation, et vraiment de le faire sans démagogie et sans chercher à faire de ces gens des boucs émissaires de nos difficultés, qui sont d'une autre nature.

Le droit d'asile est un droit fondamental, qui obéit d'ailleurs à des conventions internationales dans lesquelles la France est engagée depuis longtemps, et aucun gouvernement, quelle que soit sa sensibilité, au cours de ces dernières années, n'est revenu dessus. Je pense en particulier à la Convention de Genève.

Dès lors, le projet de loi « Asile et Immigration » ne présente pas d'intérêt particulier. Il est même déséquilibré, au regard des droits vis-à-vis des personnes. Il est dangereux, parce qu'il remet en cause un certain nombre de principes sur lesquels notre société est établie, et il est également inutile, tel que je l'ai évoqué tout à l'heure, parce que des personnes, face à la mort, chercheront toujours des solutions. Il est déséquilibré, et les avocats, des membres de la Cour Internationale du Droit d'Asile ou de l'Office français pour la protection des réfugiés et apatrides, contestent les dispositifs qui sont en place, considérant qu'ils sont par trop répressifs.

Ce texte est dangereux, car il met en cause un certain nombre de droits fondamentaux. Il organise des traitements un peu expéditifs. Il met en place des procédures accélérées. Autant d'éléments qui ne permettent pas l'exercice des droits de ceux qui sont concernés. La question des enfants, en particulier, m'apparaît essentielle dans ce contexte.

C'est un texte qui est inutile, parce qu'aujourd'hui, ce dont on a besoin pour traiter le cas des réfugiés en France en particulier, ce sont les moyens humains ; ce n'est pas de raccourcir les délais par la mise en place de nouvelles règles ; des délais qui ne pourront pas être tenus, et qui au contraire conduisent à passer dans des procédures accélérées qui bafouent les droits de la défense, ou en tout cas qui ne permettent pas à ceux qui peuvent les exercer d'exercer correctement leurs droits.

La question fondamentale pour gérer ces questions et ces flux, c'est l'idée de traiter à l'échelle européenne, qu'il y ait une sorte d'Accord de Paris de l'immigration, comme il y a eu un Accord de Paris sur le climat, en faisant en sorte que l'essentiel des pays européens puissent s'y attacher, mais même au-delà, parce que la question n'est pas simplement française, pas simplement européenne, mais elle est mondiale.

Les problématiques sont devant nous, qu'il s'agisse du rapport au climat, à l'eau, aux problèmes politiques également, qui sont liés à la disparition de ces deux blocs qui maintenaient un certain ordre

mondial, qui n'était pas satisfaisant, mais en tout cas tout cela conduit à ce que les migrations dans les années qui viennent continuent à se réaliser. L'idée est d'avoir un accord global, international, qui permette d'accompagner correctement ces sujets. Cela pourrait être une des ambitions de la France et de l'Europe. En tout cas, c'est ce qui est présenté dans cette motion.

Pour ces raisons, et parce que l'on ne traite pas le problème comme il se doit, il est proposé, dans cette motion, de demander au gouvernement de renoncer à ce texte et d'avoir un peu plus d'ambition par rapport à ce qui constitue un enjeu international et humain.

*M. le Président :*

Y a-t-il d'autres interventions ?

Nous allons passer au vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

**La motion est adoptée (24 votes pour, 10 votes contre).**

### **Motion - Asile et Immigration**

*présentée par les groupes « Vivre la Nièvre » et « Nièvre pour Tous »*

*Adoptée par 23 voix (11 contre)*

*« Alors que la loi « Asile et Immigration » est actuellement en débat au Parlement, nous souhaitons exprimer notre indignation devant un projet inutile et répressif.*

*Contrairement aux idées reçues, l'appel d'air des migrants n'existe pas. Pas plus que le « risque migratoire ». Aucune région ne sera jamais submergée, car les réfugiés ne constituent que 0,3% de la population mondiale. Non, ces personnes ne viennent pas majoritairement en Europe (seulement 0,1%). Elles sont surtout accueillies par les pays en développement. A titre d'exemple, les Africaines et les Africains par exemple migrent avant tout en Afrique. Les 65,6 millions de personnes déracinées à travers le monde sont d'abord accueillies dans les pays limitrophes et dans ce qu'on appelle le « grand Sud » : en Éthiopie, en Ouganda, au Liban, au Pakistan, en Turquie. Seules 17 % d'entre elles trouvent refuge en Europe.*

*Sur près de 507 millions d'habitants dans l'Union européenne, 34,1 millions sont des "ressortissants étrangers", n'ayant pas la nationalité de leur pays de résidence. Parmi eux, 14,3 millions sont des ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union et 19,8 millions viennent de pays hors Union européenne (soit 3,9%), selon Eurostat.*

*L'Union européenne a connu en 2015 et 2016 un afflux exceptionnel de centaines de milliers de migrants arrivant par la Méditerranée, fuyant pour la plupart la guerre et l'insécurité dans leurs pays. Plus de 1,2 million de demandes d'asile ont été recensées dans les pays de l'Union européenne en 2016. Les Syriens (334 800), les Afghans (183 000) et les Irakiens (127 000) sont restés les trois principales nationalités des demandeurs. Et l'Allemagne est toujours de loin le pays où le plus de nouvelles demandes ont été enregistrées (722.300*

en 2016, soit 60% du total), devant l'Italie (121 200), la France (76 000) et la Grèce (49 000).

Sur près de 66,9 millions de Français, en 2017, 262 000 titres de séjour ont été délivrés par la France (en majorité pour des raisons familiales et pour les étudiants). Cela représente 0,34 % de la population française. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) et la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) ont pris, un total, de 32 011 décisions accordant un statut de protection (réfugié ou protection subsidiaire).

Il est donc de notre devoir de combattre les fausses informations, et de rappeler qu'encore aujourd'hui, migrer tue. Plus de 30 000 migrants sont morts aux portes de l'Europe depuis le début des années 2000. Plus l'Europe se ferme, plus le nombre de décès aux frontières augmente.

Enfin, ce sont les causes des migrations forcées – qu'elles soient politiques, économiques, climatiques – qui posent aujourd'hui problème et non pas les personnes contraintes de quitter leur famille et leur pays.

Le chemin que nous avons pris partout en Europe depuis des années est celui de la condamnation inéluctable de la mobilité. Mais comment croire que la répression et l'expulsion peuvent décourager des personnes que la mort n'a jamais cessé de poursuivre durant tout leur parcours ? Il est donc absurde de vouloir endiguer une part de cette circulation humaine uniquement pour satisfaire une partie de l'opinion publique.

Ce texte touche à un droit fondamental qui est celui de l'asile et qui obéit à des obligations liées à des conventions internationales auxquelles nous ne pouvons pas déroger, à commencer par la convention de Genève. Nous devons donc opposer à ce projet de loi avec force et détermination, car il est déséquilibré, dangereux et inutile.

Premièrement, il est déséquilibré : il réduit les droits des individus et renforce des dispositifs répressifs. Les associations, les magistrats tout comme les avocats s'y opposent fermement de même que les agents d'administrations comme ceux de la Cour nationale du droit d'asile ou de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides.

Comment croire à son efficacité quand ce projet de loi fait l'impasse sur les moyens alloués à l'accueil des migrants alors que, dans nombre de préfectures la crise de l'accueil est déjà à son apogée ?

Deuxièmement, ce texte est dangereux : car il est fondé sur une logique de suspicion, tendant à faire primer des considérations répressives au détriment des droits fondamentaux. Il organise un traitement expéditif des demandes d'asile en multipliant l'emploi des procédures accélérées. Il engage également les réfugiés dans une course contre la montre en resserrant les délais de recours en justice avec, pour résultat attendu, la multiplication du nombre des déboutés. La même doctrine tend à légitimer un renforcement inédit des moyens coercitifs d'enfermement et d'éloignement des déboutés du droit

*d'asile. En réalité, c'est le droit d'asile lui-même qui est ici atteint. Et comment rester de marbre devant l'enfermement des enfants ?*

*Enfin, ce texte est inutile, car il ne réglera aucun des sujets qu'il est censé traiter. Faire passer les délais de rétention des étrangers, dont des enfants, dans les centres administratifs, de quarante-cinq à quatre-vingt-dix jours ; diminuer les délais de recours, à l'encontre même des préconisations du Défenseur des droits et du commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe ; accélérer les procédures au détriment de l'examen au fond ; fragiliser les droits des personnes pour les dissuader d'exercer des droits reconnus par le droit international : tout cela ne permettra pas de faire quitter le territoire à ceux qui ne pouvaient le quitter auparavant, à défaut d'un pays d'accueil ou de transit. Ces dispositions risquent même de mettre à la rue de nouveaux réfugiés.*

*Bien au contraire, nous devons désormais trouver une réponse adaptée au XXI<sup>e</sup> siècle et aux défis formidables de circulation des personnes qui vont s'intensifier dans les années à venir en raison des problématiques environnementales et climatiques. La question est mondiale et appelle une réponse mondiale. Nous devons défendre l'idée d'un accord de Paris sur les migrations et d'un effort sans précédent de l'ensemble des nations en faveur du développement. C'est l'ambition que la France et l'Europe devraient se donner à l'occasion du pacte mondial pour les migrations, annoncé par les Nations unies.*

*Parce que ce projet de loi porte une atteinte inacceptable à l'Etat de droit et à la dignité humaine, parce qu'il affaiblit notre pays, le pays des droits de l'homme, les élus des groupes « Vivre la Nièvre » et « Nièvre pour Tous » s'y opposent avec fermeté et force et demandent au gouvernement de renoncer à ce texte. »*

*M. le Président :*

Nous allons aborder le texte suivant, qui est sur le projet de loi ELAN. Jacques Legrain va nous présenter le texte.

*M. Legrain :*

*(Lecture de la motion dont le texte suit)*

### **Motion - Projet de loi sur l'Evolution du Logement et Aménagement Numérique (ELAN)**

***présentée par les groupes « Vivre la Nièvre » et « Nièvre pour Tous »***

***Adoptée par 23 voix - 11 abstentions***

*« Vendredi 1<sup>er</sup> juin dernier, la majorité gouvernementale à l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi ELAN mettant la pression sur le logement social avec une vision budgétaire et métropolitaine, remettant en cause le modèle économique et social du logement HLM. Il prévoit, dans son controversé article 18, que seuls 10 % des nouvelles habitations devront être accessibles aux personnes en situation de handicap ou âgées, contre...100 % auparavant.*

*Cette mesure, si elle devait être définitivement adoptée au terme de son parcours législatif, constituerait un abandon face à l'engagement de 2017 d'Emmanuel Macron, de faire du handicap une priorité du quinquennat et une grave erreur au regard des évolutions sociétales.*

*En effet, notre pays est marqué par un fort vieillissement de sa population (près d'un quart des français aura plus de 65 ans d'ici 10 ans selon l'INSEE). Dès lors, condamner les personnes en situation de handicap ainsi que les personnes âgées à ne pouvoir accéder qu'à un nombre plus restreint de logements neufs apparaît comme une hérésie.*

*Face à cette possible régression sociale, les élus des groupes « Vivre la Nièvre » et « Nièvre pour Tous » resteront vigilants et continueront d'agir contre toutes les formes de discriminations, notamment celles de l'accès au logement.*

*Dans le cadre de sa stratégie au service de la politique en faveur de l'habitat avec 2,1 M€ en 2018, le Conseil départemental de la Nièvre est pleinement et résolument engagé dans le défi d'adapter l'habitat en direction de ses habitants sur la précarité énergétique, la perte d'autonomie, la relance du marché locatif, la diminution de la vacance en centre-ville et centre bourg pour :*

- *garantir un logement décent à de nombreux habitants.*
- *répondre aux besoins humains, sociaux, démographiques, et environnementaux ;*
- *contribuer à la stratégie globale d'aménagement, de développement de son territoire départemental permettant de maintenir et attirer les habitants et les activités.*

*C'est pourquoi les élus des groupes « Vivre la Nièvre » et « Nièvre pour Tous » apportent leur soutien à l'initiative portée par l'Union Sociale pour l'Habitat en Bourgogne Franche-Comté, l'USH, France Urbaine, Assemblée des Communautés Locales de France et la fédération des Entreprises Publiques Locales pour que soit pris en compte dans la loi ELAN les amendements suivants :*

- *Faire de la Région et des collectivités les pilotes des politiques locales de l'habitat, en coordination avec l'État ;*
- *Faciliter l'adaptation des dispositifs législatifs et réglementaires aux réalités locales ;*
- *Permettre l'innovation en matière de services liés au logement aux habitants ;*
- *Permettre aux organismes HLM de devenir des « entreprises générales de service d'intérêt territorial » ;*
- *Exprimer la cohésion territoriale par le maintien d'organismes adaptés aux réalités territoriales ;*
- *Développer des dispositifs de remise en tension des marchés immobiliers locaux. »*

*M. le Président :*

*Y a-t-il des remarques ?*



*Mme de Mauraige :* Ce qui est gênant, mais ce n'est pas de votre fait, c'est de passer effectivement de 100 % à 10 %. Si on veut bien admettre que, s'il y a cette disposition proposée par le gouvernement – mais je ne connais pas la loi dans toute sa dimension –, c'était sûrement pour réduire les coûts, puisque l'on peut imaginer, et tant mieux, que l'on n'a pas 100 % de la population qui est concernée par un handicap ou le vieillissement, je pense que cela aurait pu être modulé. Si cela avait été 50 %, on était alors dans des choses plus acceptables, et la discrimination aurait été moindre.

*M. Legrain :* Revenir à 100 %, c'est laisser le même choix aux personnes handicapées ou aux personnes vieillissantes que les populations *lambda*.

*Mme de Mauraige :* Oui, mais on ne peut pas non plus avoir un discours où l'on dit que l'on est censé vouloir faire des économies à tous crins, et vouloir faire des adaptations, avec forcément des surcoûts très importants, quand on fait une construction, et si 100 % des logements sont adaptés à l'accessibilité. Il faudrait moduler et avoir des possibilités, mais qu'elles ne soient pas aussi restreintes que ces 10 %, c'est sûr.

*M. le Président :* Dorénavant, l'ascenseur obligatoire sera à partir de bâtiments à trois étages, contre quatre auparavant. D'un côté, il y a des mesures d'économies, et de l'autre côté il y a des réglementations qui vont faire que cela va coûter plus cher. Parfois, il y a des choses qui sont un peu incompréhensibles.

*M. Legrain :* Quand on parle d'accessibilité, c'est l'accessibilité aux étages, mais c'est aussi à l'intérieur de l'appartement, et elle concerne les douches, les portes, etc. Quand on prévoit de l'habitat et du logement organisé de cette façon-là, on facilite aussi la vie des personnes qui ne sont plus mobiles.

*M. le Président :* C'est à relier au principe, qui est universel, du logement accessible pour tous. C'est un peu une remise en question de ce qui avait été décidé il y a quelques années. C'est un peu la problématique du contrat ; ce sont des remises en question, qui interrogent. Des façons de faire qui sont inquiétantes.

Nous allons passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 10 abstentions.

**La motion est adoptée.**

## **CLÔTURE DE LA SESSION**

*M. le Président :*

La prochaine Commission permanente se tiendra le 9 juillet. Jocelyne Guérin en assurera la présidence, car je serai absent. La prochaine session se tiendra le 24 septembre. Je vous remercie.

*La séance est close à 15 h 40.*

